



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

République démocratique du Congo

Analyse de conflits dans les provinces du Nord-Kivu et Sud-Kivu

Rapport complet



République démocratique du Congo

Analyse de conflits dans les provinces du Nord-Kivu et Sud-Kivu

Rapport complet

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE À CITER:

FAO. 2023. *République démocratique du Congo: Analyses de conflits dans les provinces du Nord-Kivu et Sud-Kivu – Rapport complet*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc7526fr>

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les lignes pointillées sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

ISBN 978-92-5-138135-9

© FAO, 2023



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Intergouvernementales (CC BY NC SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr>).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou telles organisations, produits ou services. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'œuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale française est celle qui fait foi».

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Matériel attribué à des tiers. Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être obtenus sur demande adressée par courriel à: publications-sales@fao.org. Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.

Photo de couverture: © FAO

Table des matières

Abréviations, sigles et acronymes.....	v
Remerciements.....	vi
Résumé exécutif	vii
Contexte actuel	vii
Facteurs structurels de l'état de vulnérabilité des populations et des conflits fonciers en République démocratique du Congo	vii
Conséquences: multiplication des conflits fonciers et impact sur les exploitants agricoles	ix
Recommandations	ix
Introduction	1
Le projet: Renforcement de la résilience des petits exploitants agricoles	2
Renforcement de la résilience pour une meilleure gestion des crises	3
Approche et méthodologie	5
Objectifs de l'exercice	5
Méthodologie.....	5
Contexte global des conflits dans l'est de la République démocratique du Congo.....	8
Historique des guerres et conflits dans l'est de la République démocratique du Congo.....	8
Statut des femmes en République démocratique du Congo.....	12
Historique des groupes rwandophones à l'est de la République démocratique du Congo.....	15
Contexte sécuritaire et groupes armés récents	17
Contexte politique.....	20
Causes et lignes de conflits	22
Causes profondes, facteurs de conflits et leurs conséquences	22
Dynamiques de conflit par territoire	50
Nord-Kivu	50
Sud-Kivu.....	62
Conclusions et recommandations	71
Ne pas nuire: minimiser les risques potentiels engendrés par la mise en œuvre des activités.....	72
Maximiser les bénéfices en contribuant à l'atténuation des conflits	77

Abréviations, sigles et acronymes

AFCOD	Association des fermiers concessionnaires pour le Nord-Kivu
AFD	Alliance des forces démocratiques
AFDL	Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo
ANR	Agence nationale de renseignements
CLDP	Comité local de paix et développement
CNDP	Conseil national pour la défense du peuple
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAR	Forces armées rwandaises
FARDC	Forces armées de la République démocratique du Congo
ICCN	Institut congolais pour la conservation de la nature
MLC	Mouvement de libération du Congo
PAM	Programme alimentaire mondial
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Remerciements

Cette analyse des conflits a été écrite et développée par Christof Kurz avec Patricia Bahati, consultants externes, à qui l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est extrêmement reconnaissante pour leur travail.

La finalisation de ce document a été possible grâce à l'équipe de coordination des urgences et de la résilience de la FAO en République démocratique du Congo, en particulier Anne-Klervi Chérière et Wassima El Cadi, avec l'appui de l'Unité Conflits et paix du siège, dont Phil Priestley et Maria Norton.

Résumé exécutif

Contexte actuel

En République démocratique du Congo, le contexte est caractérisé par des actes récurrents de violence et une insécurité accrue, dont la présence d'une grande variété d'acteurs aux niveaux national et international complexifie les enjeux politiques, économiques et sociaux déjà existants. À cela s'ajoutent les tensions et interactions complexes entre les pays de la région des Grands Lacs – la République démocratique du Congo, l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi – qui fragilisent l'équilibre de cette région stratégique.

Une large partie des populations des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, à l'est de la République démocratique du Congo, sont en insécurité alimentaire ou dans un état constant de vulnérabilité face aux multiples chocs. Plusieurs facteurs structurels sont à l'origine de cette vulnérabilité chronique, notamment des décennies de mauvaise gouvernance liées à des institutions dysfonctionnelles, des activités informelles et illicites, une corruption généralisée, des infrastructures publiques décadentes, des services publics lacunaires causant des conflits politiques et des actes de violence fréquents. Tous ces éléments ont donné lieu à des situations d'extrême fragilité dans l'ensemble du pays.

Facteurs structurels de l'état de vulnérabilité des populations et des conflits fonciers en République démocratique du Congo

Les causes profondes de la vulnérabilité des ménages sont liées à des facteurs structurels caractérisés par la géographie ou la topographie du territoire, ou à des dynamiques au niveau de la société ou des institutions étatiques, qui évoluent très lentement.

Faiblesse de l'autorité de l'État

L'État est organisé en réseaux clientélistes, c'est-à-dire des réseaux d'influence qui émanent de la présidence à Kinshasa à travers la nomination d'alliés clés à différents services qui génèrent des ressources significatives. Cette gestion clientéliste de l'État se traduit en un contrôle assez faible et indirect sur ce qui se passe dans les provinces. Dans un tel contexte, les petits exploitants agricoles et ceux avec peu de moyens sortent perdants des interactions avec les autorités locales, s'ils ne peuvent notamment pas payer les frais nécessaires ou s'appuyer sur des relations de parenté pour obtenir gain de cause dans un différend local.

Insécurité généralisée

Après l'émergence des groupes armés locaux dans les années 1990 et leur prolifération et fragmentation continues pendant les années de guerre et d'instabilité, une insécurité généralisée s'est installée dans beaucoup de zones

dans les Kivu. Malgré une légère diminution du nombre des groupes armés actifs dans les deux provinces en 2021, leurs activités n'ont cessé d'augmenter ces dernières années. Les attaques continues et régulières contre des civils ou des villages, les kidnappings et les embuscades de véhicules ou convois de commerce sont engendrés par leurs besoins continus de revenus et de ressources. Ces groupes armés survivent ainsi de la terre, de la taxation de la population locale et en réquisitionnant des ressources diverses.

Compétition pour l'accès aux terres fertiles

En République démocratique du Congo, 80 pour cent de la population vit de l'agriculture. Les terres fertiles de la plupart des zones de l'est du pays ont attiré de nombreux acteurs qui cherchent à les exploiter, ce qui engendre des tensions locales. Ainsi, la question de l'accès aux terres fertiles est liée aux questions de compétition entre groupes ethniques et à des questions de pouvoir politique et économique de certains groupes, ainsi qu'à l'appartenance à l'État congolais. L'accès et la compétition autour des ressources naturelles sont également liés à la pression démographique galopante, ainsi qu'aux mouvements migratoires multiples et constants dans les provinces du Kivu ces dernières années.

Crise de gouvernance foncière

La faiblesse des institutions de l'État, combinée aux nombreux régimes fonciers et acteurs divers, représente un facteur majeur de la multiplication des conflits fonciers au cours des dernières années et de l'aggravation des tensions autour de l'accès au foncier. La multiplicité des systèmes fonciers mène à une crise de gouvernance foncière, car les autorités coutumières font face à un affaiblissement continu de leur influence. En effet, l'expansion de l'influence de l'État, des mœurs changeantes, et ce surtout parmi les jeunes générations, et une mixité accrue de la population en raison des déplacements et des migrations, viennent complexifier le droit d'accès au foncier.

À ces causes structurelles s'ajoutent des facteurs de conflits liés à des tensions interethniques et à la vulnérabilité de certains groupes sociaux, comme les femmes, jeunes et peuples autochtones dans les milieux ruraux. Les tensions interethniques sont liées à la compétition autour du contrôle des terres, et se basent sur un fond de différences sociales, entre les communautés qui se réclament «originaires» et celles considérées «non-originaires». Le statut des femmes est extrêmement inégal et inférieur à celui des hommes, du fait d'un système de dominance patriarcale, avec des disparités très fortes en termes de genre relativement aux droits fonciers.

Conséquences: multiplication des conflits fonciers et impact sur les exploitants agricoles

La convergence entre les facteurs de la pression démographique, l'insécurité, les déplacements de population et une migration accrue, engendre une rareté grandissante des terres fertiles. Ceci est combiné avec une faiblesse de l'État et une multiplicité d'autorités et d'acteurs, ainsi que l'existence de nombreux régimes fonciers qui sont propices à des litiges. Les petits exploitants agricoles, déjà vulnérables en raison de leur faible statut économique et social, sont les plus touchés par ces facteurs. Ainsi, les terres deviennent de plus en plus convoitées et cette pression accrue entraîne des tensions entre différents types d'acteurs, en particulier entre agriculteurs et éleveurs.

Les conséquences de ces multiples conflits pour les petits exploitants agricoles des milieux ruraux sont multiformes, créent de nombreux défis et s'expriment en violence et insécurité physique. De plus, des conséquences économiques négatives impactent la résilience des ménages et augmentent leur vulnérabilité et les inégalités.

Recommandations

Le projet, bien qu'originellement conçu comme un projet technique de développement et non pas de résolution de conflits, prévoit deux aspects clés afin de prévenir les tensions et atténuer l'impact potentiel de la mise en œuvre des activités sur les bénéficiaires. Le premier est de minimiser le potentiel de nuire, c'est-à-dire de ne pas exacerber les tensions et conflits existants et de prévenir des tensions nouvelles à travers une revue et une adaptation de certaines pratiques. Le deuxième axe consiste à maximiser les bénéfices du projet pour les ménages bénéficiaires et les communautés, en s'attaquant à certaines dynamiques de conflits qui nuisent à la capacité de production agricole et de création de revenus des petits exploitants agricoles.

Introduction

Malgré de vastes richesses naturelles, telles que des terres fertiles, un climat propice à deux cycles agricoles annuels et une pluviométrie favorable, une large partie des populations des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu sont en insuffisance alimentaire ou dans un état constant de vulnérabilité face aux chocs auxquelles elles font face. Cette vulnérabilité chronique est due à de multiples facteurs, notamment des décennies de mauvaise gouvernance et de conflits politiques qui ont créé des situations de fragilité partout dans le pays, notamment en raison d'institutions dysfonctionnelles, d'activités informelles et illicites, d'une corruption généralisée, d'infrastructures publiques en état de délabrement, de services publics lacunaires et des conflits et actes de violence récurrents.

Depuis 1993, les groupes armés se sont multipliés et les violences se sont installées, d'une manière chronique dans beaucoup de zones des deux provinces kivutiennes, comme mode de règlement des différends politiques et moyen d'appropriation économique. Ces groupes armés furent propulsés par le génocide rwandais de 1994 et par l'intervention des acteurs armés et forces étrangères dans les Kivu, ainsi que par la succession des rébellions et guerres de 1996 (guerre de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo [AFDL]) et de 1998 (deuxième guerre du Congo, rassemblement congolais pour la démocratie). Ces violences quasi-normalisées entraînent des mouvements forcés de populations fréquents et érodent les moyens de subsistance de la population, en limitant leur accès aux terres agricoles, aux marchés, aux services sociaux de base et à l'assistance humanitaire et de développement. Tout projet humanitaire mis en œuvre à l'est de la République démocratique du Congo doit essentiellement intégrer ce contexte d'insécurité et d'instabilité constantes.

L'objectif principal de cette étude est de fournir un diagnostic détaillé du contexte et des dynamiques de conflit qui sont des éléments essentiels pour une meilleure compréhension des responsables et gestionnaires du projet. Il s'agit en effet d'évaluer comment intégrer la sensibilité aux conflits dans les interventions de sécurité alimentaire et de renforcement de la résilience. Bien qu'il existe également des conflits dans les milieux urbains, la majorité des actes de violence, et notamment l'activité des groupes armés, prennent place particulièrement dans les zones rurales. Ceci compromet les moyens de production agricole, minant les moyens de subsistance et l'emploi rural des populations, tout en contribuant à l'exploitation non-réglée des ressources naturelles. En outre, les populations rurales sont déjà touchées par de nombreux enjeux, tels que les aléas climatiques, les rendements agricoles limités et irréguliers, des infrastructures délabrées ou inexistantes et des services sociaux de base défaillants. Les conflits exacerbent leur vulnérabilité et réduisent par conséquent l'efficacité du projet en termes du manque d'accès aux terres, aux revenus et aux moyens de subsistance.

FAO-PAM (à Nyiragongo, Masisi et Rutshuru au Nord-Kivu et à Kalehe et Uvira au Sud-Kivu); ciblant cependant de nouveaux territoires au sein des deux provinces (notamment Walikale au Nord-Kivu et Mwenga et Walungu au Sud-Kivu). Plus d'informations relatives aux contextes des provinces d'intervention peuvent être trouvées en Annexe I.

Le projet a pour objectif de renforcer la résilience des petits exploitants agricoles et des populations en situation de vulnérabilité, ainsi que de leurs communautés, en contribuant au développement rural, à la sécurité alimentaire et à la nutrition, et à la paix et la stabilisation. Le projet vise à assister 60 000 ménages de petits exploitants agricoles (soit environ 360 000 personnes), dont 28 000 ménages au Nord-Kivu et 32 000 ménages au Sud-Kivu, qui bénéficieront directement de l'éventail d'activités fourni par les trois partenaires.

Le Plan national d'investissement agricole (PNIA) du gouvernement congolais reconnaît que les conflits représentent un facteur clé influant la persistance de l'insécurité alimentaire et des pics de pénurie alimentaire, en particulier à l'est du pays¹. La consolidation de la paix et le renforcement de la résilience de la population congolaise sont au cœur de la stratégie quadriennale des Nations Unies en République démocratique du Congo, afin de gérer les nombreux chocs et crises et de s'adapter face à l'instabilité et aux changements constants. Dans ce contexte, chaque agence onusienne doit contribuer en s'attaquant aux causes profondes des instabilités et renforcer parallèlement les capacités de la population congolaise et de ses institutions pour bâtir un meilleur avenir. Ceci sera conduit à travers des activités économiques plus rémunératrices, notamment dans le secteur agricole.

Renforcement de la résilience pour une meilleure gestion des crises

La résilience peut être un fil conducteur entre les trois piliers des Nations Unies, que sont le développement, les droits de l'homme, et la paix et la sécurité². En effet, renforcer la résilience permet de renforcer les capacités individuelles et des institutions locales à anticiper et mieux gérer des chocs et crises liés aux risques climatiques, de sécurité alimentaire, de sécurité et de protection. Le renforcement de la résilience des populations est donc au cœur du nexus action humanitaire-développement-paix (nexus HDP), qui est un vecteur clé de l'action de l'ensemble du système des Nations Unies en République démocratique du Congo³.

C'est dans cet objectif que le PAM et la FAO collaborent depuis 2018 au sein du programme de renforcement de la résilience financé par le gouvernement allemand dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. Ce présent programme vise à renforcer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des petits exploitants agricoles dans les zones ciblées. Le premier projet a permis d'assister 30 000 ménages dans les territoires de Rutshuru, Masisi et Nyiragongo au Nord-Kivu, et dans les territoires de Kalehe et Uvira au Sud-Kivu jusqu'à la fin 2021.

Une deuxième phase du programme a débuté en 2020 pour une durée de 48 mois. Elle inclut les 30 000 bénéficiaires de la première phase et 30 000 nouveaux ménages dans les territoires de Walikale (Nord-Kivu), Mwenga et Walungu (Sud-Kivu).

Les bénéficiaires de la première phase du projet avaient exprimé le souhait d'avoir également un meilleur accès aux services sociaux de base, tels que les services de santé liés à la nutrition, l'eau et l'assainissement. Ainsi, il a été décidé d'associer l'UNICEF dans un projet conjoint PAM-FAO-UNICEF, afin de fournir à la population des zones ciblées une assistance intégrée et couvrir de multiples besoins de base. Le programme intégré de la deuxième phase PAM-FAO-UNICEF s'appuie sur les avantages comparatifs de chacune des trois agences, afin de mettre en œuvre un ensemble d'interventions visant à renforcer la résilience des communautés et des ménages ciblés, à travers des interventions intégrées dans les domaines interdépendants de la sécurité alimentaire, des moyens de subsistance, de l'agriculture, de la nutrition et de l'accès au Programme eau, assainissement et hygiène.

En outre, les interventions de renforcement de la résilience sont bien développées dans le cadre du projet. Cependant, les activités actuelles n'incluent pas de manière systématique des actions qui permettent de mieux analyser les dynamiques de conflits et d'insécurité, ou de s'adapter aux multiples défis sécuritaires auxquels les populations font fréquemment face. Dans les zones touchées par les conflits, cela inclut une meilleure sensibilisation de la population et des institutions, notamment à anticiper les crises liées aux conflits locaux et leurs potentiels impacts et à contribuer à la prévention et la résolution de ceux-ci.

Approche et méthodologie

Objectifs de l'exercice

Selon les termes de référence, cet exercice d'analyse des conflits est axé sur deux volets étroitement liés, bien que distincts, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu:

1. Mener une **analyse détaillée des dynamiques de conflits et du contexte** dans les zones d'intervention du projet, au sein des territoires de Nyiragongo, Rutshuru et Walikale au Nord-Kivuⁱ et des territoires de Mwenga, Uvira et Walungu au Sud-Kivu.
2. Faire un diagnostic préliminaire des dynamiques locales de conflit afin d'informer **un exercice participatif avec le personnel du projet**. Cet exercice permet d'intégrer la sensibilité aux conflits dans la formulation de la stratégie et des activités du projet, ainsi que dans le cadre du suivi-évaluation (*Monitoring, Evaluation, Accountability and Learning*), de l'apprentissage et de la collecte des informations et des données pour la prise de décision programmatique.

Les principaux destinataires de cette analyse sont l'équipe de gestion du projet et la hiérarchie de la FAO en République démocratique du Congo, ainsi que la coordination du consortium et les gestionnaires du projet du PAM et de l'UNICEF. L'analyse et les ajustements programmatiques permettront à la FAO et aux agences partenaires d'améliorer la programmation dans les contextes volatiles du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, afin de maximiser les bénéfices du projet pour les communautés et populations ciblées. Cela permettra également de mettre en œuvre les principes consistant à ne pas nuire, ainsi que l'agenda global du Secrétaire général des Nations Unies sur la consolidation et la pérennisation de la paix.

Méthodologie

Analyse des conflits

Cette analyse se concentre sur une étude des origines, de l'évolution et des dynamiques de conflits actuelles, ainsi que des menaces à la sécurité pour la population rurale, les acteurs et les bénéficiaires dans les zones d'intervention du projet. L'analyse est également axée sur l'interaction entre les activités du projet et les tensions et conflits existants, ainsi que sur l'impact de ces conflits sur les groupes ciblés par les activités du projet. Elle incorpore une cartographie des

ⁱ Bien que le territoire de Masisi ne fasse pas partie de la phase 2 du projet, l'équipe du projet a jugé pertinent de l'inclure dans l'analyse des conflits étant donné que les activités sous la phase 1 continuent et qu'il serait également utile d'avoir une analyse du contexte pour ce territoire.

acteurs de conflits et leurs intérêts, ainsi que des structures qui œuvrent pour la paix.

L'analyse a été informée par le guide sur l'analyse contextuelle de la FAO⁴ avec des questions spécifiques pour chaque groupe d'interlocuteurs et les groupes de discussions.

Une approche avec une méthodologie mixte a été adoptée dans le cadre de cette analyse des conflits. **Des informations ont été recueillies à partir d'une revue** des documents de projet et des analyses et études académiques et humanitaires existantes, ainsi que des données statistiques sur les incidents violents dans les deux provinces collectées par des chercheurs ou des organes internationaux.

La collecte de données primaires a été effectuée à travers **des entretiens individuels avec des informateurs clés et des discussions de groupe avec des bénéficiaires** du projet. Lors d'une mission de terrain de quatre semaines (du 18 octobre au 22 novembre 2021), une équipe, constituée d'un chercheur international et d'une chercheuse congolaise, a mené 52 entretiens individuels avec des informateurs clés, six entretiens de groupe et 32 entretiens en groupes de discussions.

Les informateurs clés ont été sélectionnés en consultation avec le personnel du projet. L'équipe de recherche s'est entretenue avec les gestionnaires du projet global et du consortium PAM, FAO, UNICEF, les responsables du projet de la FAO et des partenaires de mise en œuvre dans chaque zone, ainsi que les autorités étatiques ou coutumières et certains responsables de la société civile dans chaque localité visitée. Ces entretiens de terrain ont été complétés par des entrevues avec quelques acteurs clés au sein des Nations Unies et du gouvernement provincial à Goma.

Les **groupes de discussion** ont été menés avec des bénéficiaires et collaborateurs du projet, notamment les présidents et membres des organisations ou coopératives paysannes, les membres des clubs Dimitra ou des comités de paix, s'ils existaient dans les zones visitées. Les participants des groupes de discussions ont été sélectionnés par les présidents des organisations de producteurs locaux. Des discussions séparées ont été menées avec des groupes de femmes et des groupes d'hommes, sauf dans des cas isolés. La taille des groupes variait entre six et 20 membres. Les discussions en groupe ont été conduites par les consultants, avec une interprétation français-swahili assurée par le personnel du projet pour les discussions menées par le consultant international.

Les localités

Nord-Kivu

- Masisi: Sake;
- Nyiragongo: Monigi (Goma, chefferie de Bukumu), Mudja, Buhumba;
- Rutshuru: Jomba (chefferie de Jomba, Tchengerero), Rugari centre;
- Walikale: Walikale centre, Mubi, Ndjingala, Bafanu-Banawinu, Bafanu-Kabgangwa.

Sud-Kivu

- Uvira: Luvungi, Sange, Kabunambo;
- Walungu: Izege, Kanyola et Mulamba;
- Mwenga: Mwenga Centre (chefferie de Basile), Butumba, Kyonvu et Lwindi.

Clinique de programmation pour intégrer la sensibilité aux conflits dans le projet

Afin de restituer les résultats préliminaires de l'analyse des conflits et élaborer des stratégies potentielles pour mieux intégrer la sensibilité aux conflits dans les approches et les activités du projet (phase 2), un atelier de Clinique de programmation a été organisé les 11 et 12 novembre 2021 à Goma, après la mission de terrain des consultants. L'atelier a enregistré la participation de 14 représentants du projet conjoint, notamment le coordinateur du projet, la gestionnaire FAO, des responsables des provinces et territoires de la FAO, ainsi que des responsables du projet et personnel de suivi et évaluation du PAM et de l'UNICEF. L'atelier a suivi les orientations données par le guide de la FAO sur la Clinique de programmation pour concevoir des interventions sensibles aux conflits⁵. Après la présentation des résultats préliminaires de l'analyse des conflits, les participants ont discuté en détail des dynamiques proposées afin de les valider ou de les ajuster. Ils ont identifié les acteurs principaux du projet, ainsi que leurs intérêts et leurs capacités de nuire. Sur fond de cette analyse, les participants ont élaboré des stratégies potentielles et des recommandations sur des actions à prendre pour que le projet prenne en compte la sensibilité aux conflits d'une manière plus proactive et afin d'intervenir sur certaines dynamiques de conflits qui perturbent le bon déroulement du projet et son efficacité pour les petits exploitants agricoles dans les deux provinces.

Contexte global des conflits dans l'est de la République démocratique du Congo

Historique des guerres et conflits dans l'est de la République démocratique du Congo

En République démocratique du Congo, les violences et l'insécurité persistante proviennent en grande partie de conflits antérieurs, en particulier à l'est du pays, qui touchent le pays depuis le début des années 1990. La multiplicité des acteurs nationaux et internationaux présents en République démocratique du Congo et les enjeux politiques, économiques et sociaux viennent exacerber le contexte actuel. De plus, les tensions et interactions complexes entre les pays de la région des Grands Lacs – la République démocratique du Congo, l'Ouganda, le Rwanda, et le Burundi – fragilisent l'équilibre de cette région stratégique qui peine encore à se remettre sur pied.

Depuis plus de deux décennies, la République démocratique du Congo est touchée par des conflits politiques et militaires ravageurs et persistants qui ont entraîné une spirale de violence et ralenti le développement économique et politique du pays. Le génocide rwandais de 1994 et ses conséquences ont contribué à l'éclatement de la première «grande» guerre de la République démocratique du Congo (1996-1997) et à la chute de l'ancien président Mobutu Sese Seko (1965-1997) en 1997. La seconde «grande» guerre s'est déroulée entre 1998 et 2003. Elle est également connue sous le nom de «Grande guerre d'Afrique⁶» en raison de l'implication de nombreux pays limitrophes et africains, notamment le Rwanda, l'Ouganda, l'Angola et le Zimbabwe.

La première guerre du Congo initiée en 1996 par l'AFDL, mouvement rebelle armé composé de dissidents au régime de Mobutu et de groupes ethniques minoritaires de l'est du pays, visait à renverser le régime autoritaire du président zaïrois Mobutu Sese Seko. Le mouvement bénéficiait du soutien du Rwanda et de l'Ouganda. Le 17 mai 1997, juste après le départ du président Mobutu, le conflit prend fin avec l'entrée des combattants de l'AFDL à Kinshasa et l'auto-proclamation de Laurent-Désiré Kabila comme nouveau président de la nation. Le pays change une nouvelle fois de nom et est nommé la République démocratique du Congo. Le nouveau régime est largement accueilli avec bienveillance par une population lassée par des années de déclin continu et de dérives autoritaires du règne de Mobutu.

Une fois en place, le gouvernement de Kabila essaie de s'émanciper vis-à-vis de ses alliés rwandais, ougandais et des groupes rwandophones Tutsi de l'est du Congo, qu'il purge des forces armées congolaises. Ce revirement du président Kabila contribue au déclenchement de la deuxième guerre du Congo en août 1998, avec des groupes armés appuyés par le Rwanda et l'Ouganda qui essaient de déloger

Kabila. Le président congolais, à son tour, trouve de nouveaux alliés parmi les pays de l'Afrique australe, notamment l'Angola, le Zimbabwe, le Tchad et la Namibie. Ce conflit divisa le pays en trois parties: l'ouest, contrôlé par le gouvernement de Kinshasa, le nord et le nord-est sous influence du Mouvement de libération du Congo (MLC), appuyé par l'Ouganda, et l'est sous le contrôle du Rassemblement congolais pour la démocratie (République démocratique du Congo), appuyé par le Rwanda. La deuxième grande guerre prendra officiellement fin en 2003 avec la signature d'un accord de paix en Afrique du Sud entre toutes les parties principales au conflit et la mise en place d'un gouvernement de transition avec la participation des membres des groupes armés. Cette guerre est considérée comme l'un des conflits les plus meurtriers depuis la deuxième guerre mondiale, puisqu'il causera 5,4 millions de morts congolais entre août 1998 et avril 2007 selon les estimations du Comité international de secours^{ii, 7}.

Malgré la pacification globale du pays après 2003, la paix durable ne s'installera pas dans beaucoup de zones de l'est de la République démocratique du Congo et plusieurs dynamiques armées continuent de déstabiliser les zones. Cette impossibilité d'établir une paix stable à l'est du pays est caractérisée par des facteurs qui ont continué à dominer le paysage politico-militaire dans la zone, dont certaines dynamiques avaient été déclenchées pendant les deux guerres. Celles-ci nuisent encore aujourd'hui aux efforts de paix, notamment dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.

Premièrement, le règne du MLC, de la République démocratique du Congo et de leurs alliés Ougandais et Rwandais provoqua l'émergence et la multiplication de nombreux groupes d'auto-défense Maï-Maï depuis 1994. Ces groupes se sont formés en premier lieu en réponse aux actions armées des réfugiés rwandais (ex-Interahamwe et ex-Forces armées rwandaises [FAR]) en République démocratique du Congo, qui montaient une résistance locale contre la République démocratique du Congo et le MLC et leurs alliés. Depuis 1994, ces milices armées locales ont continué à se multiplier et beaucoup de zones de l'est du pays sont devenues des fiefs de certaines milices. La plupart des groupes armés sont liés aux intérêts politiques et commerciaux et ont souvent des parrains politiques aux niveaux national et provincial. Les activités des groupes armés sont donc devenues un outil pour les leaders politiques et acteurs économiques, qui leur permet d'exercer une certaine influence et d'exprimer des revendications politiques. Parallèlement, l'intégration des groupes armés dans l'armée nationale est devenue un mécanisme clé pour le gouvernement de Kinshasa en réponse à la prolifération de ces groupes. Ceci a incité de petits commandants des mouvements rebelles à créer leurs propres groupes indépendants, dans l'attente de trouver un poste gradé au rang des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC).

ⁱⁱ Il est estimé que 2,1 millions de ces décès ont eu lieu depuis la fin officielle de la guerre.

Deuxièmement, la question de la protection physique des communautés rwandophones, notamment Tutsi, de l'est de la République démocratique du Congo et leurs intérêts politiques et économiques, reste irrésolue. Bien que des accords soient trouvés et certains ex-leaders s'intègrent dans les instances politico-administratives et militaires, il existe encore des résistants à cette intégration. C'est le cas notamment de certains leaders militaires de la République démocratique du Congo qui se considéraient comme les protecteurs des communautés rwandophones, notamment tutsi, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Ils refusent ainsi de rejoindre les FARDC et créent, en 2004, une nouvelle rébellion, le Conseil national pour la défense du peuple (CNDP), avec l'appui des leaders politiques et des milieux des affaires. Par la suite, le CNDP devient l'un des groupes armés majeurs qui occupera une large partie du territoire de Rutshuru au Nord-Kivu. Il sera seulement délogé après un accord signé entre la République démocratique du Congo et le CNDP, en mars 2009. Après quelques années d'accalmie, d'anciens leaders du CNDP, maintenant intégrés dans l'armée congolaise, accusent le gouvernement congolais de ne pas avoir respecté les termes de l'accord de 2009 et lancent une nouvelle rébellion, le Mouvement du 23 mars ou M23. Le M23 occupera encore une partie du territoire de Rutshuru entre avril 2012 et fin 2013, quand son leadership signe un accord avec le gouvernement de Kinshasa et la majorité de ses actifs se réfugient en Ouganda.

En outre, au niveau local, le contrôle des pâturages fertiles des montagnes de Masisi et des hauts plateaux de Minembwe et Itombwe au Sud-Kivu est disputé par les communautés Tutsi/Banyamulenge et celles autochtones. Ce conflit continue d'engendrer une instabilité dans la zone et sert de justification pour le maintien de nombreux groupes armés par chaque communauté ethnique.

De plus, l'accord de paix et la mise en place du gouvernement de transition à partir de 2003 met fin à l'alliance entre le gouvernement congolais et les Forces de libération du Rwanda (FDLR), groupe armé des exilés Hutu, opposé au régime rwandais et accusé d'être largement composé de responsables du génocide rwandais. La fin officielle de l'appui du gouvernement congolais aux FDLR entraîne leur éparpillement à travers l'est de la République démocratique du Congo, en particulier dans les territoires de Rutshuru, Lubero et Masisi au Nord-Kivu et à travers le Sud-Kivu. L'installation des FDLR dans les zones reculées et dans les parcs nationaux de Virunga (Nord-Kivu) et de Kahuzi-Biéga (Sud-Kivu), à son tour, contribua à une instabilité continue pour plusieurs raisons. D'abord, la présence des FDLR a suscité une mobilisation plus forte des milices d'auto-défense locales opposées à leur présence. Cette mobilisation était souvent localisée, mais a également créé des mouvements plus larges, notamment les Raïa Mutomboki au Sud-Kivu, qui ont étendu leur champ d'action du sud du territoire de Shabunda jusqu'à Kalehe au nord de la province du Sud-Kivu et à Walikale au Nord-Kivu. Puis, l'existence des FDLR continue de servir d'excuse pour l'ingérence du Rwanda dans l'est de la République démocratique du Congo, à travers un appui aux groupes armés, notamment le CNDP et le M23.

Un facteur additionnel de déstabilisation au Nord-Kivu est la naissance du groupe de l'Alliance des forces démocratiques (AFD) au Grand Nord, la partie à l'extrême nord de la province. L'AFD a été formée au milieu des années 1990 comme coalition des groupes d'opposition ougandais, y inclus des groupes musulmans. Basé à l'origine dans les districts de l'ouest de l'Ouganda, le groupe se retranche, depuis le début des années 2000, davantage du côté congolais dans la chaîne de montagnes du Rwenzori. Ils étendent ainsi leur champ d'action dans le territoire de Beni, s'en prennent à la population locale et se livrent à des combats occasionnels avec les FARDC⁸. Depuis la fuite de son leader historique, l'AFD tombe sous l'influence de son leader actuel, Musa Baluku, et se radicalise. Après s'être associé officiellement à l'État islamique en 2017, les membres de l'AFD continuent de sévir dans les territoires de Beni au Grand Nord et dans le sud de la province de l'Ituri, où ils ont été responsables de nombreux massacres de population civile et d'attaques d'envergure contre les FARDC et la MONUSCO. Ces exactions sont à l'origine de nombreux déplacements de population⁹.

Dans un État organisé de manière clientéliste, où l'influence politique se fait par les filières de relations personnelles et économiques, les acteurs armés sont devenus, à travers les années, un facteur incontournable du paysage politique dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.

Statut des femmes en République démocratique du Congo

Selon l'Organisation de coopération et de développement économique, la République démocratique du Congo est classée en 152^e position parmi 160 pays en termes d'inégalités de sexe depuis 2017. L'extrême disparité de genre est profondément marquée par les coutumes et traditions locales présentes dans toutes les sphères de la société. Les facteurs structurels justifiant une inégalité de sexe si contrastante reposent sur des normes sociales et des institutions discriminatoires généralisées; une participation politique et économique limitée des femmes; une mortalité maternelle très élevée; et des violences sexuelles et sexistes généralisées. Bien que le conflit soit un moteur de la violence de genre, les causes sous-jacentes sont liées aux inégalités structurelles et aux normes sociales qui discriminent les femmes et les filles¹⁰.

Seulement 8 pour cent des sièges parlementaires sont occupés par des femmes et 36,7 pour cent des femmes adultes ont atteint au moins un niveau d'éducation secondaire, contre 65,8 pour cent des hommes. Pour 100 000 naissances avec un enfant viable, 693 femmes meurent de causes liées à la grossesse. Le taux de natalité chez les adolescentes est de 124,2 naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans. La participation des femmes au marché du travail est de 71,4 pour cent, contre 73,5 pour cent pour les hommes¹¹.

La soumission totale de la femme dans tous les domaines sociaux et professionnels est encore plus prononcée dans les milieux ruraux. La division sexuelle du travail montre que les femmes occupent des emplois invisibles et que leurs droits ne sont pas pris en considération. La femme a un agenda journalier de 19 heures et 15 minutes, une moyenne de 80 pour cent de son temps, tandis que l'homme travaille 3 heures de moins, soit 51,6 pour cent de son temps. La femme rurale s'active en agriculture, élevage et pêche pour contribuer aux dépenses alimentaires et non alimentaires de sa famille. La difficulté liée à toutes ces activités est le manque de connaissances techniques agricoles, technologiques, le manque de financement, d'accès au crédit et de programmes d'encadrement et de développement, entre autres aspects qui limitent leur développement professionnel¹².

En termes d'accès à la terre, les femmes sont fortement désavantagées par rapport aux hommes, en raison de la tradition et du régime de succession en vigueur, influant ainsi sur leur productivité et leurs droits. Les femmes ne peuvent pas hériter des terres de leurs pères et participer aux négociations sur les héritages¹³. Pour les veuves, même si selon la loi les épouses qui ont un mariage légalement enregistré (et beaucoup ne le font pas en raison de coûts officiels et non officiels ou autres raisons) ont le droit d'hériter, par tradition, ce sont les hommes qui héritent, malgré le cadre normatif très favorable à l'égalité des sexes.

Nord-Kivu et Sud-Kivu – violences basées sur le genre

Au Nord-Kivu, la représentation des femmes est prédominante dans le secteur de l'agriculture (plus de 80 pour cent), alors que seulement 60,8 pour cent font partie d'organisations agricoles et 44,4 pour cent occupent des postes de décision. Néanmoins, 44,2 pour cent des femmes font partie d'organisations de la société civile mais seulement environ 20 pour cent occupent des postes à responsabilité¹⁴.

Depuis les années 1990, la violence sexuelle est l'une des formes de violence basées sur le genre les plus répandues, et singulièrement endémique dans l'est du pays. La violence sexuelle est très souvent accompagnée d'autres formes de violences basées sur le genre; les viols collectifs et le viol public sont fréquemment commis pendant les attaques de villages par les groupes armés, dont les femmes et les filles sont les victimes.

Depuis plusieurs années, le Nord-Kivu est une province connue pour l'incidence élevée des violences sexuelles liées au conflit, à l'instar de celles commises à Walikale en 2010. Selon les chiffres fournis par les Nations Unies, en décembre 2007, 350 cas de viols sont signalés chaque mois dans la province et les enfants de moins de 18 ans représentent environ un tiers des victimes¹⁵. Les territoires les plus touchés sont ceux où les groupes armés sont actifs et/ou ceux où les opérations militaires sont en cours. Bien que ces quelques groupes armés aient signé en 2008 un acte d'engagement à respecter le droit international et les droits humains, de nombreux viols et autres violences sexuelles continuent d'être commis¹⁶.

En outre, des violences conjugales, des cas d'exploitation sexuelle des enfants, des viols lors de la collecte de bois, des abandons scolaires de filles liés aux grossesses précoces, etc., ont été rapportés dans les territoires de Beni, Butembo et Lubero, Masisi, Nyiragongo, Rutshuru et Walikale¹⁷.

Le Sud-Kivu est composé d'une société civile dynamique, qui travaille sur les questions de genre, allant de l'autonomisation économique des femmes et du leadership féminin, à la violence sexuelle et à la violence basée sur le genre, et plus largement aux droits des femmes. Les questions de genre sont normalement traitées ensemble et en partenariat avec l'État et les organisations internationales. Le travail minier artisanal est un moyen de subsistance essentiel pour les femmes du Sud-Kivu, bien qu'un grand nombre d'entre elles sont victimes de violences sexuelles et de travail forcé, à l'exception de celles qui occupent des positions de pouvoir^{18, 19}.

Efforts sur la réduction de l'inégalité des sexes pendant le processus de paix

Des initiatives pour assurer une meilleure intégration et représentation des femmes aux tables de négociations pour la paix, et plus généralement au regard des prises de décision, se mettent progressivement en place. L'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies en 2000 prévoit une

gamme de mesures visant l'inclusion des femmes dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits violents. Elle stipule que la paix juste et durable ne peut être réalisée sans la participation pleine et égale des femmes au processus de paix et de sécurité. Elle met l'accent sur la participation, la protection, la prévention et l'accès égal aux efforts de secours et de relèvement. Plusieurs des dispositions de la résolution traitent du rôle des femmes et du genre en particulier dans les négociations et les accords de paix, cependant, peu de mesures ont été prises dans la pratique à cet égard²⁰.



Historique des groupes rwandophones à l'est de la République démocratique du Congo

La présence des ressortissants rwandophones à l'est de la République démocratique du Congo représente un élément clé afin de mieux comprendre certaines dynamiques de conflits, notamment l'historique de beaucoup de tensions locales. Ceci explique également les grandes lignes des conflits armés des 30 dernières années dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.

En 1910, une convention entre la Belgique et l'Allemagne trace la frontière entre ce qui était précédemment la colonie allemande du Rwanda-Urundi et le Congo belge. Cependant, il existait déjà certaines populations rwandophones installées depuis longtemps dans les zones frontalières, notamment au Rutshuru dans le Nord-Kivu (dont la partie orientale est habitée majoritairement par les Hutu) et une population d'éleveurs Tutsi sur les hauts plateaux d'Itombwe, près d'Uvira, au Sud-Kivu, plus tard connue sous le nom de Banyamulenge (Mulenge est un village et une colline surplombant la plaine de Rusizi dans le territoire d'Uvira).

Après la première guerre mondiale, la Belgique gagne le contrôle du Rwanda et du Burundi. S'en suit une large migration des rwandophones Hutu et Tutsi du Rwanda vers le Masisi et le Rutshuru, pour travailler dans les fermes des fermiers blancs qui avaient établi de grandes plantations et fermes laitières dans les zones montagneuses. Cette migration a été organisée entre 1937 et 1955 dans la Mission d'immigration des Banyarwanda par le régime colonial. La Mission amena ainsi environ 100 000 familles d'origine rwandaise à Masisi et Rutshuru, des familles Tutsi, qui étaient souvent les superviseurs, et des Hutu, communément employés comme main d'œuvre. Ces migrants rwandophones furent ensuite rejoint par d'autres rwandais. Cette seconde migration, plus spontanée, était notamment due à la pression démographique, aux violences politiques contre les Tutsis au moment de l'indépendance en 1959 et à la répression contre les Tutsis dans plusieurs campagnes au Rwanda.

La présence des rwandophones, notamment au Masisi et dans la partie occidentale du Rutshuru, était toujours contestée par les peuples qui se considèrent autochtones, notamment les Hunde et Nyanga. La question de l'appartenance des rwandophones à l'État congolais devenait un enjeu politique majeur. Sous l'influence du directeur de cabinet à la présidence sous le régime de Mobutu, les rwandophones du Congo se sont vus accorder la nationalité congolaise dans les années 1970. Parallèlement, beaucoup de rwandophones, notamment des tutsis ont pris possession des fermes des ex-colons lors de la zairianisation en 1973-1974. Dans les années 1980, les vents politiques changent, et l'accord de citoyenneté à tous les rwandophones est abrogé. Avec l'ouverture démocratique du pays après la conférence nationale de 1990, la compétition autour du pouvoir prend de plus en plus une dimension ethnique et les politiciens de l'est du pays jouent sur une mobilisation ethnique pour conforter leur assise locale.

Des violences locales éclatent dans le territoire de Masisi, où des rwandophones sont tués et pourchassés par des milices Hunde en 1993, ce qui entraîne la mobilisation des Hutu contre les Hunde. Simultanément, nombreux jeunes Tutsi du Nord-Kivu et Sud-Kivu rejoignent la rébellion du Front patriotique rwandais de Paul Kagame contre le régime au Rwanda. Le génocide rwandais provoque un large afflux de réfugiés rwandais au Congo (à l'époque le Zaïre), dont plus d'1 million de réfugiés au Nord-Kivu, incluant de nombreux responsables du génocide, des Forces armées rwandaises (FAR) et des milices Hutu Interahamwe. Les ex-FAR et Interahamwe continuent leur mobilisation dans les camps de réfugiés des Kivu et mobilisent parmi la population Hutu congolaise. De plus, beaucoup de Tutsi congolais rentrent au Rwanda après la victoire du FPR depuis la fin 1994. La rébellion de l'AFDL en 1996, qui provoqua la chute de Mobutu et amena Laurent-Désiré Kabila au pouvoir, était en large partie une campagne appuyé par le Rwanda et l'Ouganda pour mettre fin aux activités armés des ex-FAR et Interahamwe, leurs incursions continues, ainsi que leurs menaces contre les Banyamulenge et Tutsi congolais. Les Banyamulenge et Tutsi congolais étaient nombreux parmi les gradés et combattants de l'AFDL. Après que Lauren-Désiré Kabila se tourna contre ses alliés Rwandais en juillet 1998, la deuxième guerre du Congo éclate, menée par le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD), appuyé par le Rwanda et dont les membres sont en particulier des rwandophones congolais. Les rébellions de CNDP (2004-2009) et du M23 (2012-2013) sont les dernières rébellions ouvertes pour réclamer plus d'influence des rwandophones et notamment des Tutsi dans le paysage politico-militaire de la République démocratique du Congo. Aujourd'hui, les tensions entre des groupes autochtones, principalement les Hunde, Nyanga, Tembo et Nande au Nord-Kivu, et les populations rwandophones continuent dans certaines localités et servent de justification pour le maintien des groupes armés qui prétendent défendre les intérêts ethniques.

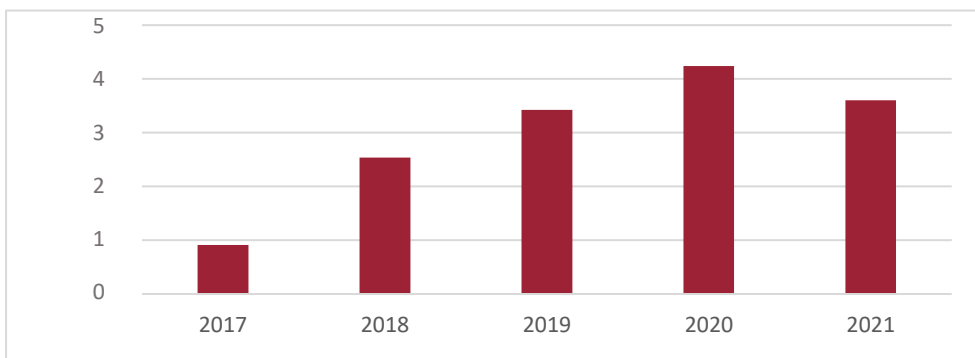
Contexte sécuritaire et groupes armés récents

Depuis les années 1990, les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu ont été touchées par des facteurs d'instabilité, des cycles répétés de violence et l'aggravation des déplacements de population et des crises humanitaires en raison de l'activité des groupes armés. Avec l'arrivée de la pandémie mondiale de la covid-19 en 2020, les besoins humanitaires se sont fortement accrus, avec un ralentissement du déploiement de l'assistance humanitaire causé par la fermeture des frontières et la concentration des mesures internationales et nationales visant à endiguer la pandémie. Le nombre de personnes déplacées internes (PDI) en République démocratique du Congo a atteint le chiffre record de 5,5 millions de personnes durant l'année 2020. De plus, les violations des droits humains et les incidents de violences basées sur le genre ont augmenté en 2021²¹. Bien que ce chiffre ait légèrement baissé, 5,26 millions de PDI sont enregistrées en septembre 2021 selon l'OCHA (2021), dont à peu près 1 million au Nord-Kivu²² et 1,1 million au Sud-Kivu²³.

Malgré une légère diminution du nombre de groupes armés actifs dans les deux provinces en 2021, les activités de ceux-ci n'ont cessé d'augmenter ces dernières années. Selon les chiffres des Nations Unies, 850 civils (590 au Nord-Kivu et 261 au Sud-Kivu) ont perdu la vie dans des incidents armés en 2020. Les organisations de droits humains ont enregistré 1 147 civils tués pendant la première moitié de 2021, à l'est de la République démocratique du Congo²⁴. Le baromètre sécuritaire du Kivu (*Kivu Security Tracker*) constate une augmentation alarmante des cas de meurtres et d'enlèvements ces dernières années, qui peuvent partiellement être imputés aux groupes armés et aux acteurs armés inconnus (notamment pour les cas d'enlèvements)²⁵.

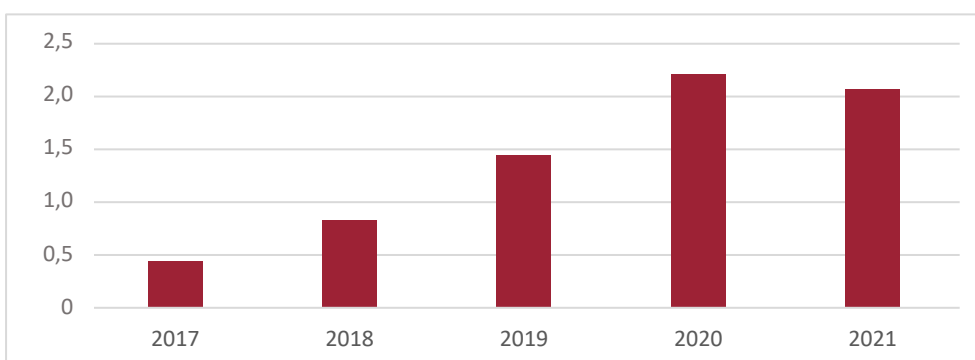
Selon les statistiques de la base de données d'ACLED, le nombre d'incidents violents au Nord et Sud-Kivu s'est accru d'une manière continue entre 2017 et 2020: au Nord-Kivu, le nombre d'incidents violents par jour est passé de 0,91 en 2017 à 4,24 en 2020; au Sud-Kivu ce taux est passé de 0,44 à 2,21, sur cette même période. En septembre 2020, ce taux a légèrement baissé (3,6 incidents/jour au Nord-Kivu et 2,07 incidents/jour au Sud-Kivu)²⁶.

Figure 2. Nord-Kivu: nombre d'incidents violents quotidiens (2017-2021)



Source: ACLED. 2021. Dashboard. Dans: *ACLED*. [Consulté le 25 septembre 2021].
<https://acleddata.com/#/dashboard>

Figure 3. Sud-Kivu: nombre d'incidents violents quotidiens (2017-2021)



Source: ACLED. 2021. Dashboard. Dans: *ACLED*. [Consulté le 25 septembre 2021].
<https://acleddata.com/#/dashboard>

Cette augmentation est principalement due à la hausse des violences dans certains foyers de conflits, notamment dans le territoire de Beni au Nord-Kivu et sur les hauts plateaux de Minembwe et Itombwe au Sud-Kivu. Toutefois, cette tendance est également observée dans la majorité des territoires ciblés par le projet. Par exemple, le territoire de Rutshuru a connu 0,57 incidents par jour en 2019; 0,75 en 2020; et 0,62 en 2021 (jusqu'au mois de septembre); le territoire de Walikale fut touché par 0,1 incident/jour en 2019; 0,27 en 2020 et 0,19 en 2021; et le territoire d'Uvira par 0,57 incident/jour en 2019; 0,75 en 2020 et 0,57 en 2021.

Le niveau élevé persistant des violences au Nord-Kivu et au Sud-Kivu est marqué par les nombreux groupes armés implantés dans certaines zones et localités spécifiques, souvent depuis des années, voire des décennies. Beaucoup d'entre eux représentent des intérêts ethniques, claniques, politiques ou économiques et sont appuyés par des grands opérateurs économiques et politiques installés dans les capitales provinciales ou à Kinshasa. Les conflits au Nord-Kivu et Sud-Kivu sont donc caractérisés par une inertie et une résistance aux efforts de résolution pérenne des conflits, mais également à une fragmentation extrême des acteurs

impliqués. La grande majorité des groupes armés ont un champ d'action très limité et leurs activités suivent souvent des dynamiques considérablement localisées. Au Nord-Kivu, seuls quelques groupes ont des rayons d'actions plus larges, à savoir l'AFD dans la région de Béni; les FDLR et les Nyatura dans le territoire de Rutshuru; l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS) entre le Masisi et le Rutshuru; les Nduma défense du Congo rénové (NDC-R, issus des ex-Maï-Maï Sheka) à la lisière des territoires de Walikale; ainsi que les Raïa Mutomboki au Masisi et au Sud-Kivu (qui sont également très fragmentés en groupes contrôlés par des commandants assez indépendants). Ces groupes se présentent comme défenseurs des intérêts de certaines communautés ethniques (Nyatura – Hutu, APCLS – Hunde, NDC-R – Nyanga, Raïa Mutomboki – Lega), mais s'en prennent parfois également aux villages et à la population qu'ils prétendent défendre. La plupart de ces groupes armés, notamment les FDLR, Nyatura et Raïa Mutomboki sont des mouvements très fragmentés sans chaîne de commandement unique ou une coordination entre les groupuscules. Leurs commandants locaux opèrent d'une manière très indépendante^{iii, 27}.

Les attaques continues et régulières contre des civils, des villages, les kidnappings et les embuscades de véhicules ou convois de commerce s'expliquent donc par le besoin continu de revenus et de ressources des groupes armés, qui survivent de la terre, de la taxation de la population locale et en réquisitionnant des ressources diverses. Les vagues et pics de violences sont notamment déclenchés par une reconfiguration des groupes armés, des batailles sur le contrôle d'une zone, des carrés miniers, des axes de transport ou des changements sur l'échiquier politique au niveau local, provincial ou national.

Les campagnes des FARDC contre certains groupes armés ou dans le but de prendre le contrôle de certaines régions ou axes routiers, entraînent par ailleurs une hausse temporaire des violences et des déplacements. En effet, ils contraignent lesdits groupes à se délocaliser dans de nouvelles zones, entraînant de ce fait de nouveaux pillages et taxations forcées. Les FARDC sont parmi les auteurs de violences et de violations des droits humains contre les civils. Ces actes ont également tendance à s'aggraver pendant les campagnes militaires des forces de l'ordre, puisqu'ils se déplacent à travers certaines régions et extraient des ressources au sein de la population locale.

ⁱⁱⁱ Raïa Mutomboki est un mouvement très fragmenté sans chaîne de commandement unique ou ni forcément d'une coordination entre les groupuscules. Les commandants locaux opèrent d'une manière très indépendante.

Contexte politique

Joseph Kabila, qui succédera à Laurent-Désiré Kabila, son père, en tant que Président de la République démocratique du Congo, après l'assassinat de ce dernier le 16 janvier 2001, se façonna un système clientéliste complexe à travers lequel il a gouverné le pays. Malgré certaines campagnes militaires contre les groupes armés les plus puissants, aucun effort systématique n'avait été entrepris pour adresser les problèmes de fonds de l'insécurité et de la présence de ces groupes. Lorsque certains groupes armés devenaient trop puissants ou s'attaquaient à des intérêts de fonds du système Kabila, ce dernier pris des initiatives, comme les accords politiques qui mettaient fin aux rébellions du CNDP en 2009 et du M23 en 2013.

Malgré de nombreuses tractations du président Kabila pour se maintenir au pouvoir au-delà de son mandat constitutionnel (deux mandats de cinq ans à compter de 2006), le pays a finalement connu une succession politique paisible, malgré des irrégularités électorales graves, avec la déclaration surprise de Félix Tshisekedi comme vainqueur des élections du 30 décembre 2018.

La prise de pouvoir de Tshisekedi en janvier 2019 n'a, pour l'instant, pas changé la donne dans les provinces du Kivu. Bien qu'il y ait eu quelques redditions des groupes armés juste après l'avènement au pouvoir de Tshisekedi, cette tendance n'a pas continué au-delà. Le nouveau président a dû d'abord asseoir son autorité et s'est concentré sur la mise en place d'un gouvernement et sur des tractations politiques avec les fidèles de l'ex-président Kabila pour le contrôle du parlement et des instances politiques.

En 2020, la première initiative pour améliorer la sécurité dans les deux provinces du Kivu (en invitant les forces armées des pays voisins à combattre les groupes armés ensemble) a échoué à cause d'intérêts divergents et d'une forte résistance interne au sein des provinces et de la société congolaise face à une telle approche. Plus récemment, la déclaration de l'état de siège et l'établissement des zones militaires, avec des militaires à la tête des instances gouvernementales au Nord-Kivu et en Ituri par le président Tshisekedi, qui a pris effet le 1^{er} mai 2021, n'a pas transformé la situation sécuritaire. Ceci a potentiellement contribué à une augmentation des violences dans certaines zones et à des exactions contre les civils par les des forces de l'ordre²⁸. Les données présentées par le KST vont dans ce sens et démontrent que le nombre d'attaques meurtrières connaît une hausse depuis les dernières élections^{iv, 29}: 5 469 morts entre mai 2017 et janvier 2019, contre 6 219 entre janvier 2017 et novembre 2019. Le *Kivu Security Tracker* (août 2021)³⁰ a enregistré une baisse de tous types de violences depuis août 2021 par rapport à juillet, avec 166 morts violentes, 125 personnes enlevées ou

^{iv} Données calculées respectivement entre le 1^{er} mai 2017 et le 24 janvier 2019, et entre le 25 janvier 2019 et le 25 novembre 2020.

kidnappées et 64 affrontements, soit une baisse de 31 pour cent par rapport à juillet 2021.

Un nouveau programme de démobilisation, désarmement, relèvement communautaire et stabilisation, annoncé par le président Tshisekedi au mois d'août 2021, pourrait également amener une nouvelle perspective aux efforts, jusqu'à présent dominés par une approche militaire à résoudre les conflits dans les provinces du Kivu. Les analystes ont cependant déjà souligné de nombreux défis et faiblesses du programme proposé³¹.

Par ailleurs, la MONUSCO a connu une réduction de son personnel et, en l'absence de programmes de démobilisation opérationnels, la reddition de dizaines de groupes armés au cours des deux dernières années n'a eu que peu d'impact. Les besoins humanitaires connaissent également une hausse, mais au vu des différentes crises dans le monde, on note depuis longtemps un certain désengagement des bailleurs internationaux. La pandémie mondiale de la covid-19 a réduit davantage les financements humanitaires disponibles, et seulement 34 pour cent de l'aide annuelle demandée est arrivé en République démocratique du Congo en 2020.

Causes et lignes de conflits

Causes profondes, facteurs de conflits et leurs conséquences

Les causes profondes sont liées à des facteurs structurels qui sont immuables ou très difficiles à changer, car marquées par des facteurs géographiques, topographies ou à des dynamiques sociétales ou institutionnelles qui évoluent très lentement. L'ordre dans lequel les causes profondes sont discutées ci-après ne reflète pas leur importance relative.

Causes profondes

Relations informelles et négociées

Premièrement, le mode régulateur de toute interaction entre acteurs étatiques et acteurs privés ou entre particuliers suivent des règles informelles qui sont, pour la plupart, négociées³². Des recherches récentes sur la gouvernance en République démocratique du Congo ont mis l'accent sur le fait que les institutions formelles ne jouent que rarement le rôle qui leur est assigné par la loi, mais que les pratiques non-écrites et négociées déterminent l'action des autorités et des agents de l'État. Il n'y a donc pas forcément une absence de gouvernance, comme souvent constatée, mais une gouvernance qui suit ses normes propres³³ et qui dépend du pouvoir et de l'habileté en négociation des individus impliqués. Ainsi, dans les mots de Théodor Trefon, «*l'administration publique congolaise est ambiguë, arbitraire et hybride*». Les négociations avec ses agents sont permanentes et interviennent aux niveaux national, provincial et local. Les procédures administratives sont déterminées par l'humeur, la disponibilité et par les attentes et besoins personnels des agents de l'État, qui profitent de l'ambiguïté de leur environnement de travail. En fonction du contexte, ils peuvent adopter un discours officiel (qui respecte à la lettre la réglementation), tout comme ils peuvent opter pour une approche informelle (en inventant ou en interprétant les règles)³⁴.

Ce mode de régulation des affaires de l'État et des relations sociales et économiques est à la base d'une action de ceux qui le représentent selon leurs propres intérêts et logiques. Ce facteur est associé au fait que l'État est organisé en réseaux clientélistes qui émanent du centre de la présidence à Kinshasa, et qui s'affaiblissent néanmoins dans les provinces et à tous les niveaux administratifs inférieurs où on trouve de nombreux acteurs intermédiaires.

Faiblesse de l'autorité de l'État et contestation politique

L'État en République démocratique du Congo est organisé selon des principes largement clientélistes, c'est-à-dire par des réseaux d'influence qui émanent de la présidence à Kinshasa à travers la nomination d'alliés clés dans les services d'État d'importance pour la présidence. Ceci comprend notamment les services qui génèrent et gèrent des ressources significatives (comme par exemple les offices

responsables de la collecte des taxes diverses, comme l'Office des douanes), les ministères et services responsables de la sécurité du régime et de l'État, ainsi que les gouverneurs des provinces. Cette gestion clientéliste se traduit en un contrôle assez faible et seulement indirect sur ce qui se passe dans les provinces³⁵. Elle dépend de plusieurs niveaux intermédiaires qui, à leur tour, créent leurs propres réseaux clientélistes plus localisés au sein des institutions de l'État à tous les niveaux. Cela entraîne ce qu'on peut décrire comme une «privatisation» des services étatiques et des interactions entre l'État et les particuliers. Les agents étatiques utilisent les structures de l'État et leur propre rôle dans ces hiérarchies comme activités génératrices de revenus pour eux-mêmes et pour payer leurs supérieurs³⁶. Dans les interactions avec les citoyens, ce mode opérationnel veut dire que c'est seulement les individus qui ont les moyens de payer les représentants de l'État ou qui ont des relations de parenté ou autre avec les détenteurs des postes, qui reçoivent les services ou bénéficient d'une décision favorable d'un service administratif ou d'une autorité locale.

Cette dynamique est également présente dans les forces de défense et de sécurité, où les commandants créent leurs propres réseaux clientélistes et opèrent selon leurs propres intérêts souvent en complicité avec des «hommes forts» locaux, comme des chefs coutumiers, propriétaires terriens, commerçants puissants ou également des seigneurs de guerre des groupes armés locaux³⁷. De la même manière, les acteurs influents locaux, notamment les chefs coutumiers et représentants de l'autorité étatique dans les territoires, cherchent des alliés influents locaux à tous les niveaux qui les aident à gérer leur contexte selon les principes clientélistes. Cela inclut des alliances avec les commandants locaux des groupes armés influents dans leurs contrées, si nécessaire, et avec des hommes politiques et d'autres «gens de moyens» ou influents au niveau provincial ou même national.

Dans un tel contexte, les petits exploitants agricoles et ceux avec peu de moyens peuvent également chercher à s'allier avec certains réseaux clientélistes des personnes influentes locales. Cependant, en général ils sortent perdants des interactions avec les autorités locales s'ils ne peuvent pas payer les frais nécessaires ou s'appuyer sur des relations de parenté pour obtenir gain de cause dans un différend local.

Insécurité généralisée

Après l'émergence des groupes armés locaux dans les années 1990 et leur prolifération et fragmentation continues pendant les années de guerre, une insécurité généralisée s'est installée dans nombreuses zones des provinces des Kivu. Selon Trefon, les années de conflits en République démocratique du Congo ont créé une prédation territoriale décentralisée, basée sur une culture politique d'entrepreneuriat militaire³⁸. L'insécurité est ainsi marquée par cet entrepreneuriat d'acteurs armés de toute sorte et de leurs alliés locaux à plusieurs dimensions.

Attaques et actes de violence ouverts des groupes armés

Les attaques ouvertes des groupes armés sont de fait assez rares et occurrent lorsqu'il y a une compétition avec d'autres groupes pour le contrôle de terrain ou lors des opérations des FARDC, qui peuvent notamment déloger certains groupes qui cherchent à s'installer dans de nouvelles zones. Parfois, les attaques prennent place en réponse aux actions de certaines autorités ou villageois perçus comme opposés aux intérêts des groupes armés, ou dans l'intention de s'approvisionner auprès de la population locale.

Actions armées couvertes ou banditisme

Beaucoup d'attaques de moindre envergure, des braquages, des kidnappings ou d'autres actes de violence ne sont pas revendiqués par un groupe spécifique. Les rapports médiatiques qualifient souvent ces actions telles que perpétrées par des acteurs armés inconnus ou non-identifiés ou par des bandits³⁹. On les désigne aussi parfois comme des «présomés Mai-Mai» sans en avoir la confirmation. Souvent les auteurs de ces actions sont connus localement, mais ne sont pas révélés par les autorités ou la population locale par peur de représailles en cas de dénonciation. Ces groupes armés sèment la terreur auprès de la population locale, des acteurs commerciaux et en particulier des transporteurs. Ce sont notamment les braquages des transports et les kidnappings qui créent un sentiment constant d'insécurité et perturbent les activités économiques, les opportunités d'accéder aux marchés et l'écoulement des produits aux exploitants agricoles.

Activité couverte des acteurs armés: extraction de ressources, taxation et menaces

L'activité prévalente des groupes armés consiste à taxer la population locale. Ceci prend place soit aux barrages qu'ils ont érigés ou pendant des campagnes de porte-à-porte durant lesquelles les acteurs armés demandent des contributions en espèce ou en nature. Ces activités sont menées également dans les zones qui ne sont pas directement sous le contrôle des groupes armés. Selon plusieurs exploitants agricoles enquêtés, cette collecte des tributs s'intensifie souvent en période récolte. Les acteurs armés peuvent faire irruption dans les champs ou intercepter dans les dessertes agricoles pour saisir une part des produits récoltés. Les femmes, qui assurent la plupart des travaux agricoles, sont particulièrement vulnérables aux exactions des acteurs armés, puisqu'elles risquent non seulement de se faire dépouiller de leurs biens, mais également de subir des harcèlements ou violences sexuels. En outre, les acteurs armés jouent également un rôle de protecteurs des personnes nanties et influentes avec lesquelles ils sont alliés. Plusieurs interlocuteurs lors des entretiens et focus groups ont fait allusion aux menaces de violences implicites dans les différends avec de grands propriétaires terriens ou de grands troupeaux, ayant des liens avec des groupes armés.

Exactions et prédation des forces de défense et de sécurité

Les FDS – notamment les FARDC, les agents de la police nationale congolaise (PNC), les agents de l'Agence nationale de renseignements (ANR), les agents des douanes, etc. – jouent un rôle souvent ambigu vis-à-vis de la population civile locale. La population civile est menacée, parfois à cause de soupçons de

connivence avec les groupes armés, mais plus fréquemment pour extorquer des fonds ou des ressources aux barrages routiers ou lors de leurs patrouilles. Par conséquent, les civils ne sont pas assurés que les FDS respectent leur mandat de protection de la population et du maintien de l'ordre public.

Dans ce contexte, l'insécurité constante impose un lourd tribut à la population paysanne, au niveau pratique et psychologique. Dans les zones de présence effective des groupes armés, les exploitants agricoles (en particulier les femmes) évitent parfois d'accéder aux champs, ou se voient contraints de récolter leurs produits avant maturité par peur d'être victimes d'extorsions. Dans les zones plus distantes, les agriculteurs évitent certaines dessertes ou routes principales pour transporter leurs produits par peur de la taxation informelle. Les exploitants agricoles n'ont souvent pas de recours lors de conflits sur l'accès à la terre ou avec les éleveurs qui passent dans leurs champs et craignent les représailles des acteurs armés. Plusieurs interlocuteurs ont indiqué qu'il vaudrait mieux souvent se taire que de se plaindre publiquement des dégâts causés par des troupeaux d'animaux, en raison des risques que ces plaintes soient entendues par les propriétaires appuyés par les acteurs armés.

Géographie de certaines zones

Outre l'interaction entre facteurs géographiques et démographiques, qui sont à l'origine d'une forte pression sur les terres, des facteurs structurels liés à la géographie ont des effets localisés sur les dynamiques de conflits, notamment la présence de gisements de minerais dans certaines zones, les topographies, surtout montagneuses, et les frontières internationales.

Terres fertiles

Les terres fertiles de la plupart des zones de l'est de la République démocratique du Congo ont attiré de nombreux acteurs qui cherchent à les exploiter, exacerbant les tensions locales dans ces zones. C'est notamment le cas des sols volcaniques extrêmement fertiles du Rutshuru et de certaines parties du Masisi, mais également des zones montagneuses des Kivu qui, en raison d'un climat plus tempéré et une pluviométrie favorable, permettent la cultivation de nombreuses cultures convoitées, à savoir les cultures de rente comme le café, le quinquina et le thé.

En outre, ces terres fertiles furent saisies auparavant par des colons belges ou leurs alliés dans les années 1920 et 1930. C'est ainsi que de larges plantations ont été établies, notamment dans les Masisi et le Rutshuru depuis les années 1930, soutenus par une migration de main d'œuvre, d'abord des populations locales puis des ouvriers rwandophones du Rwanda, également sous contrôle belge. Cette migration ouvrière était organisée à grande échelle par la Mission d'immigration des Banyarwanda, qui amena environ 100 000 familles rwandophones, en particulier au Masisi et au Rutshuru, dans les plantations des colons entre 1933 et 1955. Parallèlement, plusieurs vagues d'immigration spontanée provenant du

Rwanda se produisirent, en raison notamment de la densité de population, de la rareté des terres au Rwanda, mais également lors de plusieurs crises politiques et vagues de violences depuis les années 1950. L'implantation de ces populations rwandophones a causé de nombreux conflits avec les populations autochtones locales, notamment les Hunde au Masisi, qui se retrouvaient en position d'infériorité démographique. Ceux-ci avaient notamment des problèmes à gérer les migrants qui ne respectaient pas leurs us et coutumes, ni ne rentraient dans leurs structures et hiérarchies sociales. De plus, les vastes étendues montagneuses de ces deux territoires servaient de pâturages pour des troupeaux de bovins des colons, mais également, après l'indépendance du Congo, davantage pour les grands éleveurs Tutsi rwandophones.

Ainsi, la question de l'accès aux terres fertiles a été liée aux questions de compétition entre groupes ethniques, de pouvoir politique et économique de certains groupes et de l'appartenance à l'État congolais à travers les années.

Même dans les zones de terres moins fertiles, comme les zones forestières du Walikale, certains endroits plus propices à certaines cultures peuvent faire l'objet des convoitises. C'est notamment le cas des bas-fonds et zones maraîchères. Quelques répondants interrogés à Walikale ont indiqué que les exploitants agricoles qui cultivent dans les zones maraîchères sont plus à risque de se faire chasser, car ces endroits privilégiés peuvent attirer l'attention de personnes influentes.

Zones inaccessibles

Enclavement: Le manque d'accessibilité à certaines zones est un facteur pouvant aggraver les tensions. Certaines zones souffrent d'un enclavement de longue date ou régulier, en raison d'une topographie difficile et en particulier d'un manque d'infrastructures. C'est notamment le cas du territoire de Walikale, qui ne peut pas être atteint par véhicule de Goma, en raison de l'état de délabrement des routes et des ponts clés. Cet enclavement rend les populations plus pauvres et vulnérables et peut aggraver les tensions sur le peu de ressources disponibles.

Parcs nationaux et aires protégées: Les contraintes d'accessibilité sont liées à l'utilisation de certaines zones proscrites par l'État, qui prennent la forme d'aires protégées et de parc nationaux. Plusieurs territoires ciblés par le projet sont partiellement couverts ou à proximité de parcs nationaux, notamment le Parc national de Virunga, qui est situé partiellement dans les territoires de Rutshuru, Nyiragongo et Masisi; et le Parc national de Kahuzi Biega dans le territoire de Walungu^v. La présence des zones protégées a un impact sur les populations avoisinants à plusieurs niveaux.

Premièrement, les zones du parc ne sont pas accessibles à la population locale et ne peuvent pas être utilisées pour l'agriculture. La présence des parcs nationaux

^v Le Parc national de Kahuzi Biega touche également le territoire de Walikale mais loin des zones du projet.

contribue ainsi à la rareté des terres et aggrave les tensions autour de l'accès à la terre.

Deuxièmement, le Parc national de Virunga, en particulier, est très fortement sécurisé par les agents de l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN). Les rangers du parc constituent une véritable force paramilitaire, entraînés par des militaires étrangers en combat de proximité et fortement armés. Cette militarisation est due à la longue présence des groupes armés dans le parc, qui se livrent à de nombreuses activités illicites et qui détruisent les écosystèmes⁴⁰. Ils s'en prennent également davantage aux gardes du parc, ce qui a causé de lourdes pertes en vie parmi les agents de l'ICCN⁴¹.

Selon l'ICCN, ils permettent également aux populations locales d'exploiter les ressources du parc et de s'engager dans l'agriculture, la chasse et la coupe du bois pour le charbon. La pression démographique autour du Parc national de Virunga est considérable. Pour l'ICCN, sans une imposition stricte des limites du parc, les populations ne respecteraient pas ces limites et envahiraient rapidement les zones tampon, empiétant sur les zones protégées du parc. Les gardes du parc soupçonnent que la population est en collusion avec les groupes armés, afin d'enfreindre systématiquement aux règlements qui sont censés protéger l'écosystème unique du parc⁴². À leur tour, les populations des zones périphériques du parc disent qu'ils font les frais de l'imposition stricte des bordures et de la militarisation de l'ICCN. Ils se plaignent du fait qu'il n'y a pas une zone tampon officielle qui permettrait des activités à moindre impact sur la conservation de l'habitat et d'un traitement brusque par les gardiens du parc. Les informateurs clés et membres des focus groups interrogés ont fait état de nombreux cas de bavures des agents de l'ICCN contre la population locale en cas de la moindre infraction des bordures du parc. Selon les témoignages, lors d'une infraction présumée de la bordure du parc, les agriculteurs locaux risquent d'être arrêtés ou tabassés par les rangers. Les communautés se plaignent de ne pas recevoir des bénéfices officiels du parc. Ils se plaignent non seulement des actions musclées des gardes du parc mais également de ne rien recevoir en contrepartie. Selon certains interlocuteurs, l'ICCN devrait investir dans les communautés locales avec les rétrocessions qu'ils reçoivent, bien qu'ils ne voient aucun investissement de ce genre.

Troisièmement, malgré la présence des rangers de l'ICCN pour protéger les parcs nationaux, les zones des parcs ont depuis longtemps servi de refuge pour de nombreux groupes armés. Le terrain est idéal pour établir leurs camps puisqu'il est difficilement accessible et sans infrastructures, ce qui ne permettrait pas aux forces de l'ordre de les traquer et trouver. Il existe également des activités clandestines et illégales que les membres des groupes armés peuvent poursuivre, sans être inquiétés par les autorités et avec peu de concurrence d'autres acteurs. Il s'agit notamment de l'exploitation des ressources forestières du parc, y compris la coupe du bois (pour la maçonnerie ou le charbon), le braconnage des animaux sauvages, mais également l'extraction des minerais comme de l'or ou le coltan. Par conséquent, les villages avoisinants des parcs et les faubourgs de la ville de Goma à

proximité du Parc de Virunga sont constamment menacés par les groupes armés et connaissent des incidents plus fréquents de cambriolage, de kidnappings ou d'attaques directes des acteurs armés.

Enfin, les interlocuteurs dans les zones à proximité du Parc de Virunga se sont plaints de l'irruption occasionnelle des animaux du parc dans leurs champs pour brouter, notamment en saison des récoltes ou pour accéder à des sources d'eau en période sèche. C'est notamment le cas des buffles et des chimpanzés. Puisque les animaux des parcs sont protégés, la population ne peut pas les chasser facilement. Selon la loi, l'ICCN est censé compenser les agriculteurs locaux pour leurs pertes causées par les animaux du parc, mais en pratique, selon les répondants, leurs demandes de compensation restent toujours sans réponse.

Pression démographique

En République démocratique du Congo, les enjeux autour de l'accès aux ressources naturelles, notamment l'accès aux terres fertiles d'une population qui vit à plus de 80 pour cent de l'agriculture, sont étroitement liés à la croissance démographique galopante et aux conséquences sociales et environnementales qui s'en suivent. La République démocratique du Congo est l'un des pays ayant la plus forte fécondité au monde, avec 5,6 enfants par femme en moyenne. Malgré des taux de mortalité infantile élevés, le pays connaît une forte croissance démographique de 3,1 pour cent⁴³. La pression démographique dans certaines zones de la République démocratique du Congo, notamment dans les Kivu, est donc un défi conséquent pour la lutte contre la pauvreté, la sécurité alimentaire, la santé, les infrastructures et la préservation de l'environnement et des ressources naturelles.

Certaines parties du Nord-Kivu et du Sud-Kivu figurent parmi les zones rurales les plus densément peuplées du pays. C'est notamment le cas de la région autour de Beni, le sud du territoire de Masisi, une grande partie du territoire de Rutshuru au Nord-Kivu, ainsi que certains territoires de Kabare et de Walungu au Sud-Kivu. En outre, il existe une forte pression démographique sur les terres dans certaines zones ciblées par le projet. La croissance démographique, dans des zones où la plupart des terres accessibles ont été défrichées, implique que les terrains à cultiver sont de plus en plus limités. Pour chaque génération, plusieurs enfants, seulement les enfants mâles selon la coutume, doivent se partager les terrains légués par les parents. Il y a donc un éparpillement des terres à cultiver avec une utilisation de plus en plus intensive des terres disponibles. Dû à la faiblesse de l'État et des services techniques de l'agriculture, qui manquent de personnels et d'expertise, les investissements concernant des pratiques plus efficaces de production sont limités. Pourtant, sans une meilleure gestion des terres disponibles par ménage et par personne, les champs existants ne produisent souvent pas suffisamment de rendements pour nourrir toute une famille. De plus, la production intensive des terres actuellement cultivées conduit à une érosion des couches arables, une dégradation des sols et un déclin de la fertilité de ces terres. L'érosion à plus grande échelle, surtout sur des flancs des montagnes, peut causer

des glissements de terrain qui anéantissent des champs entiers, ce qui, à leur tour, aggrave davantage la pression sur les terres.

Dans ce contexte, tout ce qui diminue l'accès aux terres, surtout les terres fertiles, contribue à un accroissement de la pression sur celles-ci et de la vulnérabilité des petits exploitants.

C'est notamment le cas de l'accaparement des terres par les anciens ou actuels acteurs armés et l'acquisition des grandes concessions par les individus nantis – commerçants, politiciens et d'autres personnes influentes – habitant dans les capitales provinciales ou à Kinshasa. Les répondants interrogés pour cette étude ont fait état de nombreux cas d'acquisition des terres. Celles-ci sont parfois conduites en utilisant leurs relations au sein des administrations étatiques pour se procurer des titres fonciers douteux, ou en achetant en collusion avec des concessionnaires existants ou les autorités coutumières locales. C'est aussi le cas des zones non-accessibles des parcs nationaux et aires protégées, comme expliqué ci-haut.

Migration

Les mouvements migratoires multiples et constants dans les provinces du Kivu contribuent également à une pression accrue sur les terres dans certaines zones. Cette migration est motivée par plusieurs facteurs. Les nombreuses vagues migratoires du Rwanda vers la République démocratique du Congo depuis les années 1930, partiellement organisées, ou motivées par des conditions économiques et politiques au Rwanda, sont l'un des facteurs. En outre, depuis l'éclatement des guerres dans l'est de la République démocratique du Congo, la migration s'est accentuée. En raison de l'insécurité et des déplacements fréquents de populations, une forte migration des zones rurales vers les zones urbaines est enregistrée. Ce non seulement dans les grandes villes comme Goma, Beni, Butembo au Nord-Kivu et Bukavu et Uvira au Sud-Kivu, mais également dans les villes secondaires et certains centres miniers des deux provinces (comme Kitchanga, Sake, Kiwanja, Rubaya au Nord-Kivu ou Hombo, Kamituga et Minova au Sud-Kivu)^{44, 45}. Ces villes continuent de s'étendre en périphéries, créant de plus en plus de pression sur les terres, en raison de besoins additionnels en lopins de terre pour construire des habitations et d'une demande pour des terres agricoles par certains nouveaux arrivés. Parallèlement, il existe des mouvements de migration entre zones rurales, motivés par des raisons de sécurité, économiques ou pour la recherche de terres fertiles. C'est notamment le cas de certaines zones du Rutshuru et du Masisi, ainsi que les zones moins peuplées où les migrants espèrent trouver des terrains plus larges à cultiver, selon certains informateurs.

Ces mouvements de migration contribuent à une aggravation de la pression sur les terres, notamment autour des villes primaires et secondaires, mais également dans les zones qui possèdent les terres les plus fertiles.

Autres richesses naturelles

Le rôle des richesses du sous-sol congolais et leur impact sur les conflits ont fait l'objet de discussions et de longues études sur les conflits. Il existe des références qui caractérisent les conflits dans l'est de la République démocratique du Congo comme des «conflits de ressources», imputant ainsi la responsabilité à la cupidité des acteurs et leur désir d'accaparer des ressources naturelles. Cependant, il existe une interdépendance complexe entre les ressources minières et les conflits, bien que leur présence attire beaucoup de convoitises et le contrôle de leur exploitation a toujours été contesté, notamment pour des sites moins aménagés et les nombreuses mines artisanales éparpillées à travers les montagnes et forêts kivutiennes.

Sources de subsistance importante

Les mines artisanales sont une source importante de subsistance pour les populations locales, également celles qui vivent loin des zones minières. Selon des estimations, la République démocratique du Congo a le plus grand nombre de mineurs artisanaux dans le monde, avec environ 2 millions de personnes à travers le pays et plusieurs centaines de milliers dans les deux provinces du Kivu⁴⁶. Les mines artisanales d'or, d'étain, de coltan ou autres terres précieuses attirent des personnes de tous territoires. Dans le Walikale, selon les interlocuteurs, la majorité des familles envoient des hommes dans les mines artisanales de cassitérite, coltan, étain ou or, afin de contribuer au revenu du ménage. De plus, il existe de nombreuses boutiques d'outils et de fournitures, de kiosques, hôtels et restaurants locaux, bars et maquis autour des sites miniers et dans beaucoup de villes de Walikale qui alimentent l'économie locale. L'activité des creuseurs artisanaux est donc une contribution importante à la subsistance de beaucoup de familles.

Conflits et insécurité autour des mines

La présence des gisements de minerais précieux contribue à l'aggravation des conflits autour de l'accès à la terre. Les autorités coutumières et propriétaires terriens locaux préfèrent habituellement attribuer des terres à des prospecteurs et exploitants qui payent mieux et promettent des rendements et paiements plus élevés que ceux des agriculteurs. Les paiements plus élevés présumés pour les concessions minières rendent la compétition plus aiguë, notamment lors d'un conflit entre plusieurs prétendants dans des litiges fonciers (par exemple entre frères ou sœurs qui se disputent un terrain légué par un parent). Il existe également des tensions entre exploitants de minerais internationaux et nationaux. En effet, soit au regard des compagnies minières qui réclament certains terrains, ou en raison de l'arrivée de plus en plus de prospecteurs internationaux privés qui sont les interlocuteurs préférés des autorités locales et qui entrent dans des accords clandestins pour accaparer des terres. Il y a également beaucoup de tensions entre les compagnies internationales et les creuseurs artisanaux autour du contrôle des zones exploitées par les creuseurs individuels, mais réclamées par les entreprises internationales. Ces tensions régulièrement provoquent des

manifestations et causent des troubles et violences, voire des morts occasionnels⁴⁷.

Les sites miniers attirent également les groupes armés, bien qu'aujourd'hui beaucoup de zones minières dans les territoires du projet sont sous contrôle des FARDC ou selon des arrangements informels entre les FA et les groupes armés^{48, 49}. Il est cependant probable que des acteurs armés non-étatiques contrôlent certains réseaux de vente ou de trafic de minerais, en collaboration avec des réseaux criminels organisés internationaux⁵⁰, ainsi que certaines routes d'accès pour taxer les transports de minerais et les voyageurs dans les transports en commun. La présence des groupes armés pose des défis sécuritaires additionnels pour les exploitants agricoles, bien que ces risques additionnels n'aient pas été signalés dans les zones d'intervention visitées.

Concurrence entre activités minières et agricoles

Selon le personnel du projet et certains acteurs locaux interrogés, la mise en œuvre d'activités agricoles se confronte à nombreux enjeux dans les zones minières et aux alentours. La population locale n'est généralement pas motivée à travailler dans l'agriculture et concentre son attention sur les activités minières. Les hommes, les jeunes hommes et la population jeune en général sont peu intéressés par les activités agricoles, considérées comme trop dures et peu rémunératrices dans le court terme. Une attente de l'argent rapide dominerait dans ces zones. Cela se traduit également par un manque d'intrants agricoles de qualité et d'intérêt des commerçants locaux à se procurer ou stocker des intrants agricoles. En outre, l'activité minière est souvent accompagnée d'une dégradation de l'environnement et de la pollution des terres et des eaux autour des zones minières, ce qui rend l'agriculture moins attractive et pérenne comme moyen de subsistance.

Zones frontalières

La proximité de certaines zones du projet aux frontières avec les pays voisins – l'Ouganda dans le territoire de Rutshuru, le Rwanda dans les territoires de Rutshuru et Nyiragongo et le Burundi dans le territoire d'Uvira – peut poser certains défis et exercer une influence sur les dynamiques de conflits. C'est certainement le cas concernant la présence des groupes armés. Selon les témoignages recueillis, les membres des groupes armés étrangers sont actifs des deux côtés des frontières et traversent les zones frontalières fréquemment, aggravant l'insécurité dans ces zones. C'est notamment le cas des FDLR dans le Rutshuru et des Forces de libération nationale à Uvira. Les attaques et l'occupation temporaire des groupes réfractaires des M23, réfugiés dans la zone frontalière entre la République démocratique du Congo et l'Ouganda en novembre dernier, souligne une menace constante d'éléments armés présents des deux côtés des frontières⁵¹.

Outre l'instabilité causée par les groupes armés, la proximité à la frontière entraîne souvent une concurrence avec les agriculteurs et éleveurs des pays voisins, notamment autour de l'accès à la terre et par rapport à la commercialisation des produits agricoles et l'accès aux marchés. Les agriculteurs interrogés dans les zones frontalières ont fait état de nombreuses difficultés liées au fait que les exploitants agricoles de l'autre côté des frontières auraient plus de moyens financiers et plus facilement accès aux intrants et ainsi une meilleure productivité agricole. Ils viendraient ainsi louer des terrains et les éleveurs amèneraient leurs troupeaux à pâturer dans les champs en République démocratique du Congo.

En avril 2020, en raison de la pandémie de la covid-19, les paysans congolais n'avaient plus accès aux marchés ougandais qui représentaient des débouchés essentiels pour leurs produits. Cependant, les commerçants ougandais arrivaient à se déplacer pour acheter directement les récoltes des exploitants congolais à de très bas prix. En général, les agriculteurs congolais se plaignent des coûts élevés de la production agricole en République démocratique du Congo, en raison du manque d'intrants de qualité et d'une infrastructure pour évacuer les produits récoltés, par rapport aux prix voisins. Ceci met les agriculteurs congolais en position de désavantage comparé à leurs pairs des pays frontaliers.

Dans les zones frontalières montagneuses, en particulier le long de la frontière avec le Rwanda (à Rutshuru et Nyiragongo), sur une zone située dans les flancs des grands volcans Monts Karisimbi, Bisoke et Sabyinyo, des conflits ont été signalés. Au vu de ce positionnement géographique, les exploitants agricoles se sont plaints d'écoulements des eaux de montagne de l'autre côté de la frontière dus à une infrastructure de drainage. Ceci causerait régulièrement des glissements de terrain et des érosions à grande échelle du côté congolais, endommageant les champs des agriculteurs, sans qu'ils n'aient recours à une compensation pour ces dommages.

La multiplicité des régimes fonciers: crise de gouvernance foncière

Légalement, il existe une dualité du régime foncier. Cependant, en pratique, une multiplicité de régimes fonciers existe, en raison des contradictions et lacunes dans les textes légaux et des défaillances dans leur application.

Les terres du domaine privé de l'État peuvent faire l'objet d'une concession agricoles, forestières ou industrielles. Toutes les terres rurales qui ne sont pas déclarées du domaine public sont des terres coutumières, dont la jouissance est définie et l'accès déterminé selon les coutumes locales.

Cependant, les autorités coutumières font face à un affaiblissement continu de leur influence, à cause d'une expansion de l'influence de l'État formel, des mœurs changeantes, surtout parmi les jeunes générations, et une mixité accrue de la population en raison des déplacements et migrations.

Par conséquent, la lutte pour le contrôle des terres dans les zones rurales est conséquente. En effet, des personnes politiques, ou autres individus influents, essaient de s'accaparer des terres en se procurant un titre foncier, un document administratif ou une déclaration d'un acteur étatique ou politique pour chasser les occupants.

Cette crise du système foncier est d'autant plus aggravée par certains chefs qui profitent de ceci en se basant sur leurs droits traditionnels d'attribution des terres. Ils chassent des petits exploitants des terres convoités afin de les attribuer aux personnes nanties contre des paiements ou faveurs, en échange de vrais-faux titres fonciers donnés par des institutions étatiques.

Crise de gouvernance foncière

La faiblesse des institutions de l'État, marquée par de nombreux régimes fonciers, de multiples acteurs, l'absence d'une autorité et hiérarchie étatiques claires et une action coordonnée des institutions, représente le facteur principal de multiplication des conflits fonciers à travers les années et de l'aggravation des tensions autour de l'accès au foncier dans certaines zones. Il est ainsi essentiel de s'interroger sur les dynamiques institutionnelles et les conflits de pouvoir politique et économique qui, en dehors des facteurs environnementaux, sont à leur base.

Sur papier, il existe une dualité légale par rapport à la gestion du foncier. Cependant, en pratique, il existe une multiplicité de régimes fonciers, en raison des contradictions et lacunes dans les textes légaux et aux défaillances dans leur application. Ceci est engendré par les nombreux acteurs et institutions impliqués dans l'attribution et la gestion des terres, ainsi que par l'absence d'une instance imposant les règles existantes d'une manière claire et constante. Selon le droit congolais, la terre est la propriété de l'État congolais depuis la loi dite «foncière»

de 1973^{vi},⁵². De plus, selon la Constitution de la République démocratique du Congo de 2006, l'État est l'unique titulaire de souveraineté par rapport à l'usage du sol et sous-sol, ainsi que des eaux et des forêts. Il incombe ainsi seul à l'État d'attribuer la permission pour l'utilisation des terres. La loi foncière se limite à la surface de la terre. Le sous-sol congolais est gouverné par une multiplicité d'autres textes légaux selon le domaine et la nature de la ressource, notamment le code minier ou la loi sur le régime général des hydrocarbures, ainsi que le code forestier^{vii}.

Par rapport à la jouissance du sol de la terre, il faut donc distinguer deux régimes. Premièrement, les terres de domaine public et les terres urbaines, qui sont gérées par les autorités formelles de l'État et du Ministère des affaires foncières; les gouverneurs des provinces; les divisions des terres, des villes et des municipalités; et les services de cadastre. Puis, les terres du domaine privé de l'État peuvent faire l'objet d'une concession accordée à une collectivité, à une personne physique ou à une personne morale, qui entraîne un droit de jouissance sur un terrain, aux conditions et modalités prévues par la loi. Ainsi, la forme la plus courante de jouissance du sol est celle des concessions agricoles, forestières ou industrielles, ainsi que pour les terrains dans les zones urbaines, villes et cités.

Cependant, toutes les terres rurales qui ne sont pas déclarées du domaine public sont des terres coutumières, dont la jouissance est définie et l'accès déterminé selon les coutumes locales. Traditionnellement, elles sont réservées aux ayants-droits coutumiers et aux personnes qui ont reçu une autorisation de ceux-ci. L'attribution coutumière reste donc le système, de facto, le plus important selon lequel la grande majorité des terres sont gérées, en particulier dans les zones rurales. Pourtant, les coutumes étant sujettes à l'interprétation des autorités traditionnelles, de nombreuses pratiques informelles existent et les concessionnaires et locataires des terres dans les zones rurales ne disposent pas de titres formels.

En raison de cette dualité de la loi et des défaillances institutionnelles à tous les niveaux, plusieurs dynamiques mises en place ces trois dernières décennies ont contribué à multiplier et à aggraver les conflits fonciers.

L'affaiblissement de l'autorité coutumière

Les autorités coutumières détiennent toujours beaucoup d'influence et de pouvoir dans les zones rurales. Leur influence est néanmoins affaiblie en raison de l'expansion de l'influence de l'État formel, des mœurs changeantes, en particulier parmi les jeunes générations, et d'une mixité accrue de la population en raison des

^{vi} Voir loi n° 73-021 du 20 juillet 1973, telle que modifiée et complétée par celle n° 80-008 du 18 juillet 1980, portant sur le régime général des biens, le régime foncier et immobilier et le régime des sûretés.

^{vii} Loi n° 007-2002 du 11 juillet 2002, portant sur le code minier; loi n° 15/012 du 1^{er} août 2015 portant sur le régime général des hydrocarbures; loi n° 011/2002 du 29 août 2002 portant sur le code forestier.

déplacements et des migrations. Les sources de revenus des chefferies, étant limitées dans les zones rurales, dépendent des contributions de la population sous leur contrôle. De nombreux citoyens s'insurgent ainsi contre la vénalité de certaines autorités coutumières, qui ne représenteraient plus les intérêts de la majorité de la population.

Réforme foncière avortée

Une réforme foncière a été entamée en 2013 en vue d'harmoniser le cadre légal et de renforcer la capacité des institutions étatiques d'exécuter les lois, pour une gouvernance foncière coordonnée. Malgré un appui des bailleurs internationaux, cette réforme «s'est essoufflée», selon les termes d'une étude de la Banque mondiale et d'autres partenaires en 2017⁵³. Des efforts, appuyés par les bailleurs internationaux, sont à noter. Il s'agissait en effet d'établir des services fonciers et bureaux de cadastres dans certaines villes du Nord-Kivu et Sud-Kivu, afin de formaliser les titres fonciers dans ces localités. Parallèlement, d'autres efforts nationaux appuyés par les bailleurs internationaux, tels que la décentralisation, la réforme de l'urbanisme et l'aménagement du territoire, ont permis de créer des institutions, mais ont également engendré des dynamiques qui ont contribué à la multiplication des acteurs.

Bras de fer entre acteurs étatiques et autorités coutumières

La confusion légale, les nombreux efforts de réforme de la gouvernance territoriale et l'affaiblissement des autorités coutumières ont résulté en un bras de fer pour le contrôle des terres dans les zones rurales. Les multiples acteurs impliqués essaient d'arracher le contrôle des terres des autorités coutumières et de monnayer leurs postes d'influence dans certaines institutions étatiques au niveau national ou provincial. Ces acteurs interviennent dans la gestion du foncier, au nom de personnalités politiques ou autres individus influents, afin de s'accaparer des terres en se procurant un titre foncier, un document administratif ou une déclaration d'un acteur étatique ou politique pour déguerpir les occupants des terres. Les bureaux des cadastres essaient de reprendre les pouvoirs aux autorités traditionnelles locales, également au sein des zones rurales où ils sont présents. Puis, toute une gamme d'acteurs sans pouvoir formel réclament des rôles plus formels dans la gouvernance foncière. Les répondants interrogés ont fait état d'interventions de hauts fonctionnaires aux ministères du foncier ou de l'intérieur, nationaux ou provinciaux, de gouverneurs ou hauts fonctionnaires du gouvernement, ou encore de députés provinciaux et nationaux, en faveur d'individus nantis qui s'accaparent les terres des concessionnaires ou occupants. Ces personnes n'ont pas d'accords écrits qui permettraient de prouver la propriété ou l'utilisation légale de ces terres. Ces interventions se font à l'initiative des personnes influentes: *«Seuls en bénéficient les personnes ou les groupes les mieux informés, les plus influents, les seuls capables d'utiliser à leur profit la procédure d'enregistrement pour obtenir une concession en bonne et due forme. Ceci au détriment des occupants antérieurs, qui font alors l'objet de déplacements forcés⁵⁴.»*

Les divers agents étatiques affrontent parfois l'opposition des autorités traditionnelles, puisqu'ils essaient de prendre leur place dans l'attribution des terres. Cependant, ils opèrent habituellement en collusion avec les autorités traditionnelles qui reçoivent des paiements, ou autres faveurs, pour ne plus respecter les droits coutumiers accordés précédemment. Certains chefs coutumiers profitent ainsi de ce système et se basent sur leurs droits traditionnels d'attribution des terres pour chasser des petits exploitants des terres convoités, et ce afin de les attribuer aux personnes nanties, contre des paiements ou faveurs et de vrais-faux titres fonciers donnés par des institutions étatiques.

Facteurs de conflits

Outre les facteurs structurels liés au contexte géographique, topographique et climatique, il existe d'autres facteurs conjoncturels qui ont un impact sur les conflits dans les milieux ruraux ciblés par le projet.

Parmi ces facteurs on constate notamment des facteurs économiques et sociaux.

Tensions interethniques

La compétition autour du contrôle des terres, des ressources naturelles et du pouvoir politique est marquée par les différences sociales entre groupes sociaux, notamment entre groupes ethniques et au sein d'un groupe par rapport aux hiérarchies sociales et de genre. Ces différences sociales sont marquées par deux clivages principaux, la réclamation de quel groupe est originaire et non-originaire et les différences perçues entre femmes et hommes et leur statut social.

La République démocratique du Congo est un pays pluriethnique où vivent ensemble de nombreux groupes linguistiques, avec des pratiques culturelles variées. Historiquement dans le monde rural, la plupart des villages ou zones étaient traditionnellement dominés par un groupe ethnique. C'était ainsi le milieu urbain qui est caractérisé par une mixité de différents groupes. En raison de la reconnaissance officielle de certains groupes ethniques comme autochtones par les autorités coloniales, une hiérarchisation entre groupes s'est développée et est ressentie encore aujourd'hui. Ceci cause nombreuses tensions entre les différents groupes qui se considèrent «originaires» et «non-originaires». Les autochtones, ou leurs chefs coutumiers et familles, contrôlent les ressources et attribuent les terres aux membres de leurs groupes et à tous les autres non-autochtones. Cette attribution de terres et de ressources est souvent perçue comme inégale et injuste par les non-autochtones et contribue à la contestation de l'occupation des terres. En outre, dans les provinces du Kivu, la migration est importante en raison des nombreuses guerres et catastrophes naturelles qui entraînent des crises humanitaires et des déplacements. Ainsi, outre l'immigration des rwandophones, nombreuses zones des provinces comptent une grande mixité de groupes ethniques, dont les déplacés sont parfois en supériorité numérique et remettent en cause les rapports établis entre autochtones et non-autochtones. C'est par exemple le cas du territoire de Nyiragongo, dans les faubourgs de Goma, où de

nombreux Nande se sont installés, fuyant l'instabilité au Grand Nord et contestent la primauté des Bakusu, reconnus comme les originaires dans le secteur Bakusu. Il existe une dynamique similaire à Walikale centre, dans le secteur des Bakumu, entre les Bakumu et les Bashi.

Vulnérabilité accrue de certains groupes sociaux: femmes, jeunes, peuples autochtones

Le statut social inférieur des femmes

Les femmes sont en position de vulnérabilité accrue dans les zones rurales en raison de multiples facteurs. La société congolaise, et en particulier dans les zones rurales, est largement dominée par des notions de «masculinité hégémonique»⁵⁵ et des normes patriarcales. Le modèle traditionnel de cette masculinité hégémonique est lié au rôle de l'homme comme chef de famille, c'est-à-dire la domination de l'homme dans le foyer et une attente de la subordination totale de la femme aux besoins de celui-ci. Cela se traduit par une répartition des tâches et responsabilités familiales et ménagères fortement inégale. Les femmes sont responsables de toutes les tâches ménagères et ont normalement la responsabilité primaire de la garde des enfants et de leur santé. Au vu du nombre important d'enfants par ménage – la plupart des femmes ont entre 6 et 12 enfants – la responsabilité qui incombe à la femme est déjà considérable. Puisque l'homme est considéré comme le chef de famille, la gestion du budget du foyer et ou de la famille revient au mari, ainsi que les décisions sur les grandes orientations pour faire prospérer la famille. La division des tâches est ainsi fortement inégale, notamment au regard des activités génératrices de revenus de l'homme et de la femmes, dont seulement certaines activités sont considérées socialement acceptables pour un homme^{viii}.

Agriculture

En tant que propriétaire de terres, les hommes ont la responsabilité des champs, mais seul le défrichage est considéré comme un travail d'homme – en raison de sa nature physique (coupe des arbres) – tandis que toutes les autres tâches agricoles sont essentiellement assurées par la femme (le semis, le sarclage, la récolte et le transport de la récolte). Parfois, les hommes contribuent à ces tâches et s'engagent normalement davantage lors de la récolte. En effet, ceci afin de superviser le processus et décider de la distribution de la récolte (partie réservée à

^{viii} Il y a une certaine divergence de points de vue sur cette distribution des tâches entre les groupes d'hommes et de femmes interrogés. Parfois, des hommes ont constaté qu'ils font le gros du travail d'une manière globale. Pourtant, quand on leur demande spécifiquement s'ils sont impliqués dans certains travaux spécifiques, ils avouent normalement que la plupart des tâches incombent aux femmes. Il y a également une variation entre les localités. Dans les localités plus urbaines visitées, plus de femmes déclaraient avoir accès à la terre et être locataires ou propriétaires de terres (par héritage) et reconnaissaient parfois une distribution de tâches plus égales. Néanmoins, les dynamiques décrites ici sont les mêmes partout.

l'autoconsommation, celle qui sera retenue comme semences pour la saison prochaine et celle destinée à la vente).

Produits forestiers

La production du charbon (braises) est la responsabilité des hommes, en raison de la nature physique de l'abattage des arbres et de la coupe du bois. Une fois le charbon produit, l'emballage, le transport ou la vente sont pour la plupart la responsabilité des femmes. La récolte des autres produits forestiers, notamment le bois de chauffe, est la responsabilité des femmes.

Commerce

Dans les villes, hommes et femmes peuvent être commerçants. Dans les zones rurales, le petit commerce est normalement une activité réservée aux femmes ou aux garçons adolescents, mais pas aux hommes adultes. La vente en détail des produits agricoles est habituellement la responsabilité des femmes, tandis que les hommes s'occupent de la vente en gros aux grands acheteurs agricoles.

Transport

Les femmes doivent assurer le transport des produits agricoles ou forestiers. Les hommes s'impliquent seulement dans le transport quand ils ont accès à une moto, un vélo ou tshukudu (vélo en bois traditionnel). Les hommes ne porteront pas les produits eux-mêmes en raison de la force supérieure supposée des femmes, quand il s'agit de porter des produits sur leurs dos ou têtes.

Élevage

Les hommes et les garçons s'occupent de grands troupeaux de vaches. Ils sont également les propriétaires du petit bétail, bien que ce soit les femmes et les enfants qui nourrissent et gardent les poules, chèvres ou moutons.

Travail journalier

Hommes et femmes peuvent chercher du travail journalier payé – bien que ce soit habituellement les femmes qui y font recours en cas de besoin du ménage.

Exploitation des minerais

L'exploitation artisanale des minerais, notamment de l'or, le coltan ou la cassitérite, est le domaine des hommes, notamment des jeunes hommes. Les femmes sont certainement impliquées dans l'économie des mines d'or comme vendeuses des produits de ravitaillement et pour assurer la restauration des travailleurs des mines. Ce sont les hommes qui quittent les foyers, souvent pour de longues périodes de plusieurs mois, voire plusieurs années, pour travailler dans les mines.

Ce système de domination masculine est soutenu par les institutions traditionnelles de la chefferie et le droit coutumier interprété par les chefs coutumiers et les sages du village. Ceux-ci jugent habituellement en faveur du droit de l'homme dans le ménage et sont les arbitres du droit foncier favorable aux hommes. Dans toutes les localités visitées, la prise de décision communautaire est considérée «une affaire d'hommes». Les femmes peuvent être entendues en

audience auprès des autorités coutumières, mais elles ne figurent pas d'une manière substantielle dans la prise de décision.

La dominance masculine et patriarcale est également reflétée dans l'accès très inégal à la terre, bien que la Constitution congolaise confère des droits à tout congolais, sans exclusion, y inclus les droits individuels de tous à jouir de droits de propriété. Un accent est mis spécifiquement dans l'article 14 qui prévoit «*les pouvoirs publics veillent à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme et assurent la protection et la promotion de ses droits*». Cependant, le fait que l'accès à la terre soit principalement régulé par le système coutumier, les femmes sont touchées de facto par un désavantage structurel.

Bien que la loi prône l'égalité des droits en matière foncière, le régime foncier en vigueur reste discriminatoire à l'égard des femmes. Les catégories pauvres, par manque de temps et d'argent, ne peuvent obtenir un titre officialisant la propriété et les transactions foncières. Les démarches auprès de l'administration et la consultation de dossiers officiels exigent du temps et un certain niveau d'instruction. L'impact de la problématique foncière a plusieurs conséquences sur les conditions de vie de la population rurale. Entre 2009 et fin 2011, plus de 1 839 conflits fonciers ont été identifiés dans les territoires de Masisi et de Rutshuru au Nord-Kivu, dans le cadre du programme foncier mis en œuvre par UN-Habitat⁵⁶.

Selon le système coutumier, c'est ainsi avant tout les chefs coutumiers, puis les chefs des clans ou de grandes familles d'une communauté qui sont les propriétaires de terres. Il est considéré que, lors du mariage, la femme quitte le clan et entre dans le clan de son mari. Elle cesse donc d'avoir droit à un accès aux terres de sa famille. Elle peut hériter de terres lors du décès de son père, mais ces terres sont normalement gérées par sa mère ou ses frères. Elle peut, bien que ceci soit rare, recevoir une partie de la récolte ou des bénéfices de ces terres. Dans son foyer, tous les terrains et biens du ménage sont considérés la propriété de son mari ou, en cas de décès, de la famille du mari⁵⁷. Pour la plupart des femmes, en cas de décès du mari ou d'un divorce, elles se retrouvent facilement sans terres et sans bien. Elles sont donc davantage vulnérables à des crises familiales ou une séparation de leur mari. Ce problème est encore plus aigu pour les deuxièmes ou troisièmes femmes dans des mariages polygames. Bien que la polygamie ne soit pas permise par la loi, des femmes dans quelques groupes de discussion ont fait savoir que la pratique existe dans leurs communautés et que seulement la première femme jouit d'un accès aux terres du mari, tandis que les femmes additionnelles doivent trouver seules des champs à cultiver.

Pour les femmes seules ou veuves, qui ont généralement un statut social inférieur, il leur est presque impossible d'accéder à la terre. Dans certaines communautés, les femmes peuvent louer des terres temporairement, si elles ont les moyens financiers, mais ne peuvent devenir propriétaire des terres ou avoir accès aux titres fonciers. Les groupes de femmes ont indiqué que les femmes veuves ou cheffes de

ménage doivent habituellement passer par leurs fils pour louer ou acquérir des terrains, car elles ne peuvent avoir de terres à leurs noms. Habituellement, les femmes cheffes de ménage ou veuves dans les zones rurales n'ont pas les moyens de payer tous les frais et de suivre les étapes administratives complexes pour obtenir des titres fonciers auprès des services de l'État. Le taux d'analphabétisme est également plus élevé chez les femmes, notamment en milieu rural, accentuant leurs désavantages en matière de droits d'accès à la terre⁵⁸.

Par ailleurs, les femmes sont souvent présentées comme victimes dans les conflits, bien qu'elles se trouvent généralement exclues de la table des négociations. Ceux qui participent aux négociations du maintien de la paix sont très souvent en position de force et furent les acteurs des conflits; tandis que les victimes militant pour la paix n'ont pas leur place et leur expérience est jugée non pertinente. Ainsi, deux problématiques se dégagent: l'une est liée à la culture patriarcale dominante qui empêche les femmes de participer de manière efficace aux processus de décisions, et l'autre est liée au fait que la question de la guerre ou de la paix est privilégiée aux hommes.

Devant des situations de guerres (conflits armés ou conflits ethnique) comme celle du Kivu, les femmes souffrent en silence. Aujourd'hui, une partie de la société civile milite pour la paix, ce qui constitue une opportunité et un point d'entrée pour inclure la participation des femmes au processus de paix, à côté des leaders coutumiers et religieux. Il s'agit ainsi d'initier des forums multisectoriels pour le positionnement des femmes dans le processus de la paix (comme le FMPFPP).

Autres groupes défavorisés

Peuples autochtones

Les peuples autochtones de la République démocratique du Congo, communément appelés les pygmées ou les (Ba)Twa, sont systématiquement privés du droit à la propriété. Bien qu'ils soient reconnus comme étant les premiers habitants du pays, ils ne font pas parties des structures coutumières bantou, créées pendant la période coloniale, qui reconnaissent certains groupes et clans comme étant les autochtones au sein des chefferies. Ainsi, les chefs coutumiers actuels et leurs groupes s'identifient comme les autochtones au sens politique et gouvernent sur tous les autres peuples considérés non-autochtones et les migrants de leurs zones de contrôle. Les pygmées sont ainsi exclus des structures de prise de décisions. Par leur mode de vie et leur système économique dominé par la chasse et l'exploitation des produits forestiers, ils vivent dans les forêts ou parfois en marge des villages. Puisqu'ils sont considérés en dehors des structures coutumières locales, ils ne jouissent pas du droit d'accès à la terre selon le système coutumier⁵⁹.

Bien que les peuples autochtones n'aient pu être interrogés lors de la recherche de terrain, des témoignages ont fait état d'une discrimination généralisée. De nombreuses plaintes ont été rapportées au regard du comportement présumé des

individus pygmées. Selon les informateurs et membres des groupes de discussions, certains individus pygmées se serviraient régulièrement dans les champs des exploitants agricoles lors de la saison des récoltes, car ils n'ont pas les moyens de pratiquer l'agriculture sur leurs propres terres. Cette pratique est perçue comme étant du vol pour les agriculteurs concernés. Ils déclarent notamment que les tentatives pour décourager les pygmées de ces pratiques pourraient entraîner des violences. De plus, les répondants ont indiqué que les pygmées seraient représentés par des associations de défense de droits des peuples autochtones. C'est ainsi que, selon ces témoignages, les autorités locales n'oseraient plus dénoncer ces cas de vol de produits. Cependant, ils ont également reconnu que les autorités locales n'intègrent pas les peuples autochtones dans la prise de décision et dans l'attribution des terres.

Les jeunes

La société congolaise est largement dominée par des hommes d'un certain âge, en particulier au sein de la société rurale, dominée par les chefs coutumiers et leurs conseils de sages, qui sont les gardiens de la coutume et les décideurs locaux principaux. Il y a certains avantages dans ce système de gestion des affaires politiques, sociales et économiques en zone rurale qui peuvent être traduits par une certaine constance et continuité dans les prises de décision. En effet, les vieux sages sont la source principale de savoir, et ce au-delà de l'appartenance clanique des uns et des autres et de la délimitation des terrains. Cependant, ce système n'accorde pas de droits égaux à la femme, ni aux jeunes générations. Bien que les hommes soient privilégiés en général, les jeunes hommes ont souvent également du mal à se procurer des terrains puisqu'ils ne sont pas considérés comme suffisamment matures et fiables. Ainsi, des paiements plus élevés pour louer des terres leur sont souvent demandés, comparé aux hommes âgés et aux chefs de

famille. Les cadets peuvent également être désavantagés dans les héritages au profit de leurs frères aînés.

Minorités et migrants

En principe, ce sont toutes les catégories sociales qui sont minoritaires et présentent des difficultés à accéder à la terre d'une manière facile et durable. C'est le cas des groupes ethniques minoritaires ou des migrants. Quelques participants des focus groups et autres interlocuteurs ont fait état de discriminations contre les individus issus des groupes ethniques minoritaires dans l'allocation des terres. Selon ces répondants, la location des terrains peut être plus chère pour les non-originares des villages et chefferies et leurs conventions de location seraient souvent d'une courte durée. De plus, en cas de contestation de l'occupation des terrains, on délogerait plus facilement les non-autochtones. La tenure foncière est plus difficile pour les nombreux déplacés, qui trouvent refuge pour des périodes prolongées, cependant sans avoir accès à la terre, faute de moyens.

Conséquences: conflits fonciers, conventions précaires, spoliation

La pression démographique, l'insécurité, les déplacements de populations et une migration accrue favorisent une rareté accrue des terres fertiles. À cela s'ajoute une multiplicité d'autorités et d'acteurs découlant de la faiblesse de l'État et l'existence de nombreux régimes fonciers. La convergence de tous ces facteurs crée un climat fertile pour des litiges et conflits fonciers. Les petits exploitants agricoles, déjà vulnérables en raison de leur faible statut économique et social, en sortent généralement perdants. Ainsi, les terres deviennent de plus en plus convoitées, entraînant également des tensions aiguës entre agriculteurs et éleveurs.



Multiplication des conflits fonciers

Selon de récentes études, 80 pour cent des cas présentés devant des tribunaux de paix et de grande instance en République démocratique du Congo seraient liés aux différends fonciers⁶⁰. Ces conflits sont d'autant plus compliqués et difficiles à résoudre en ce qu'ils interagissent avec d'autres dynamiques, comme des luttes politiques à tous les niveaux et des actions et intérêts des groupes armés.

La recherche de terrain a donc répertorié de nombreux types de conflits qui touchent les exploitants agricoles et les acteurs dans la chaîne de valeur agricole.

Conflits entre concessionnaires et autorités coutumières

En raison de la pression sur les terres, les chefs coutumiers se sont mis à vendre des terrains à des particuliers en dehors de leur communauté, à travers des pratiques de commercialisation impliquant des transactions traditionnelles et informelles. De ce fait, de plus en plus de conflits fonciers naissent aujourd'hui de l'attribution par une autorité coutumière d'un même terrain, à la fois à un concessionnaire traditionnel et à une personne qui offre des paiements plus généreux. Le même type de conflit se produit également lorsqu'une autorité foncière fait enregistrer en son nom les terres de ses dépendants coutumiers. Dans ce cas de figure, le conflit éclate lorsque celui-ci tente d'obtenir le déguerpissement de ces ayants droit coutumiers. Si le concessionnaire a loué le terrain à des petits agriculteurs, ceux-ci se retrouvent également expulsés de leur terre.

Conflits entre concessionnaires/particuliers autour des limites d'un terrain

Ce genre de conflit est fréquent vu qu'il n'y a habituellement pas de démarcations claires des limites des terrains. Ces conflits sont normalement résolus en impliquant les autorités coutumières et les sages de la communauté, qui connaissent les anciennes limites des terrains. Cependant, dès lors que des intentions malhonnêtes d'une des parties au litige qui souhaite agrandir son terrain illégalement, ou si les autorités ou les sages se laissent corrompre et prennent parti dans le différend, les tensions peuvent rapidement être exacerbées.

Conflits entre concessionnaires et locataires

Ces conflits tournent autour du montant de la redevance de location. En effet, les redevances peuvent être en espèces ou en nature – une part de la récolte ou un animal comme une ou plusieurs poules ou chèvres, selon la taille du terrain – et sont payées régulièrement. Dans le système traditionnel, il n'existait pas toujours un montant fixe, mais des traditions qui dictaient ce qu'il fallait payer aux chefs coutumiers et aux concessionnaires traditionnels. Il existait également une certaine flexibilité des chefs et concessionnaires selon les moyens du locataire. Cependant, en raison de la rareté des terres et de leur appréciation en valeur au fil des années, les prix des conventions de location n'ont pas seulement augmenté, mais les paiements en espèces se sont normalisés. Il existerait moins d'indulgence parmi les chefs et concessionnaires en cas d'une mauvaise récolte. Certains exploitants agricoles interrogés ont tout de même fait état d'une certaine flexibilité en cas de

défaut de paiement. D'autres, en revanche, se sont plaints de redevances trop élevées et croissantes, ainsi que d'un risque constant d'être expulsé des terrains en cas de paiement tardif. En outre, les concessionnaires ont également souligné leurs besoins de recevoir des paiements réguliers pour leurs propres exploitations agricoles et dépenses ménagères.

En outre, certains agriculteurs considèrent qu'il y a des motifs sous-jacents liés à l'accaparement des terres qui seraient dus à une augmentation constante des redevances de location pour chasser les petits exploitants au profit des élites influentes dans les grandes villes. En outre, la mort d'un concessionnaire crée souvent des conflits et des difficultés pour les agriculteurs locataires. En effet, ceci peut entraîner des disputes parmi les héritiers, ce qui crée beaucoup d'incertitudes pour le locataire. Même si la succession est claire, les nouveaux propriétaires ne reconnaissent souvent pas les conventions existantes avec les locataires ou demandent plus d'argent pour l'utilisation continue des terrains loués.

Conflits au sein des familles autour de l'héritage

Ces conflits sont devenus de plus en plus fréquents et peuvent causer des violences. Ce sont souvent des enfants qui ont migré dans les grandes villes et ont laissé les terres parentales à leurs frères ou sœurs, qui réclament d'en reprendre possession ou de les vendre pour leur propre profit. Selon les témoignages recueillis, de nombreux conflits devant les tribunaux de paix seraient entre des membres d'une même famille. Ces conflits peuvent dégénérer quand l'une des parties essaie de chasser leurs frères d'un terrain, en collusion avec les autorités de l'État, ou même avec des acteurs armés.

Vente frauduleuse d'un terrain

Les conflits causés par des ventes illégales des terrains agricoles sont également assez fréquents. Ils prennent la forme d'une vente d'un même terrain qui a été faite plusieurs fois par un chef coutumier ou un concessionnaire ou d'une vente par quelqu'un qui prétend être le concessionnaire, mais ne l'est pas. Selon les informateurs interrogés, ce sont souvent des gérants concessionnaires qui vivent dans les grandes villes et qui essaient de profiter de leur rôle, pour un propriétaire qui est loin et qui ne suit pas de près ce qui se passe sur place. Ces ventes illégales se font souvent en collusion avec certaines autorités de l'État qui émettent des faux titres fonciers et ce également pour des ventes illégales.

Faux ou multiple titres fonciers

De nombreux conflits fonciers naissent à cause des malversations ou d'une ingérence politique des personnes influentes basées à Goma, Bukavu ou Kinshasa. Ces personnes influentes se procurent des titres fonciers fictifs du service du foncier, d'un office de cadastre ou d'un ministère provincial ou national et occupent ainsi des terrains. Ils commencent souvent des procédures judiciaires sur base de leur titre foncier supposé et essaient de faire expulser l'occupant du terrain en collusion avec les autorités étatiques sur place. Habituellement, les petits exploitants agricoles touchés n'ont pas les moyens de se défendre devant les

instances judiciaires ou contre l'action des autorités étatiques par manque de moyens et d'influence politique. Ainsi, les petits exploitants sont facilement chassés de leurs terrains agricoles par des personnes nanties, bien qu'ils n'aient pas de droits, ni de documents légitimes pour prendre possession des terrains. Au cours des années, de plus en plus de terres seraient ainsi tombées entre les mains d'élites influentes, basées à Goma ou Kinshasa.

Contestation de pouvoir entre autorités coutumières

Dans certaines localités, des conflits qui sont, ostensiblement, des conflits de délimitation des terrains, cachent des enjeux plus larges et plus politiques. L'enquête a révélé certains cas de contestation de pouvoir d'une autorité coutumière par une autre famille régnante. Dans certains endroits, deux chefs coutumiers déclarés prétendent représenter le pouvoir coutumier, ce qui pose des problèmes liés à la sécurité de la propriété et la jouissance des terres pour les exploitants agricoles. Ceci impacte également la mise en œuvre des projets d'assistance internationale, qui sont pris entre les deux autorités. Ces conflits de pouvoir coutumier peuvent ainsi freiner la participation d'une certaine partie des agriculteurs au projet ou également bloquer entièrement la mise en œuvre des activités du projet.

Évènements naturels

Des évènements naturels localisés déclenchent parfois des conflits autour de l'utilisation des terres et peuvent contribuer à des conflits intercommunautaires. Les inondations et les glissements de terrain provoqués par des pluies abondantes dévastent les champs de certains agriculteurs, notamment ceux situés dans les vallées ou en aval des ruisseaux et cours d'eau. Les agriculteurs touchés blâment régulièrement ceux qui ont leurs champs en amont et qui n'auraient pas pris les mesures anti-érosion nécessaires pour prévenir des glissements ou qui auraient aménagé les systèmes de drainage d'une manière inappropriée, de tel que les eaux se déversent d'une manière incontrôlée lors de pluies fortes.

Lorsque les collines et montagnes sont habitées par des groupes ethniques différents, comme c'est le cas à Buhumba dans le territoire de Nyiragongo, les eaux et glissements de terrains proviennent de l'autre côté de la frontière avec le Rwanda. Les évènements naturels peuvent créer des tensions et conflits entre les différentes communautés.

Conflits entre agriculteurs et éleveurs

Dans presque toutes les zones visitées, les conflits entre agriculteurs et éleveurs ont été mentionnés comme étant les plus fréquents et virulents. Les dynamiques sont souvent complexes et varient selon la nature de la zone. Dans les zones forestières, où l'élevage se fait à moindre échelle avec des petits ruminants, les agriculteurs se plaignent de la divagation occasionnelle des animaux. Toutefois, les dommages sont moindres et les conflits sont plus facilement réglés par les instances traditionnelles. Cependant, dans les zones montagneuses où les troupeaux de bovins sont larges et les pâturages traditionnels sont convoités par

les agriculteurs, les conflits sont plus nombreux et souvent plus virulents. Selon les informateurs et groupes de discussions, les terrains désignés comme pâturages seraient bien gardés et beaucoup de grands éleveurs seraient en association avec des groupes armés (ou eux-mêmes ex-membres des rébellions ou des militaires). Ainsi, les bergers qui gèrent leurs troupeaux se sentent protégés et laisseraient leurs animaux divaguer dans les champs des agriculteurs en toute impunité. Un agriculteur qui se plaint risque d'être tabassé voire kidnappé.

Les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont également caractérisés par des tensions dans les zones de transhumance traditionnelles, où les troupeaux migrent entre les vallées et les pâturages montagneux et d'une zone à une autre selon la saison. Selon les témoignages récoltés, les couloirs de migration étaient bien délimités dans le passé, et lorsque les bergers ne les respectaient pas, les agriculteurs pouvaient réclamer une compensation pour des pertes de récolte. Au fil des années, les chefs coutumiers ou les grands concessionnaires auraient vendu des parcelles des anciens pâturages et les agriculteurs auraient pris possession des terrains dans les couloirs de transhumance, ce qui engendre des conflits encore aujourd'hui. En raison de l'affiliation de beaucoup de grands éleveurs à des groupes armés, les conflits ont pris une dimension interethnique, notamment entre les peuples de tradition pastorale (les rwandophone Tutsi et Banyamulenge) et les peuples qui se considèrent autochtones. C'est en particulier le cas dans le territoire d'Uvira, de Masisi et de Rutshuru.

Face à ces grandes dynamiques politiques, les petits exploitants agricoles se sentent impuissants. La plupart des agriculteurs interrogés se disent résignés lorsque leurs champs sont dévastés par les bovins; parce que réclamer une compensation pourrait leur causer beaucoup de problèmes additionnels.

Impact des conflits sur les exploitants agricoles

Les conséquences de ces multiples conflits dans les milieux ruraux pour les petits exploitants agricoles peuvent être physiques, notamment liées à la violence et à l'insécurité, mais également de nature économique, ce qui nuit considérablement à la résilience des ménages.

Violences et insécurité physique

Puisque les zones du projet ont été choisies en partie à cause de leur contexte sécuritaire assez favorable, la plupart des conflits vécus par les agriculteurs sont non-violents et ceux qui dégénèrent en violence sont rares. Il existe néanmoins des incidents de violence et les exploitants agricoles risquent d'en subir les conséquences. Parmi les incidents de violence enregistrés, on trouve les abus physiques des groupes armés ou des forces de l'ordre et les kidnappings, entres autres.

Dans les pires cas, les villages ou les individus sont attaqués par des acteurs armés, agressés physiquement et dérobés de leurs biens. Ce genre d'attaques sont rares mais peuvent survenir dans les zones qui sont dans les rayons d'action des groupes

armés, notamment les zones du Nyiragongo et du Rutshuru, près du Parc national de Virunga, refuge des groupes armés, notamment des FDLR. Dans les zones péri-urbaines de Nyiragongo, les informateurs clés ont fait état de nombreux cas d'attaques violentes ou de kidnappings par des acteurs armés inconnus.

Dans certaines zones, il existe également des tensions interethniques qui peuvent dégénérer en violences. C'est notamment le cas dans des zones de Nyiragongo, du Masisi et d'Uvira. L'impact de l'insécurité qui règne dans ces zones peut se manifester par des blessures physiques suite aux agressions, passages à tabac ou violences perpétrés par des acteurs armés. En outre, les forces de l'ordre sont parfois les auteurs d'abus physiques quand un individu ne respecte pas leurs ordres ou ne paye pas des taxes informelles. Les femmes sont particulièrement vulnérables face au harcèlement physique et, au pire des cas, face aux violences sexuelles et violences basées sur le genre perpétrées par des acteurs armés, y inclus les forces gouvernementales.

Pour éviter de telles préjudices physiques, beaucoup d'exploitants dans les zones en insécurité ajustent leur comportement. Ils n'accèdent plus à certains champs connus pour la présence ou le passage d'acteurs armés, prennent des détours pour se rendre aux champs ou pour transporter leurs récoltes, et réduisent les heures passées aux champs ou hors de leurs maisons. S'adapter ainsi au contexte d'insécurité a un impact sur les conditions mentales des ménages, engendrant des niveaux de stress élevés des personnes vivant en constante insécurité. Ceci a des effets négatifs sur leur productivité et leurs capacités à assurer leur subsistance.

Vulnérabilité accrue

L'impact économique de ces nombreux conflits peut être dévastateur pour les agriculteurs et augmente davantage leur vulnérabilité. Nombreux petits exploitants agricoles cultivent des terrains de petite taille – ils ne cultivent qu'un demi-hectare ou moins, ce qui n'est souvent pas suffisant pour subvenir à tous les besoins alimentaires et monétaires de leurs familles. Leur résilience, c'est-à-dire leur capacité à absorber des chocs et à s'adapter à des moyens de subsistance réduits et vulnérables, est habituellement très limitée. Beaucoup de petits exploitants agricoles vivent d'une récolte à une autre et chaque choc ou crise – des récoltes limitées en raison des conditions météorologiques, des périodes de déplacement ou l'incapacité à accéder aux champs à cause de l'insécurité – a un impact considérable sur leurs moyens de subsistance disponibles. La plupart des ménages n'ont pas d'épargne et s'endettent régulièrement pour gérer les aléas climatiques et les impacts de l'insécurité. Dans des situations complexes (s'ils sont déguerpis d'une partie de leurs terres cultivables; si les champs ou la récolte sont détruits en raison d'événements naturels ou par des troupeaux des éleveurs), les petits exploitants ne peuvent facilement compenser des pertes et n'ont souvent pas les moyens de louer de nouveaux terrains immédiatement. Tout autre réduction de leurs revenus, attendus de la production et de la vente des cultures, ajoute un impact significatif. Ceci se traduit notamment par une augmentation des frais de

location de leurs terrains ou les nombreuses taxes officielles et informelles imposées par les autorités locales, les groupes armés ou les forces de l'ordre.

De plus, les conflits et l'insécurité impactent l'accès des ménages aux moyens de transport et aux marchés pour écouler leurs produits. Quelques agriculteurs interrogés ont indiqué qu'ils n'ont pas toujours la possibilité d'évacuer l'ensemble de leur récolte, située dans des champs à une certaine distance, peu accessibles par manque de transport et de moyen pour payer pour le transport.

En outre, le climat d'insécurité généralisée et la précarité des accords ou contrats de location dans le contexte actuel pérennisent la vulnérabilité de beaucoup de petits exploitants. Avec des contrats de location de très courte durée couvrant une ou quelques saisons agricoles seulement, ceux-ci n'ont pas la capacité de planifier ou de faire des investissements à plus long-terme dans des outils, semences améliorées ou autres pratiques qui pourraient contribuer à de meilleurs rendements.

Les impacts de l'insécurité sont pires pour les femmes cheffes de ménage ou les jeunes sans beaucoup de moyens. L'endettement représente un moyen de gérer une crise temporaire. Cependant, si les crises se succèdent ou si les récoltes et le revenu du ménage est réduite d'une manière durable, les sources alternatives de revenu ne sont pas nombreuses dans les zones rurales. Ce sont notamment les femmes qui essaient de trouver des alternatives, comme la cueillette et la vente du bois de chauffe ou le travail payé dans les champs des concessionnaires pour compenser une perte de revenu. L'endettement et une perte de sources de revenu continue peuvent également pousser les femmes à se livrer à des pratiques plus nocives, comme la vente des biens essentiels ou durables du ménage ou la prostitution. Les ménages en détresse financière s'adaptent en consommant moins et des aliments moins nutritifs, et retirent les enfants de l'école pour les faire travailler.

Inégalités accrues

Les conflits sont une émanation des inégalités accrues, tant ils pérennisent et creusent davantage les inégalités qui existent déjà dans la société rurale congolaise. Suite à des conflits divers, les acteurs armés et autres profiteurs de guerre se sont emparés de beaucoup de ressources et ont accumulé des terrains ou des troupeaux de vaches. En raison de leur accès continu aux armes ou aux acteurs armés, ceux-ci ont enraciné leur présence, influencent les décisions des autorités coutumières et étatiques et contrôlent le pouvoir dans certaines zones. De même, de nombreux personnes influentes – acteurs politiques ou commerçants influents – sont entrées dans la ruée vers l'acquisition des terres rurales et influencent les dynamiques sur place, loin de leurs villas de Goma ou Kinshasa. Les petits exploitants en paient les frais. Selon un récent rapport d'ONU-Habitat, dans un contexte de crise et de disfonctionnement, seuls les groupes d'individus qui sont en mesure de mobiliser le pouvoir, l'autorité et les ressources peuvent accaparer des terres et protéger leurs propriétés foncières. Les paysans ordinaires,

n'ayant ni la connaissance ni les moyens pour mobiliser les ressources nécessaires à la protection de leurs propriétés foncières, se retrouvent souvent exclus des terres auxquelles ils appartenaient⁶¹.



© FAO/Hyacinthe Karou

Dynamiques de conflit par territoire

Nord-Kivu

Territoires de Nyiragongo et de Rutshuru

Les principaux conflits repérés dans le Nyiragongo et le Rutshuru sont assez similaires. En effet, les territoires s'avoisinent et les zones ciblées par le projet ont en commun la topographie et le positionnement géographique – à cheval entre le Parc national de Virunga et le Rwanda. Il y a, certes, des différences liées aux groupements du Nyiragongo, qui font partie de la zone péri-urbaine de Goma, mais les tensions et défis de base sont identiques.

Les principales dynamiques de conflits dans les deux territoires sont les suivantes:

Concurrence pour les terres fertiles

Les deux territoires ont des terres volcaniques très fertiles et une forte pression démographique, qui entraînent une rareté des terres disponibles et une concurrence de plus en plus acharnée pour les terres les plus fertiles. Celle-ci se manifeste par des difficultés pour les petits exploitants et de nombreux conflits.

Accaparement accéléré des terres

L'accaparement des terres par «la bourgeoisie de Goma» est à la base de beaucoup de conflits fonciers qui touchent les petits exploitants agricoles. En effet, selon les informateurs interrogés, nombreux acteurs des guerres des 20 dernières années, des militaires anciens ou actuels, ont «acquis» des terres durant ces guerres par force ou en collusion avec des autorités sur place et les gèrent jusqu'à présent. C'est le cas pour les terres cultivables autant que pour les pâturages. Beaucoup de propriétaires de grands troupeaux de vaches seraient également des ex-militaires ou ex-rebelles, ou auraient des relations étroites avec eux. Puis, d'autres personnes du milieu politique ont acquis des terres ces dernières années, également en collusion avec les autorités traditionnelles. Enfin, selon les informateurs clés, en raison de l'électrification d'une partie du Rutshuru, grâce à la centrale hydroélectrique de Matebe, le territoire est devenu une terre convoitée pour des investissements industrielles, en particulier pour l'agroalimentaire ou la pharmacie. Ainsi de plus en plus d'industriels et d'investisseurs étrangers, y inclus des entreprises chinoises et indiennes, ont récemment acquis des terres dans le territoire. Ils paient davantage que les exploitants actuels, et ainsi les chefs coutumiers sont prêts à céder des terrains au plus offrant.

Migration et intégration des migrants

L'installation des migrants dans la zone est en partie due à ses terres fertiles, aux déplacements fréquents dans d'autres zones et à une stabilité relative dans le long terme. De plus, selon les informateurs clés, des personnes et familles des pays voisins, notamment du Rwanda, s'installent en République démocratique du Congo. L'arrivée des migrants accentue la pression sur les terres, surtout par ceux qui ont les moyens d'acheter ou de louer. Ceux qui n'ont pas beaucoup de moyens sont parmi les plus vulnérables, souvent contraints au métayage ou au travail journalier dans les champs, notamment dans les zones plus insécurisées ou dans le Parc de Virunga. La population locale regarde les migrants avec suspicion, comme des concurrents pour les terres et les ressources. Des tensions entre ceux qui se considèrent autochtones et les peuples plus récemment arrivés contribuent à des conflits qui dégénèrent parfois en violences, notamment dans les zones péri-urbaines de Goma. Les violences récentes entre jeunes membres des groupes Kumu et Nande dans la commune de Buhene sont une expression des tensions latentes entre groupes autochtones et les personnes arrivées plus récemment⁶².

Conflits entre éleveurs et agriculteurs

Dans la plupart des localités, le premier conflit mentionné par les participants des focus groups des membres des organisations de producteurs était les conflits entre éleveurs et agriculteurs et les dommages que les troupeaux de bovins causent aux champs des agriculteurs. Selon les informateurs clés, les anciens pâturages communs et beaucoup d'anciens couloirs de transhumances ont été vendus et convertis en champs. Dans les zones du projet, les informateurs clés ont mentionné en particulier l'ancien pâturage de Kibaya, près de Rumangabo, qui serait aujourd'hui occupé par les agriculteurs et poserait des difficultés pour les éleveurs qui souhaitent trouver des endroits pour faire paître leurs animaux.

En outre, la garde des troupeaux est souvent confiée à des enfants et jeunes garçons, qui se soucieraient peu des limites des champs. Ils ne connaissent en effet pas les anciens couloirs désignés pour la migration des animaux. La dévastation des champs par les animaux rend moins efficace l'assistance fournie par le projet au profit des agriculteurs touchés. Comme indiqué précédemment, les grands éleveurs ont souvent des liens avec des acteurs armés et certains bergers seraient armés. Ainsi, il existe rarement un recours efficace pour les agriculteurs, dès lors que les vaches piétinent leurs champs, et mangent ou détruisent les cultures. Si des agriculteurs se plaignent auprès des chefs coutumiers et des demandes de compensation sont formulés, ils s'exposent à des représailles potentielles des grands éleveurs. La plupart des conflits entre agriculteurs et éleveurs restent donc irrésolus et les griefs s'accumulent.

Conflits autour des terres et éviction des petits exploitants

Dans les zones du projet du Masisi, à Nyiragongo, la sécurité foncière n'est pas garantie pour les petits exploitants agricoles. Ceux qui sont propriétaires font face à la pression de vendre leurs terres. Certains soupçonnent que les personnes

influentes, grands concessionnaires et grands éleveurs, contribuent délibérément à la dévastation des terres pour appauvrir les agriculteurs occupants. De la même manière, la contestation des limites des terrains, qui, pour la plupart, n'ont pas de bornes physiques clairement documentés; la vente multiple; ou la contestation de propriété par des faux titres fonciers qui engendrent des litiges longs et coûteux, peuvent représenter des stratégies afin de pousser les petits exploitants à céder leurs terres. Les agriculteurs qui louent leurs terres se retrouvent dans des situations encore plus précaires. En effet, leurs conventions de location sont, pour la plupart, seulement des accords verbaux, qui peuvent être résiliés facilement par les concessionnaires ou les chefs coutumiers. Les petits paysans ont souvent des conventions de location renouvelables annuellement ou bien par saison, ce qui les met en position de grande vulnérabilité.

Taxation formelle et informelle et tracasseries administratives ou physiques

Dans presque toutes les localités visitées, les membres des organisations de producteurs se sont plaints d'une taxation trop élevée par de nombreux acteurs formels et informels. Cela inclut les multiples taxes formelles dues auprès des chefferies, groupements et diverses autorités impliquées pour accéder aux marchés, mais également la taxation informelle par les nombreuses forces de l'ordre (FARDC, PNC) et agences étatiques (ANR, douanes etc.) le long des routes et aux barrières officielles. Dans certains cas, les forces de l'ordre feraient du porte-à-porte, visiteraient les agriculteurs dans leurs champs pour demander des contributions ou saisiraient des produits ou aliments directement auprès des ménages. Ceux qui ne sont pas en mesure de payer risquent des violences physiques. Les femmes sont toujours exposées aux risques de harcèlement ou de violences sexuelles, surtout si elles ne peuvent pas payer. À ces taxes s'ajoutent les contributions collectées par les groupes armés auprès des ménages dans leurs zones d'influence ou aux barrières informelles (voir ci-dessous).

Conflits entre les communautés et les autorités du Parc national de Virunga

Puisque la majorité des zones du projet dans les deux territoires se trouvent à proximité du Parc national de Virunga, il existe de nombreuses frictions entre les exploitants agricoles et les autorités du parc autour de l'utilisation du parc et de ces terres. Les limites du parc ne sont pas toujours bien claires et seraient interprétées d'une manière expansive par l'ICCN, ce qui placerait certaines terres auparavant accessibles dans les zones interdites. Selon les communautés, l'ICCN ne respecterait donc pas la zone tampon comme zone d'utilisation mixte, qui devrait être accessible aux communautés locales. Les communautés se sont également plaintes des bavures des rangers du parc contre les civils et le manque de suivi de l'ICCN en cas de dommages par les animaux du Parc, qui piétinent et broutent parfois dans les champs des agriculteurs. Il y aurait régulièrement des tensions et parfois des violences entre les jeunes des communautés et les autorités du Parc lors des manifestations contre l'ICCN. Selon un informateur clé, les chefs

coutumiers locaux joueraient un rôle, non toujours salubre, comme intermédiaires entre la direction du parc et les communautés. Selon cet informateur, il y aurait eu des cas dans lesquels l'ICCN a restitué des terres de la zone de tampon du parc aux communautés, mais qui auraient été vendues aux industriels de l'agroalimentaire par le mwami, un chef coutumier local.

Erosion du sol et éboulements de terrain

Les eaux non-canalisesées qui se déversent des montagnes, notamment du côté du Rwanda vers les terres des exploitants agricoles du Nyiragongo et du côté de l'Ouganda dans la zone frontalière du groupement de Jomba au Rutshuru, sont un sujet épineux pour les agriculteurs congolais, qui accusent leurs voisins de causer des dommages. Les congolais n'auraient aucun moyen de recours pour récupérer les pertes causées par les inondations et les éboulements de terrain. Selon les membres des organisations de producteurs interrogés, il faudrait prendre des mesures de canalisation des eaux et de prévention de l'érosion du sol plus systématiques pour résoudre ces tensions.

Insécurité

Attaques des groupes armés

Bien que la plupart des zones du projet sont dans des zones sécurisées et les attaques directes des groupes armés sont rares, les interlocuteurs de plusieurs zones ont fait état de nombreux incidents de criminalité perpétrés par des acteurs armés inconnus. C'est notamment le cas dans la périphérie de Goma, où des braquages de maisons, des agressions et des kidnappings sont fréquents. Il est soupçonné que les auteurs de ces crimes sont des membres des groupes armés cachés dans le Parc de Virunga ou bien des membres des forces de l'ordre.

Tracasseries et taxation des groupes armés

Bien que les FARDC sont présents dans les grandes villes et sur les grandes routes, leur influence se limite souvent à quelques centaines de mètres des routes. La zone rurale est ainsi peu sécurisée ou souvent sous contrôle des groupes armés. Dans plusieurs zones du projet, les FARDC sont présents dans les alentours des villes et villages et opèrent en toute impunité. Ils demandent des contributions régulières en espèces ou en nature. Ils érigent le long des dessertes agricoles ou collectent des contributions directement auprès des ménages ou, en saison de récolte, aux champs. Selon les participants des focus groups, c'est notamment le cas à Rugari, qui est largement contrôlé par une milice locale (dont le nom n'a pas été révélé), mais également dans les zones d'influence des FDLR à proximité du Parc de Virunga.

Les agriculteurs perdent ainsi une partie de leur récolte aux groupes armés. Ceux qui n'ont pas suffisamment de moyens risquent d'être tabassés ou s'exposent à d'autres représailles. Les barrières informelles des groupes armés rendent le transport plus difficile et plus cher pour les petits exploitants.

Tracasseries et taxation des forces de l'ordre

Les forces de l'ordre, notamment les FARDC, sont très présents dans beaucoup de zones, notamment le long des grands axes routiers pour sécuriser les zones contre les activités des groupes armés. Bien que leur premier mandat soit de protéger la population et les transports, nombreux soldats, policiers, ou d'autres membres de l'appareil sécuritaire de l'État (par exemple douanes, ANR) n'ont que peu de moyens et abusent de leur rôle pour demander des taxes informelles de la population. C'est notamment le cas aux barrières routières formelles et informelles, où les agriculteurs sont obligés de payer des petites contributions en passant et de laisser une partie de leur récolte en saison de moisson. Dans les zones avec une présence plus nombreuse des FARDC, les interlocuteurs ont également fait état de visites occasionnelles des soldats dans leurs parcelles ou maisons pour demander de l'argent ou de la nourriture.

Tensions avec les peuples autochtones

Les rapports entre les populations indigènes Twa et les petits exploitants agricoles sont caractérisés par de fortes tensions et un mécontentement par rapport au comportement présumé des Twa vis-à-vis des agriculteurs. Selon les participants des focus groups, les Twa qui vivent dans les forêts de Jomba, le long de la frontière avec le Rwanda et l'Ouganda, pilleraient les récoltes des agriculteurs, parfois par la force. Selon les membres des organisations de producteurs, il se sentiraient inattaquables en raison de leur statut de peuple autochtone et considèrent ceci comme un droit par rapport à ce qu'ils considèrent comme «leurs» terres. Selon les agriculteurs, ces actions de pillages sont parfois accompagnées de menaces d'utiliser la force, contribuant ainsi à des pertes significatives d'une partie de leurs récoltes.

Masisi

Les conflits principaux enregistrés au Masisi sont spécifiques à la zone autour de Sake, la seule zone du projet (phase 1) visitée. Parmi ces conflits, les répondants de deux focus groupes de Sake ont mentionné les points suivants:

Conflits et insécurité

Éleveurs contre agriculteurs

Les conflits entre éleveurs et agriculteurs sont aigus dans le Masisi en raison de la rareté des terres et de grands troupeaux de vaches tenus par des éleveurs dans les montagnes du Masisi. Selon les participantes et participants aux focus groups, les grands éleveurs, ou propriétaires des troupeaux, seraient des personnes influentes qui agissent largement en impunité («les grands messieurs qui habitent à Goma», des militaires, parlementaires, ou membres du gouvernement). Les agriculteurs suspectent que les éleveurs laissent leurs vaches ravager les champs délibérément, afin d'appauvrir les ménages et les forcer à vendre pour convertir ces espaces en pâturages. Les éleveurs seraient trop «puissants» pour que les petits exploitants agricoles puissent se plaindre et demander des dommages. Les chefs coutumiers

seraient complices de ces transactions, puisqu'ils recevraient des paiements des éleveurs et de personnes influentes. Si des plaintes sont faites devant le Comité local de paix et développement local, «*il n'y a jamais une issue favorable*» selon les répondants puisque le chef de groupement, qui préside le Comité, «*est faible face aux députés ou aux colonels.*» Si les litiges fonciers sont poursuivis auprès de la police et du parquet, «*l'éleveur est puissant et dicte le montant qu'il va payer aux agriculteurs.*» Pour les membres des organisations de producteurs interrogés, les conflits entre éleveurs et agriculteurs sont donc éminemment politiques et liés à l'accaparement des terres, plutôt qu'à un manque de pâturages. La frustration parmi les agriculteurs est grande. Il existe notamment des cas dans lesquels des agriculteurs ont tué ou empoisonné des vaches, ce qui peut créer davantage de conflits et engendrer des représailles de la part des éleveurs.

Tracasseries et taxation informelle

Une doléance importante mentionnée par les participantes et participants des focus groups à Sake était les nombreuses taxes – certaines taxes formelles, bien que la plupart informelles – que les petits exploitants doivent payer en ville et en route vers leurs champs. Les femmes enquêtées ont indiqué qu'il faudrait payer cinq taxes différentes avant même d'arriver au marché. Puis, il existe de nombreuses demandes pour des paiements informels le long des routes et des dessertes agricoles. Les membres des organisations de producteurs ont énuméré 23 barrières dans les parages de Sake. Les organisations de producteurs ont fait état d'un appui d'une organisation locale (SODIPE) pour les négociations avec l'auditoriat militaire, pour une réduction des barrières. Selon les répondants, le nombre de barrières a encore augmenté avec la déclaration de l'État de siège au Nord-Kivu en mai 2021. Les agriculteurs doivent payer à chaque barrière, soit donner une partie de leurs récoltes, soit en espèces.

Éboulements, érosions et inondations

En raison des pentes raides des montagnes lacustres du Masisi, dans lesquelles le projet intervient, le manque de systèmes de drainage aménagés et bien organisés causent de nombreux problèmes et conflits pour les agriculteurs qui possèdent leurs champs dans les bas-fonds. Selon les participants des groupes de discussion, les éboulements et écoulements d'eau qui dévastent les champs situés en aval seraient fréquents. Ces incidents causeraient de nombreux conflits entre les petits exploitants, qui se rejettent la responsabilité pour les dommages. Certains membres des organisations de producteurs ont indiqué que leurs méthodes de cultivation et l'intensification de la production agricole à cause de la pression foncière, ne seraient pas adaptés à la topographie locale et qu'il faudrait un appui pour mieux canaliser les eaux et prévenir l'érosion des sols.

Rareté des terres et insécurité foncière

La rareté des terres est un défi majeur pour les petits exploitants au Masisi. Ceux qui ne possèdent pas leurs propres terres héritées, ont de plus en plus de mal à louer des terrains à cause des prix élevés pour la location des terres. En raison de la proximité avec Goma, les terres de la zone lacustre du Masisi sont très prisées par

les élites de la ville. L'accaparement des terres, par ce que les répondants appellent «la bourgeoisie de Goma», pose un enjeu considérable pour les petits exploitants qui ne peuvent plus payer les frais de location ou en raison de l'intimidation. Par exemple, les membres des organisations de producteurs de Sake ont fait état d'un cas récent, datant d'octobre 2021, pendant lequel un député provincial et grand concessionnaire aurait amené 40 policiers pour chasser les petits exploitants de ces terres. Les agriculteurs propriétaires terriens se verraient également expulsés de leurs champs en raison des ventes multiples des terres qu'ils occupent et des litiges engagés par des plus puissants. Ceci entraîne des litiges, souvent engagés avec l'appui des services du cadastre, dans lesquels ils se voient souvent perdants. En effet, l'enregistrement officiel d'un terrain auprès du service de cadastre est trop complexe et coûteux pour la plupart des agriculteurs. Selon les répondants, il coûterait 1 800 USD pour obtenir un titre officiel pour un terrain d'1 ha.

En outre, les femmes se sont plaintes que leur accès aux terres se fait seulement à travers leurs maris et, en cas du décès du mari, en achetant des terres au nom de leurs fils, puisqu'elles ne peuvent pas être les propriétaires formels. L'insécurité foncière aurait également une dimension ethnique, puisque les population Hutu auraient refusé de payer les redevances coutumières au chef coutumier Hunde, ce qui aurait entraîné la confiscation des terres occupées par les Hutus dans le passé.

Insécurité et violences faites aux femmes

Les femmes membres des organisations de producteurs ont exprimé leurs préoccupations par rapport à la situation sécuritaire dans la ville de Sake et aux alentours. Selon elles, les groupes armés seraient dans les environs, notamment les FDLR dans le Parc national de Virunga et des groupes d'auto-défense locale, qui font parfois irruption en ville pour braquer des maisons. Les femmes seraient plus exposées au risque de tomber sur des acteurs armés, en allant notamment aux champs en dehors de la ville et en cherchant du bois de chauffe. Les femmes interrogées disent que les viols et agressions sexuelles seraient fréquents et qu'il n'existe que peu de moyen pour poursuivre les auteurs, souvent inconnus. Elles déclarent que *«cela peut entraîner des problèmes quand elles dénoncent ces agressions»* ou bien des représailles. Les femmes déplorent l'inaction des forces de l'ordre, qui *«arrivent après les faits et les assaillants partis.»* Selon les femmes, elles n'ont pas de moyen de protection autre que d'éviter certains endroits ou ne pas aller aux champs dans des zones insécurisées, tant que les forces de l'ordre ne jouent pas leur rôle de protection de la population. Elles ont demandé au projet de les assister avec un plaidoyer auprès des forces de l'ordre et des autorités pour une protection plus active des populations civiles et une prise en charge plus systématique des femmes survivantes des violences sexuelles.

Tensions liées au projet

Les participants des focus groups ont partagé diverses préoccupations par rapport aux tensions que le projet a créé au sein des organisations de producteurs ou de la communauté.

Les plaintes spécifiques étaient les suivantes:

Processus SCOPE

La sélection d'un nombre limité de membres des organisations de producteurs pendant le SCOPE a créé des tensions au sein de celles-ci. Les organisations de producteurs dans le Masisi seraient établies depuis longtemps, tandis que les organisations de producteurs «scopées» au début du processus ont vu tous leurs membres sélectionnés par le projet (phase 1). À l'heure actuelle, les organisations de producteurs ont plus de membres que ceux qui ont été sélectionnés par le projet.

Les organisations de producteurs pour lesquelles seulement une partie des membres reçoivent une assistance du projet, ont des difficultés à motiver l'ensemble de leurs membres. Les membres sélectionnés ne s'engageraient plus autant dans les activités conjointes, puisqu'ils sont déjà assurés de recevoir des bénéfices du projet, ce qui crée des rancunes. La sélection des membres SCOPE qui sont choisis pour les activités d'espèces contre travail pour le reboisement et l'aménagement des dessertes agricoles, n'est pas bien comprise parmi les non-SCOPE. Certains membres SCOPE ne se seraient plus retrouvés sur les listes de distribution et ont soupçonné les présidents des organisations de producteurs d'avoir manipulé les listes.

Non-respect du calendrier et des quantités promises

La distribution de quantités de semences réduites a créé des difficultés pour les petits exploitants, qui ne peuvent notamment plus les utiliser dès lors qu'ils les reçoivent en retard. Selon les répondants interrogés, après avoir enregistré la taille des terrains des membres des organisations de producteurs, les quantités livrées étaient très inférieures à ce qui était attendu et pas suffisantes pour la plupart des agriculteurs. Les membres soupçonnent que les présidents des organisations de producteurs ou le personnel du projet aient détourné les semences, ce qui crée beaucoup de tensions. Les agriculteurs ont également indiqué qu'il faudrait prendre en compte dans le calendrier de distribution les légères différences dans les différentes zones du projet à Masisi concernant la saison des semis. D'une manière similaire, les paiements pour les activités d'espèces contre travail seraient arrivés avec plusieurs mois de retard. Pendant cette période, les membres accusaient les présidents des organisations de producteurs d'avoir retenu l'argent. Les présidents et présidentes des organisations de producteurs se sont plaints du fait de devoir constamment se justifier auprès de leurs membres, notamment si le produit fourni ne respecte pas les quantités et calendrier.

Le changement de modalité de la distribution des géniteurs d'animaux aurait également causé des tensions au sein des organisations de producteurs et avec le personnel du projet. Selon les membres, il leur avait été promis une distribution

individuelle de géniteurs. Cependant, les quantités acquises n'étaient pas suffisantes et la FAO aurait proposé un système rotatif entre les membres de chaque organisations de producteurs. Beaucoup d'animaux seraient également morts pendant ou juste après la distribution. Cela a créé des suspicions de manipulation par les présidents des organisations de producteurs.

Qualité de l'assistance fournie

Des plaintes liées à la qualité de certains intrants fournis ont été relevées. Ce sont notamment les tricycles qui ne seraient pas adaptés au terrain. Ils sont tombés en panne fréquemment et les gestionnaires des tricycles ont eu besoin de fonds régulièrement afin de les réparer. Ils ont été ainsi soupçonnés d'exagérer les coûts de réparation et d'avoir détourné ces fonds. Lors du passage de l'équipe de recherche à Sake, tous les tricycles étaient en panne, manquant des pneus et des pièces d'échange, laissés dans un coin d'un entrepôt.

Mécanismes locaux de résolution des conflits

Selon les membres des organisations de producteurs interrogés, il n'existerait pas de mécanismes locaux efficaces de gestion des conflits. Il y a un Comité local de paix et de développement, présidé par le chef de groupement, qui prendrait cependant toujours partie des plus puissants et serait lui-même impliqué ou complice dans la vente des terres. Pour la plupart, les participants des focus groups ont indiqué se sentir impuissants devant les nombreux problèmes, notamment par rapport aux conflits avec les éleveurs; à la pression de céder de plus en plus de terres aux éleveurs ou aux personnes influentes de Goma; aux taxes nombreuses qui réduisent leur revenu d'une manière significative et par rapport à l'insécurité engendrée par des acteurs armés et l'inaction perçue des forces de l'ordre.

Priorités pour le projet

Les membres des organisations de producteurs interrogés souhaitent que le projet les soutienne concernant les éléments suivants:

- La médiation et un plaidoyer auprès des acteurs puissants – notamment les grands éleveurs – pour mitiger la pression sur les terres et pour obtenir des compensations en cas de dommages causés par les animaux.
- Une assistance pour sécuriser des titres fonciers auprès des autorités de l'État, un processus long, lourd et couteux qui est difficile à gérer pour les petits exploitants.
- Une médiation entre les grands concessionnaires des terres pour réduire les coûts de location, afin d'avoir un accès aux terres qui reste abordable pour les petits exploitants.
- Une assistance avec des mesures antiérosives, la gestion du drainage et la canalisation des eaux pour prévenir les érosions, éboulements et inondations des bas-fonds.

- Un appui et un plaidoyer auprès des autorités locales et des forces de l'ordre afin de mieux sécuriser les champs pour protéger la population civile et en particulier les femmes; ainsi qu'un plaidoyer pour une prise en charge plus systématique des survivantes de violences sexuelles.
- Un appui continu pour les représentants des coopératives et des organisations de producteurs auprès des autorités et forces de l'ordre, afin de réduire le nombre de taxes prélevés et de démanteler les nombreuses barrières.

Walikale

La nature et les dynamiques des conflits à Walikale sont légèrement différentes des autres territoires du Nord-Kivu, en raison d'une géographie et d'un climat de forêt tropicale, des terres moins fertiles et une densité de population réduite comparé aux autres zones montagneuses de Masisi, Nyiragongo et Rutshuru. Selon certains interlocuteurs, la migration récente des personnes touchées par les activités des groupes armés dans les autres parties du Nord-Kivu et par les crises humanitaires dans la zone forestière de Walikale, auraient récemment augmenté la pression sur la terre. La zone est ainsi touchée par certains conflits qui sont similaires aux autres territoires – notamment des conflits fonciers entre individus et des tentatives d'accaparement des terres par des élites situées à l'extérieur du territoire ou des acteurs du secteur minier. Il existe également des tensions interethniques, bien qu'elles ne soient pas aussi sévères que dans d'autres zones du Nord-Kivu. Pourtant, des facteurs additionnels, notamment l'enclavement de la zone, posent beaucoup d'enjeux et ont contribué à des dynamiques politiques complexes qui nuisent au projet.

Conflits fonciers

Conflits autour des limites des parcelles

Selon les informations recueillies, les conflits fonciers entre individus autour des limites des parcelles seraient fréquents, habituellement gérés par les instances coutumières sans qu'il n'y ait d'actes de violence. Les conflits d'une certaine ampleur sont traités dans des barza communautaires, des réunions communautaires présidés par les chefs traditionnels. Lors des barza, les parties au conflit sont écoutés et le chef du village, en consultation avec les propriétaires terriens et les notables du lieu, tranchent sur l'affaire. L'intervention des chefs et des notables n'est pas gratuite. De plus, les chefs locaux sont souvent impliqués dans les litiges, ainsi, les petits exploitants doutent que des décisions justes et équilibrées résultent de ces réunions.

Conflits entre personnes «avec des moyens» et petits exploitants agricoles

À Walikale, il existe également une dynamique d'accaparement des terres par les acteurs extérieurs, bien que les cas semblent moins nombreux au vu de l'enclavement du territoire. Les chefs coutumiers seraient complices dans ces transactions et il peut arriver qu'un petit exploitant soit chassé de son terrain parce qu'une personne «plus nantis» aurait payé plus pour le même terrain. Il existerait

également des cas où certaines personnes influentes de Goma offrirait des véhicules et autres cadeaux aux chefs locaux, en contrepartie de l'octroi de grandes étendues de terres. Les terres les plus fertiles seraient données de préférence à ces acteurs nantis, privant ainsi les agriculteurs de rendements plus favorables.

Tensions entre ceux qui se considèrent autochtones et d'autres groupes

Il y a des tensions dans certaines zones du Walikale entre ceux qui sont reconnus par l'État congolais comme les autochtones et les groupes non-autochtones, autour de l'accès aux ressources, notamment l'accès à la terre. Selon les participants des focus groups, les non-autochtones seraient défavorisés dans l'allocation des terres, recevant les terres les moins fertiles, à des prix élevés, et sur la base de conventions à court terme. Leur situation est plus précaire et ils seraient les premiers à être déguerpis par les chefs terriens. Une femme participante au focus group de Ndjingala a notamment indiqué qu'elle avait été chassée de sa terre seulement après la première récolte, bien qu'elle eût payé une chèvre pour le terrain au chef local. Dans certaines communautés, les non-autochtones rencontreraient également des difficultés en matière de commerce par rapport aux membres de la communauté locale.

Tensions entre peuples indigènes et groupes ethniques Bantu, reconnus comme les autochtones «officiels» par l'État

Dans certaines zones du projet, il existe des tensions entre les peuples autochtones des Mbuti, Babuluko à l'ouest du territoire, et les groupes Bantu reconnus comme autochtones. Les chefs locaux et représentants des organisations de producteurs ont indiqué que ces derniers font face à des revendications des Mbuti de leur céder plus de terres et de les chasser de leurs champs. Les Mbuti n'ont pas pu être interrogés pour cette étude, mais il semble qu'ils soient largement exclus de la distribution traditionnelle des terres. Ils vivent en périphérie des villages ou dans des campements dans les forêts et font face à une expansion continue des activités agropastorales dans les zones forestières, qui sont leur principale source de subsistance⁶³.

Conflits et tensions autour du projet

En raison des difficultés d'accès à Walikale, il existe que peu d'acteurs humanitaires et de développement dans la zone. Selon le personnel du projet, la présente intervention est l'investissement de développement le plus important actuellement. Ainsi, l'annonce du projet a créé beaucoup d'attentes parmi les communautés locales et a attiré les convoitises des leaders locaux. Le contexte global de Walikale est perçu comme difficile par les acteurs de développement. En effet, la population s'engage habituellement dans les activités minières (cassitérite, étain, or, diamant) plutôt que dans l'agriculture. Il existe également beaucoup de jalousies et micro-dynamiques locales entre groupes ethniques, clans ou familles et de scepticisme parmi les groupes autochtones (Kano, Kusu, Nyganga, Tembo, Rega) par rapport aux groupes et personnes qui viennent de l'extérieur.

Tentatives de récupération du projet et manipulations politiques

À Walikale, le projet (phase 2) a pris un enjeu politique, engendrant des tensions entre acteurs politiques de la zone pour la primauté politique dans les affaires locales. Selon le personnel du projet et certains informateurs clés, deux personnalités politiques clés de la zone essaient de se profiler aux dépenses du projet. L'ex vice Premier ministre et Ministre national du Plan Elysée Munembwe, ex-députée nationale de Walikale, et une ancienne proche de l'ancien Président Kabila, s'est attribué publiquement le mérite d'avoir amené le projet à Walikale. Elle a bien signé le document du projet dans sa fonction officielle de Ministre du Plan, mais, selon les responsables du projet, la décision d'intégrer les zones de Walikale dans le projet a été faite sur la base des besoins et en raison notamment de l'enclavement du territoire. En outre, certains acteurs locaux perçoivent le projet comme étant associé au gouvernement de Kinshasa. Cette association présumée aurait motivé le député provincial de la zone, Prince Kihangi Kyamwami, affilié à l'opposition nationale Lamuka, à fortement critiquer le projet, à fomenter des actions contre celui-ci pour se profiler en défenseur du peuple de Walikale et à se positionner contre le gouvernement actuel. Cette critique est véhiculée localement par certains acteurs de la société civile locale, notamment le représentant des Forces vives de Walikale, Fiston Misona, qui s'attaque régulièrement au projet et aux responsables de la FAO, notamment à cause des retards dans la distribution de l'assistance et les détournements présumés de biens. Il a plusieurs fois menacé d'organiser des marches contre le projet et des actes de violence. À Goma, le député provincial Kihangi a adressé des lettres au gouvernement provincial pour se plaindre des agences de mise en œuvre.

Toutefois, la coordination du projet semble avoir réussi à échanger efficacement avec ces acteurs politiques, après chaque campagne de revendications. Cette contestation constante crée cependant des dissensions au sein des communautés locales, sème des doutes par rapport à la sincérité du projet, nuit aux présidents des organisations de producteurs et autres collaborateurs du projet, et risque de provoquer des actes de violence, si elle n'est pas bien gérée. Sans une meilleure stratégie de communication et une gestion des relations politiques proactive, il est probable que ces épisodes de protestations rejaillissent.

Gestion des attentes de la population

Selon les témoignages recueillis et les explications du personnel du projet, certains aspects du processus SCOPE à Walikale auraient semé la confusion au sein des organisations de producteurs et des communautés, créant des attentes qui n'ont pu être satisfaites. Le processus d'enregistrement a dû être relancé en raison de manipulations dans les listes originelles compilées par une équipe de l'Institut national de statistique. En effet, des membres des communautés ciblées étaient sur les listes, puis ont été éliminés car ils n'étaient présumément pas de véritables membres des organisations de producteurs. Lors de l'enregistrement SCOPE, des jetons ont été donnés. Ce processus est mis en place habituellement pour les distributions de vivres ou intrants, et les numéros de téléphone et MPESA sont

notés, comme pour les distributions d'espèces. Par conséquent, les membres des organisations de producteurs pensaient recevoir une assistance humanitaire en nature ou en espèces, qui ne s'est ainsi jamais matérialisée. Tous ces aspects ont créé des attentes non satisfaites par le projet et ont généré des dynamiques difficiles au sein des organisations de producteurs (les présidents de certaines organisations de producteurs étaient complices des manipulations des listes de bénéficiaires initiales) et de la méfiance à l'égard du projet et entre les membres «scopés» des organisations de producteurs et les «non-scopés». De plus, les attentes insatisfaites ont également suscité une certaine méfiance au sein des communautés envers le projet, qui peut être exploitée par les acteurs politiques, comme expliqué précédemment.

Distribution tardive des semences

Le projet a pris du temps à s'installer à Walikale en raison de nombreux défis logistiques. Lors de la visite de terrain, la FAO était la seule agence avec du personnel installé en permanence dans le territoire. L'enclavement de la zone a rendu l'achat des semences et des outils aratoires difficile, engendrant davantage de retard que dans d'autres zones du projet. Les membres des organisations de producteurs interrogés, en particulier les femmes, se sont plaints des difficultés imposées par des retards dans la distribution de semences. Par exemple, les femmes bénéficiaires auraient pu défricher leurs champs au moment opportun. En effet, la distribution de semences a été retardée de quatre à six semaines, ainsi leurs champs auraient été envahis de nouveau par les mauvaises herbes, les contraignant à refaire tout le travail de défrichage. Elles auraient également raté la bonne période de semis, impactant ainsi les rendements. Le retard accusé a non seulement créé le double du travail, mais a probablement également compromis leurs récoltes et rendements.

Sud-Kivu

Uvira

Les conflits principaux enregistrés dans les zones du projet à Uvira sont similaires aux autres territoires, avec cependant une forte présence des groupes armés, des conflits autour des terres et entre éleveurs et agriculteurs fortement ethnicisés. Parmi ces conflits, les suivants peuvent être cités:

- L'accès et la gestion de la terre entre les agriculteurs et les éleveurs cherchant des pâturages pour leurs troupeaux.
- Les problèmes liés à l'inégalité d'accès aux ressources, notamment aux terres fertiles, entre ceux appartenant aux familles régnautes et influentes et les non-privilegiés, ainsi qu'entre les groupes Bantu (Bafuliiru, Barundi, Bashi, etc.) et les populations indigènes (Batwa [pygmées]) qui se disent exclus de toute jouissance des terres, puisqu'ils ne figurent pas dans le système coutumier des chefferies Bantu.

- La lutte autour du pouvoir coutumier entre la communauté Bafuliru et la communauté Barundi, mais également entre certaines familles au sein des ethnies, par exemple dans le groupement d'Itara/Luvungi.
- L'insécurité accrue et l'activisme des groupes armés nationaux et étrangers qui ont militarisé les conflits locaux, avec une probabilité élevée que les conflits fonciers ou tout autre différend entre particuliers provoquent des violences.

Dynamiques spécifiques

Mixage ethnique

Dans la plaine de Rusizi, le mixage ethnique, la forte pression démographique et les terres fertiles qui la caractérisent ont engendré une concurrence de longue date et une compétition autour du contrôle du pouvoir coutumier entre les groupes principaux – Bafuliiru et Bavira – et les populations rwandophones Barundi^{ix} et Banyamulenge. La pression démographique va de pair avec une tendance d'urbanisation progressive que connaissent les cités du territoire d'Uvira. Cette urbanisation renforce les intérêts de l'élite locale, ou délocalisée, à tenter de gérer des espaces pour les cultures et autres activités économiques. Par conséquent, les tensions autour de la délimitation des parcelles sont récurrentes, selon les informateurs, et ont un fort potentiel d'escalade en violence car elles s'imbriquent avec des questions de contrôle politique et de pouvoir coutumier.

Insécurité accrue

Il existe une insécurité accrue due à la présence d'une dizaine de groupes armés, liés aux communautés ethniques et aux intérêts de certains chefs coutumiers ou acteurs politiques. Certains groupes suivent une logique de prédation et seraient les auteurs de cas de vols de bétail et de kidnappings.

Moyens de subsistance divers – agriculteurs contre éleveurs selon l'appartenance ethnique

La divagation des animaux, appartenant en majorité à la communauté Banyamulenge, dans les champs des agriculteurs essentiellement Bafuliiru, est l'une des causes principales de tensions et de conflits fonciers. Les espaces, jadis réservés aux pâturages, ont été envahis par les agriculteurs. À cela s'ajoute la faible ou l'absence de sensibilisation sur la transhumance. En outre, l'activisme des groupes armés, et toutes autres questions relatives à la sécurité, contribue à exacerber ces tensions liées à la divagation des animaux. Face à une insécurité omniprésente, les éleveurs banyamulenges préfèrent que leurs bétails pâturent autour de leur village, conduisant ainsi à la destruction des champs.

Exclusion de certains groupes

Il existe une exclusion de la jouissance des terres léguées par les aïeux par les Twa (pygmées) et un sentiment de discrimination de la plupart des membres du groupe Twa.

^{ix} Les *Barundi* parlent le *kirundi*, la langue du Burundi, qui est apparentée au *kinyarwanda* du Rwanda.

Accaparement des terres à l'aide des chefs coutumiers

Les chefs coutumiers sont à la source de nombreux conflits fonciers, en collusion avec les élites des grandes villes et des acteurs politiques. Dans plusieurs localités, comme à Luvungi et Luberizi, les chefs coutumiers, et particulièrement les chefs de 34 groupements, vendent de vastes espaces à l'élite urbaine de Bukavu, Uvira ou à des étrangers, au détriment des petits exploitants qui sont pourtant les premiers occupants. Cette pratique renforce un sentiment de méfiance vis-à-vis de certains chefs coutumiers. Pourtant, la gestion d'espaces agricoles s'octroie par lignages au sein des différentes familles. Dans d'autres cas, les chefs coutumiers concèdent l'acte d'octroi de terre concurremment à plusieurs acquéreurs à la fois. Alors que cette pratique est à la base de réclamations aboutissant souvent à des conflits entre acquéreurs, ils sont également une source de violence et de dépossession des moins nantis. Ces derniers n'ont pas les moyens financiers de porter des actions de revendication en justice, et ne peuvent être assurés d'obtenir gain de cause en raison de leur position sociale assez marginale. Il existe également une ingérence des autorités étatiques, qui peut attiser les conflits fonciers et renforcer le processus de dépossession des petits paysans. À Katogota, par exemple, des bornes seraient parfois posées la nuit pour délimiter des concessions. Vraisemblablement, cette pratique n'est pas l'œuvre des petits paysans, mais des grands acquéreurs, avec la complicité des services fonciers. Ces services ou brigades foncières sont concurrents, du fait que plusieurs d'entre elles opèrent dans la même entité, sans une démarcation claire de leurs responsabilités.

Nombreux conflits autour du pouvoir coutumier

Les tensions et l'insécurité observées entre acteurs coutumiers autour du contrôle et de l'accès au pouvoir, soit entre les chefs coutumiers et les autorités politico-administratives ou entre groupes ethniques, sont étroitement liées à la question de la gouvernance de ces chefferies. Le centre de ces tensions sont les deux chefferies de la plaine de la Ruzizi et la chefferie des Bafuliiru. Ces conflits remontent à l'époque coloniale avec, selon la perception des Bafuliiru, un favoritisme pour les autres groupes de la région, les Barundi, Bashi et Babembe⁶⁴. Ces tensions ont été instrumentalisées et manipulées par des leaders politiques locaux, provinciaux ou nationaux depuis l'indépendance du Congo/Zaire.

Tensions interethniques

Il y a contestation historique du contrôle du pouvoir coutumier local entre Bafuliيرو et Barundi, datant des années 1920 lors de la désignation des chefs coutumiers officiellement reconnus par l'administration coloniale belge. Bafuliيرو et Barundi se sont donc vu accordés des chefferies et des zones de contrôle. Pourtant, les Fuliيرو se considéraient comme les autochtones et s'opposaient à la légitimité des chefs Rundi et des populations Barundi, qui auraient pris possession des terres anciennement occupées par des Bafuliيرو, avant l'arrivée des troupes coloniales⁶⁵. Ainsi, le chef Fulliيرو s'est vu accorder le droit de contrôle de l'octroi des terres et le statut de représentant de la population auprès de l'État (en matière d'interprétation du droit coutumier, de questions de naissance, mariage et

héritage dans la chefferie de Fuliiro). Le chef Rundi représentait la chefferie des Barundi. Des tensions entre les représentants étaient déjà présentes en 1920 et cette concurrence s'accroît après l'indépendance du Congo/Zaire. Des luttes internes pour le leadership des Bafuliiro contribuaient aux tentatives d'un leader Fuliiro d'usurper la chefferie des Barundi et, dans les années 1990s à des tentatives de désigner les Barundi comme étrangers et de les exclure ainsi de la nationalité congolaise. Ce conflit s'envenima avec la participation du chef Barundi dans la rébellion du RCD et finalement par l'assassinat du Mwami Ndabagoye des Barundi en mars 2012, qui déclencha des cycles de violences et de représailles entre les groupes armés des deux communautés. L'association des Barundi avec les Banyamulenges, traditionnellement opposés au Bafuliiro, a aggravé davantage ces tensions intercommunautaires.

La conséquence de ce conflit coutumier et intercommunautaire est caractérisée par un parallélisme du pouvoir coutumier dans la chefferie de la plaine de la Ruzizi – avec des chefs Bafuliiro et Barundi à tous les niveaux au sein des groupements, des villages et du bureau de la chefferie – ce qui complique son fonctionnement et perturbe l'assistance des acteurs de développement ou humanitaires.

Luttes de succession coutumière parmi les familles Fuliiro

Il existe des tensions entre clans et familles au sein de la communauté Bafuliiru, qui exacerbent les tensions avec les Barundi dans la chefferie de la plaine de Ruzizi. Cette complexité indique que les conflits et les violences ne sont pas seulement et toujours de nature ethnique.

Mwenga et Walungu

Les dynamiques de conflits à Mwenga et à Walungu sont assez différentes de celles à Uvira. Bien que des groupes armés soient présents dans ces territoires, ils sont dans des zones reculées et n'affectent généralement pas les zones du projet. Les conflits enregistrés des deux territoires au centre du Sud-Kivu sont d'une moindre envergure et se résolvent normalement sans violence. La composition ethnique des deux territoires est plus homogène et les conflits qui existent n'ont donc pas de dimension ethnique. Il n'y a également pas de grands pâturages et de grands troupeaux de bovins qui causeraient des dégâts significatifs dans les champs des petits exploitants dans les zones couvertes par le projet. Les dynamiques entre éleveurs et agriculteurs sont ainsi différentes que celles à Uvira, sauf des cas isolés à la périphérie de la zone du projet.

Les conflits répertoriés à Mwenga et à Walungu sont les suivants:

Conflits fonciers entre particuliers

Il y a des différends fonciers entre particuliers en raison du non-respect des limites des parcelles et des champs, ou de la divagation du petit bétail. Ces conflits sont normalement résolus par les chefs de village, chefs coutumiers, ou au sein des organisations de producteurs.

Conflits autour de l'exploitation minière

Les conflits dans les zones minières de Mwenga sont habituellement entre les creuseurs artisanaux et les exploitants industriels chinois. Ils n'affectent pas la zone du projet. Ces conflits peuvent néanmoins parfois provoquer des manifestations violentes, qui rendent l'accès plus difficile à certaines zones.

Tensions entre grands concessionnaires et petits exploitants

Il existe des tensions entre certains grands concessionnaires, avec des connections politiques, et la population. Celles-ci ne provoquent néanmoins pas de conflits ouverts. Par exemple, selon les informations recueillies, le gouverneur du Sud-Kivu aurait «pris une colline» dans la chefferie de Wamuzimu, qui n'est ainsi plus disponible pour les petits agriculteurs de la communauté.

Tensions entre pisciculteurs et agriculteurs

La pisciculture joue un rôle important dans l'économie locale de Mwenga. Les membres des organisations de producteurs interrogés ont fait état d'un potentiel conflit lié à l'extension des étangs piscicoles dans les champs voisins ou à des dommages causés aux agriculteurs par la mauvaise canalisation des eaux.

Conflits autour de la succession coutumière

Les tensions liées au pouvoir coutumier sont considérables dans le territoire de Mwenga, particulièrement dans la zone de mise en œuvre du projet. En effet, dans la plupart des groupements, il existe une dualité de pouvoir traditionnel avec deux Mwami; dont un est le chef légal, et l'autre qui conteste cette légalité et se présente comme le véritable chef avec une légitimité traditionnelle. Ces conflits coutumiers posent des défis pour le projet, car le personnel navigue entre ces dynamiques et cherche l'aval de deux chefs avant la mise en œuvre des activités afin de ne pas risquer de blocages.

Taxation légale et illégale

À Mwenga et Walungu, les petits exploitants font également face aux multiples taxes prélevées par nombreux acteurs légaux et illégaux. Les agriculteurs interrogés ont indiqué qu'ils étaient «tracassés» régulièrement, surtout pendant la récolte, étant donné que les productions doivent être évacuées d'un village à un autre ou du territoire à la ville. Cela inclut de nombreuses barrières et des tracasseries des forces de l'ordre qui, par manque d'une prise en charge efficace par l'État, monopolisent des produits des petits exploitants avant même la récolte. Cela pourrait porter atteinte aux objectifs du projet en matière d'amélioration de l'accès des ménages au marché.

Insécurité

Il n'existe que peu d'incidents d'insécurité à Mwenga et à Walungu, comparé à Uvira. Néanmoins, les interlocuteurs interrogés ont signalé la présence des coupeurs de routes sur certains axes routiers, par exemple sur le tronçon Mwenga-Walungu, et des incursions de certains groupes Mai-Mai à Walungu. Les groupes armés d'éleveurs Banyamulenge des hauts plateaux d'Itombwe feraient

des incursions, bien que rarement, avec leurs troupeaux dans le groupement de Wamuzimu.

Circulation libre d'armes

La circulation libre d'armes à feu au sein de la population dans la zone de santé de Kaniola est un réel enjeu, puisqu'elle risque de contribuer à des violences. Pourtant, cette dynamique n'a pas encore d'impact sur les conflits, bien qu'il soit essentiel de la prendre en compte dans la gestion des conflits à Kaniola.

Conflits et tensions liés au projet

Comme dans les autres territoires, les membres des organisations de producteurs enquêtés ont fait état de plusieurs problématiques liées à l'assistance. Elle crée des tensions ou met certains collaborateurs et bénéficiaires en difficulté, nuisant à leur capacité de résilience. Parmi les plaintes enregistrées, les suivantes sont présentées:

Recrutement des partenaires de mise en œuvre et du personnel du projet

Les chefs coutumiers et communautés locales auraient aimé voir des organisations locales et plus de personnel recruté localement pour la mise en œuvre du projet. Ils ont indiqué que le personnel du projet, lors des réunions de lancement, leur aurait promis de recruter des organisations locales. Toutefois, ce ne sont que des organisations basées à Bukavu qui ont été retenues comme partenaires de mise en œuvre. Une fois engagés par le projet, les partenaires de mise en œuvre seraient venus avec leur personnel de Bukavu, au lieu de recruter des agents sur place. Cela crée des frustrations parmi la jeunesse qui, incitée par certains leaders locaux, menace de bloquer les activités du projet.

Défis liés à la sélection et aux critères de ciblage entre membres des organisations de producteurs bénéficiaires et non-bénéficiaires

L'équipe de recherche a enregistré de nombreuses frustrations par rapport au processus SCOPE. Parmi les plaintes enregistrées, on trouve des problèmes liés au processus de sélection des bénéficiaires, des tensions entre les «scopés» et «non-scopés» au sein des organisations de producteurs, entre les organisations de producteurs et avec les autres membres des communautés qui ne bénéficient pas du projet. De plus, les membres des organisations de producteurs ont indiqué qu'il y aurait des doublons dans la base de données SCOPE et qu'il faudrait faire des mises à jour plus fréquentes; puisque des membres qui quittent la zone ne seraient pas remplacés par ceux qui sont restés.

À Walungu, des préoccupations spécifiques par rapport à des manipulations présumées dans la sélection des bénéficiaires ont été enregistrées. Par exemple, le cas du groupement de Nyakabere, où les interviewés ont déploré le fait que certains présidents des organisations de producteurs auraient furtivement remplacé les bénéficiaires sélectionnés par des membres de leur famille, afin de récupérer les paiements pour les travaux de reboisement. Cela a créé des tensions au sein de l'organisation de producteurs et les membres ont relevé un manque de

suivi de proximité de la part du personnel du projet. De plus, des problèmes autour de la sélection des organisations de producteurs pour les activités des champs-écoles des producteurs ont été signalés. Selon les membres des organisations de producteurs interrogés, sur les 28 organisations de producteurs mises en place, seulement une dizaine aurait été choisie pour participer aux formations, sans transparence au regard des critères de sélection.

Semences non-adaptées et distribution tardive

Les membres des organisations de producteurs ont exprimé des inquiétudes par rapport à la distribution tardive des semences et liées aux variétés distribuées qui ne seraient pas de bonne qualité ou adaptées aux conditions locales. En particulier dans certaines parties du Mwenga (par exemple, le groupement de Bashmwenda), les membres des organisations de producteurs ont relevé que seules les semences de maïs et d'arachide étaient utiles pour eux, contrairement aux semences maraîchères, qui ne se sont en effet pas développées. En général, les participants des focus groups ont indiqué que la distribution des semences n'a souvent pas respecté le calendrier agricole. Selon les membres interrogés, la distribution tardive et en quantité différente à ce qui était prévu, a créé une méfiance au sein des organisations de producteurs et a nui à leur bon fonctionnement. En effet, lorsque les semences arrivent en quantité insuffisante pour tous les membres ou sont distribuées dans certaines zones et pas d'autres sans communication claire, les membres des organisations de producteurs soupçonnent automatiquement des malversations par leurs présidents. Certaines organisations de producteurs ont établi un système de partage des semences, dès lors que les quantités étaient insuffisantes pour tous. Dans d'autres cas, certains membres individuels auraient insisté pour recevoir la quantité promise, sans partager avec leurs collègues.

Il existerait également des tensions entre les présidents des organisations de producteurs et les chefs de villages. Ces derniers font souvent pression sur les présidents afin d'inclure les membres de leurs familles parmi les bénéficiaires du projet. Selon les présidents des organisations de producteurs, une communication claire et fréquente du personnel du projet par rapport au calendrier de distribution et aux quantités distribuées serait essentielle pour réduire ces tensions.

Manque d'appui technique des agronomes de l'État

Les membres des organisations de producteurs ont exprimé des défis liés au manque de suivi. En effet, un appui technique et un suivi de proximité sont essentiels, en particulier lorsque les ménages ne sont pas familiers avec certains types de semences, notamment les semences maraîchères. Pourtant, les agronomes de l'État étaient présents seulement lors des visites du personnel de projet. Ils ont indiqué ne pas avoir les moyens de transport, ni de frais de fonctionnement, pour se déplacer afin de réaliser ces suivis. La plupart des agronomes viendraient de Bukavu ou seraient basés dans les chefs-lieux des territoires, et ne vivent pas parmi les communautés ciblées. Par exemple, l'agronome responsable pour Kaniola vit à Walungu centre et se déplacerait rarement dans les zones du projet.



Mécanismes de résolution des conflits existants

Résolution des conflits fonciers et médiation

La plupart des disputes foncières à Mwenga et à Walikale sont résolues par des structures locales, avec l'engagement des chefs de village ou de groupement. Certaines chefferies ont des bureaux spécifiques chargés de la gestion des contentieux fonciers. Selon la gravité de la dispute, les communautés peuvent organiser des barza communautaires, grandes réunions communautaires en présence des chefs et des sages et autres parties intéressées, afin d'écouter les doléances des parties au conflit et trouver des solutions à l'amiable. De nombreuses autres structures ont été créées par des projets humanitaires et de promotion de la paix, en collaboration avec des acteurs locaux, comme des paillottes de paix ou comités locaux de paix, ou encore des structures de confessions religieuses, notamment le Comité diocésain de justice et paix de l'église catholique.

L'organisation ZOA, Search for Common Ground et autres organisations ont mis en œuvre des activités de médiation foncière en appui aux structures locales et en collaboration avec les brigades foncières du Ministère de l'agriculture, afin de mitiger les défis liés à la délimitation des terres. Les brigades foncières sont des

structures de l'État chargées d'assister dans la délimitation, le bornage et la titrisation des parcelles. Pourtant, malgré des brigades en apparence fonctionnelles dans certaines zones du projet, leur capacité est limitée et elles ne sont pas perçues comme étant du côté des petits exploitants.

Les petits exploitants ont indiqué qu'ils n'ont que peu de confiance en ces structures existantes de médiation ou de résolution de conflits, et qu'en cas de disputes ou de litige, les instances tranchent en faveur des plus puissants. La médiation nécessite souvent de fournir une contribution aux autorités et aux médiateurs, que seulement les plus nantis peuvent se payer. Cette lassitude des petits exploitants serait également partagée par les peuples indigènes Twa, qui considèrent que ces organisations aggravent leur exclusion concernant la jouissance des terres léguées par leurs aïeux. À Uvira, les disputes sont, pour la plupart, trop politisées pour qu'une médiation extérieure soit efficace.

Ces nombreuses structures de gestion des conflits fonciers sont habituellement sollicitées par les parties prenantes à un litige. Cependant, les personnes impliquées semblent avoir peu confiance en leurs décisions, qui semblent défavoriser les petits agriculteurs sans grands moyens.

Conclusions et recommandations

Le projet en phase 2 (également en phase 1) est mis en œuvre dans des zones touchées par des tensions et des conflits récents ou actuels. Les conflits de fond ayant la plus grande pertinence pour le projet sont identiques, à savoir les conflits liés à l'accès à la terre (soit entre petits exploitants ou grands concessionnaires), l'accaparement des terres par les élites urbaines (en particulier politiques et militaires) et les tensions et violences entre éleveurs et agriculteurs.

Néanmoins, la nature et les configurations des conflits varient, naturellement, d'un territoire/zone du projet à une autre. La FAO, le PAM et l'UNICEF devraient ainsi prendre en compte ces variations locales dans la fourniture de leurs réponses.

Puisque le projet n'a pas été conçu comme un projet de résolution de conflits, mais comme un projet technique de développement, il possède des moyens limités à consacrer aux aspects de gestion et d'atténuation des conflits. Il est donc recommandé qu'il se concentre sur deux aspects clés, afin de prévenir les tensions et mitiger un impact potentiellement négatif du projet sur les bénéficiaires et les zones ciblées.

Minimiser le potentiel de nuire: pour réaliser les principes consistant à ne pas nuire, il faudra que le projet évite d'exacerber les tensions et conflits existants, et prévienne de nouvelles tensions à travers une revue et une adaptation de certaines de ses pratiques qui, d'une manière non-intentionnelle, interagissent avec les conflits.

Maximiser les bénéfices du projet pour les bénéficiaires et les communautés: pour maximiser l'impact positif du projet sur les agriculteurs et les communautés ciblées, il sera nécessaire de traiter certaines dynamiques de conflits qui touchent la capacité de production agricole et le revenu des petits exploitants agricoles. Ces dynamiques conflictuelles perturbent les moyens de subsistance et la capacité de résilience des ménages, ainsi que leurs capacités de jouir pleinement de l'assistance du projet.

Dans cet objectif, le projet devrait réfléchir à certaines actions concrètes à adopter afin d'intégrer les principes de sensibilité aux conflits aux activités mises en œuvre.

Ne pas nuire: minimiser les risques potentiels engendrés par la mise en œuvre des activités du projet

La recherche a enregistré plusieurs cas lors desquels les activités du projet ont contribué à certaines tensions au sein des communautés, ajoutant de nouveaux enjeux au lieu d'améliorer efficacement la résilience des ménages. Il est important que le projet adopte certaines pratiques afin d'éviter d'aggraver la vulnérabilité des bénéficiaires, notamment:

Prévenir les tensions au sein des organisations de producteurs et des communautés

> Sélection transparente des bénéficiaires

Malgré des efforts considérables et un processus long et détaillé en matière de sélection et d'enregistrement des membres des organisations de producteurs, le processus de ciblage devrait être davantage clarifié dès lors que certains membres d'un même groupe sont bénéficiaires de multiples activités (activités d'espèces contre travail, formations), en changeant les critères de sélection, et ce au détriment d'autres membres. Les critères de sélection doivent être clairs dans la perception des communautés. Il convient également de réviser les listes de bénéficiaires, d'une manière régulière, pour prendre en compte les fluctuations naturelles au sein des organisations de producteurs.

Communication claire et transparente des critères de sélection

Le principe le plus important est de communiquer les critères de sélection des bénéficiaires d'une manière transparente tout au long du projet. Ceci devrait se faire devant les membres des organisations de producteurs et résulter en une documentation des accords trouvés sur les critères avec des documents signés par les leaders communautaires et un affichage des critères dans les villages ciblés. Ces mesures sont probablement d'une portée limitée dans des communes rurales où les taux d'analphabétisme sont élevés. Cependant, il est essentiel d'être en possession de documents de référence qui peuvent être consultés en cas de contestation locale.

Analyse de l'inclusivité

Une analyse des organisations de producteurs et listes des bénéficiaires selon des critères d'inclusivité devrait être menée avec le personnel du projet. Les agents du projet sont, pour la plupart, conscients des dynamiques entre les groupes ethniques et sociaux dans les zones du projet. Une revue des listes de bénéficiaires à travers le prisme des relations interethniques et des critères socio-économiques et sociales devrait être assurée, afin que le projet ne privilégie pas certains groupes ethniques ou certaines couches socio-économiques.

Revue des dynamiques de genre

Il convient d'inclure une revue des dynamiques de genre, notamment si l'assistance fournie et les bénéfices attendus du projet sont suffisamment

accessibles aux femmes. Ceci en particulier pour les femmes vulnérables, comme les femmes cheffes de ménage ou les femmes dans des mariages polygames. La revue doit conclure que les activités n'aggravent pas les violences existantes basées sur le genre.

Révisions régulières

Sur la base des analyses d'inclusivité et des listes de décès et de départs des membres des organisations de producteurs, une révision régulière, plus fréquente qu'actuellement, des listes de bénéficiaires devrait être envisagée. Ceci permettra de minimiser le potentiel de manipulation lié aux départs, qui permet notamment aux présidents des organisations de producteurs, ou aux autres membres, de collecter des bénéfices multiples pour ces membres disparus.

> Envisager une approche spécifique pour les peuples indigènes

Il convient d'être inclusif de toutes les minorités et d'offrir des options spécifiques pour qu'elles puissent bénéficier des activités du projet. C'est notamment le cas des peuples indigènes qui sont présents dans certaines zones du projet (Rutshuru, Nyiragongo, Walikale et Walungu) qui ne pratiquent habituellement pas l'agriculture traditionnelle et n'ont souvent pas accès à la terre.

Traditionnellement, les groupes pygmées dépendent de la forêt pour leurs besoins alimentaires et de subsistance, mais également culturels, spirituels et médicinaux. L'expansion continue des villages des peuples Bantu et de l'agriculture sédentaire ou itinérante qu'ils pratiquent, empiète de plus en plus sur les forêts et zones où vivent les peuples indigènes. Ils sont ainsi très vulnérables aux pressions démographiques et méfiants face aux interventions extérieures qui semblent menacer leur mode de vie. Selon le personnel du projet, il n'est pas évident de travailler avec les membres des Twa ou (Ba)Mbuti-Babuluko, dont les stratégies de subsistance sont, pour la plupart, la chasse, la cueillette et l'exploitation des produits de la forêt, au lieu de l'agriculture. Néanmoins, il serait utile de consulter les leaders des Twa ou Mbuti pour voir comment mieux les intégrer dans le projet, ou, au moins, afin de prévenir des tensions entre les peuples indigènes et les organisations de producteurs ciblées par le projet.

> Note d'apprentissage

Il convient de réaliser une note composée des apprentissages des cas d'insensibilité aux conflits, collectés lors de la mise en œuvre de ce projet. Il s'agit notamment des éléments appris lors de l'analyse et de la Clinique de programmation (par exemple les tensions entre communautés, les défis des petits exploitants), afin d'en tirer des leçons apprises et de ne pas répéter les mêmes erreurs lors de la conception d'un projet futur.

Éviter d'aggraver la vulnérabilité des bénéficiaires

Le projet devrait se concentrer, au sein de toutes les zones du projet, à minimiser les effets négatifs potentiels dus aux enjeux rencontrés en lien avec l'assistance

fournie, les retards dans la réalisation des activités et la pertinence et la qualité parfois insuffisantes de l'intervention.

> **Augmenter la transparence et la communication**

Augmenter la transparence et la communication par rapport à l'assistance prévue, l'assistance fournie par personne/organisations de producteurs et les contraintes et retards dans la distribution des semences et du matériel:

- **Diffuser et mettre à jour une stratégie de communication globale** pour réaliser des mises à jour régulières sur le projet et gérer les relations politiques avec les parties prenantes et les acteurs clés au niveau national, provincial et territorial; intégrant notamment tout acteur qui peut exercer une influence sur les dynamiques politiques qui influent sur le projet (par exemple à Walikale).
- **Développer des plans de communication en coopération** avec les membres des coopératives et/ou présidents des organisations de producteurs **pour chaque territoire/zone d'intervention** qui prévoit des mises à jour régulières sur les avancées du projet, notamment sur le processus d'achat et de distribution des semences et du matériel. Envisager de créer des groupes.
- **Parler d'une même voix.** En général, le projet devrait parler d'une même voix et se présenter comme un programme et une équipe unis au regard des bénéficiaires qui ne connaissent pas la distinction entre les différentes composantes du projet et les responsabilités du PAM, de la FAO, et de l'UNICEF. C'est notamment le cas pour les activités complémentaires dans les interactions avec les organisations de producteurs, telles que les activités de réhabilitation de dessertes agricoles qui devraient compléter les autres activités agricoles et les activités d'espèces contre travail. C'est également le cas par rapport aux messages que communiquent les partenaires de mise en œuvre sur le projet. La recherche de terrain a bien noté des instances dans lesquelles les partenaires de mise en œuvre ont partagé des informations qui n'étaient pas conformes à la réalité et aux messages des agences.
- **Afficher l'assistance prévue et la logique de distribution** d'une manière **transparente dans les villages.** Trouver des mécanismes pour assurer que des présidents des organisations de producteurs communiquent, d'une manière efficace, avec les membres des organisations de producteurs, sur le progrès du projet et les choix faits par le projet en lien avec la sélection des bénéficiaires, des semences choisies, etc.
- **Engager les présidents des organisations de producteurs dans l'élaboration du plan de distribution** des semences et matériels aratoires pour les tenir au courant et prévenir les plaintes par rapport à la pertinence de ce qui est distribué.
- **Explorer d'autres mécanismes de feedback régulier des bénéficiaires pour mieux communiquer** et échanger avec les communautés, afin d'anticiper des frustrations et défis qui pourraient nuire à la mise en œuvre du projet. Ces

efforts devraient aller au-delà de simples «boîtes à plaintes» installées au sein des villages ciblés et de la ligne verte. Ils devraient inclure des échanges réguliers et une implication active des bénéficiaires. Parmi ces mécanismes d'engagement, on compte les suivants:

- Le suivi participatif communautaire et une évaluation participative mi-parcours du projet, à travers des volontaires communautaires qui suivent et documentent les activités.
- Une communication régulière à la radio pour discuter du progrès et partager les défis et les efforts du projet dans la prise en compte des enjeux rencontrés par les communautés, tout en adaptant le projet afin de mieux servir la population ciblée.
- Des journées de porte ouverte ou autres évènements/manifestations publics autour de l'agriculture qui sont ouvertes à toutes les membres des différentes communautés.
- Engager une organisation tiers de suivi (*third party monitoring*) pour collecter régulièrement du feedback d'une manière indépendante.

> Fournir l'assistance dans les délais prévus

Il est essentiel de distribuer les semences avant la période de semis et de procéder à temps au paiement des honoraires pour les activités d'espèces contre travail, afin d'assurer l'impact escompté. Il est évident que l'achat et la livraison des semences et du matériel sont problématiques en République démocratique du Congo, en raison notamment de chaînes d'approvisionnement complexes. Néanmoins, il convient de toujours prendre en compte la promesse d'une assistance fournie dans les délais faite aux bénéficiaires, en ce qu'elle crée des attentes. Les membres des organisations de producteurs peuvent, d'autant plus, au vu de l'assistance à venir, planifier leurs calculs au regard de ce dont ils ont besoin pour la saison agricole. L'équipe de recherche a enregistré de nombreuses plaintes par rapport aux problèmes créés pour les ménages bénéficiaires, en raison des retards dans la distribution des semences et outils aratoires, et ce en décalage avec la période de semis. Ceci était notamment lié au fait que les bénéficiaires ne s'étaient ainsi pas approvisionnés par eux-mêmes en semences et intrants, ou n'avaient pas mis d'argent de côté pour l'achat de celles-ci. Si les semences arrivent après la période de semis, les agriculteurs n'ont pas suffisamment de semences et risquent de rater un cycle agricole entier, avec des conséquences potentiellement graves pour la subsistance de leurs familles. Il existe une dynamique similaire par rapport aux retards de paiements pour les activités d'espèces contre travail de reboisement ou de réhabilitation des dessertes agricoles. Les membres des organisations de producteurs s'endettent ainsi dans l'attente des paiements. S'ils ne sont pas payés après plusieurs mois – dans certaines localités les honoraires ont été payés avec un retard de huit à dix mois – les agriculteurs font face à la pression des créanciers et s'endettent de plus en plus pour repayer leurs dettes initiales. Une assistance fournie tardivement a donc le potentiel de nuire à la résilience des ménages, plutôt que de la renforcer.

> **Fournir une assistance de qualité et respecter les besoins spécifiques de chaque localité**

Il est essentiel de standardiser les approches afin de fournir une assistance efficace. Néanmoins, ceci peut être réalisé si le projet adapte en premier lieu l'assistance à chaque zone, en fonction des pratiques et besoins spécifiques locaux et en fournissant des intrants de haute qualité. Les membres des organisations de producteurs interrogés ont noté plusieurs instances dans lesquelles les contributions du projet n'ont pas été utiles pour eux. C'était le cas notamment des tricycles, qui, selon les répondants de presque toutes les zones, ne seraient pas suffisamment robustes pour le terrain de l'est de la République démocratique du Congo. Ceux-ci sont tombés en panne fréquemment jusqu'à ce que les membres des organisations de producteurs n'étaient plus disposés à payer pour les réparations, n'étant pour la plupart plus opérationnels aujourd'hui. Dans plusieurs localités, les membres des organisations de producteurs ont également indiqué que les semences données n'étaient pas toujours les plus productives dans les conditions locales. Ils se sont ainsi plaints de la qualité des semences, dont une partie aurait été charançonnée ou gâchée autrement. De la même manière, les cobayes fournis aux organisations de producteurs, pour la multiplication et pour servir comme source de protéine pour leurs familles, ont créés des frustrations et sont devenus un sujet sensible à aborder. Selon les focus groups avec les bénéficiaires, seuls les lapins seraient consommés localement et non pas les cobayes, qui ne sont considérés comme un aliment acceptable, mais plutôt comme des rats à consommer seulement en cas d'urgence absolue. Le don des cochons d'Inde a donc été vu par certains comme un manque de respect de la part du projet vis-à-vis des membres des organisations de producteurs. Néanmoins ils ont été, de ce fait, consommés préférentiellement par les enfants. De plus, beaucoup de cobayes sont arrivés morts ou sont morts peu après la distribution, ce qui a accentué davantage les frustrations concernant cette activité.

- **Prioriser les besoins des communautés et la saisonnalité au lieu des contraintes liées à l'achat de certains produits ou matériels**

Il faudrait renverser la dynamique qui, pour certaines activités, semble plus axée sur les contraintes liées aux achats de certains produits déterminant la nature de l'assistance fournie, afin de mieux prendre en compte les besoins spécifiques des communautés et les variations locales, ce qui permet de maximiser l'impact des activités. Si l'achat de certains produits prévus au profit des organisations de producteurs s'avère difficile ou non faisable, il faudrait décider d'alternatives en consultation avec les présidents des organisations de producteurs. Donner des produits non adaptés et non-désirés par les membres crée des frustrations et de la méfiance parmi les bénéficiaires vis-à-vis du projet.

- **Améliorer la planification participative avec les communautés pour prendre en compte efficacement les besoins locaux, documenter les calendriers agricoles spécifiques à chaque zone** et planifier la distribution des semences dans les

délais nécessaires. Les calendriers agricoles varient légèrement, également au sein d'un même territoire, et la distribution des semences devrait prendre en compte ces variations pour les livrer à temps dans chaque zone.

- **Distribuer les semences à temps pour la saison des semis**

Si ce n'est pas possible, ajuster le calendrier de distribution en concertation avec les présidents et membres des organisations de producteurs pour trouver des solutions qui ne vont pas à l'encontre des besoins locaux.

- > **Formations inclusives**

Ne pas limiter les activités de renforcement des capacités aux présidents des organisations de producteurs, puisqu'il n'est pas assuré que ceux-ci transmettent les acquis aux membres des organisations de producteurs.

- > **Engagement des services technique agricoles**

Renforcer l'engagement des services technique agricoles dans les activités du projet et organiser leur travail d'une manière à ce qu'ils puissent appuyer les membres des organisations de producteurs par rapport à leurs besoins techniques. En effet, il est plus important de comprendre les contraintes qui freinent l'appui fourni, afin de permettre aux services techniques de fournir un accompagnement technique rapproché aux bénéficiaires, en particulier pendant la période culturale.

Maximiser les bénéfices en contribuant à l'atténuation des conflits

Accès à la terre, négociations foncières et médiation des conflits fonciers

- > **Planification foncière compréhensive**

Pour avoir une meilleure idée de la nature exacte de la propriété terrestre dans chaque zone, il est essentiel d'identifier les intérêts et rapports de force des chefs coutumiers et grands concessionnaires, ainsi que les modalités d'accès au foncier et les besoins des petites exploitations agricoles.

- > **Cartographie de la propriété et utilisation foncière**

Faire une cartographie de la propriété et utilisation foncière de chaque communauté ciblée avec deux dimensions:

- Une cartographie de la **propriété des terres** pour identifier les grands propriétaires et concessionnaires dans chaque zone, afin de contacter et impliquer les plus importants concessionnaires dans un dialogue foncier.
- Une cartographie de **vulnérabilité** par rapport à l'accès au foncier (superficie ares/ha cultivée) et la précarité des arrangements existants auprès des membres des organisations de producteurs (Qui sont les propriétaires? Qui sont les locataires? Quels sont les arrangements de location – à courte ou longue durée? Prix de location?).

> Dialogues/forums fonciers

Organiser des dialogues/forums fonciers avec la participation des grands concessionnaires, chefs coutumiers, notables pertinents, les services de l'État et les représentants des agriculteurs.

- Entrer en dialogue avec les chefs coutumiers qui ne sont pas basés dans leurs chefferies et les grands concessionnaires de terres résidents à Bukavu, Goma, ou Kinshasa pour les impliquer dans ces discussions.
- Développer des chartes foncières, entérinées par tous les acteurs, pour chaque zone qui définissent les principes à suivre pour protéger l'utilisation des terres par les petits exploitants agricoles.

> Loi foncière

Promouvoir la vulgarisation sur la loi foncière et sur **la différence entre la loi foncière et les règles coutumières**, en intégrant la société civile dans la mesure du possible dans les activités du projet.

> Attribution des terres

Faire un **plaidoyer auprès des grands propriétaires terriens, afin d'attribuer plus de terres** à la location au profit des petits exploitants, pour des locations de moyen ou long-terme à des prix clairement identifiés et sur la base de conventions écrites dans les zones où l'accès est précaire.

> Renforcer et appuyer des structures de gestion équitable des conflits fonciers

- **Identifier les structures existantes fonctionnelles** de médiation foncière ou de résolution des conflits fonciers dans chaque zone pour un renforcement en formation, matériel et appui technique continu.
- Établir des **mécanismes d'appui aux petits exploitants agricoles impliqués dans des conflits fonciers** pour assurer que leurs droits et intérêts soient respectés et pris en compte par les grands concessionnaires. De tels mécanismes pourraient être des «moniteurs fonciers»^x formés et postés dans chaque zone, des organisations communautaires de base ou des organisations non gouvernementales locales ayant un mandat spécifique de conseiller appuyant les petits agriculteurs dans leurs différends fonciers. Les comités locaux de paix prévus par les partenaires de cohésion sociale du projet pourraient servir ce rôle. Il faudrait cependant leur donner une expertise spécifique en droit foncier et médiation foncière.
- **Association des autorités coutumières:** Il faut intégrer les autorités coutumières dans tout mécanisme de médiation de conflits fonciers. En effet, ils sont les

^x L'approche de déploiement de «moniteurs fonciers» a été employé par UN-Habitat précédemment au Nord-Kivu.

acteurs incontournables dans la gestion du foncier des zones rurales et doivent faire partie des solutions. Cependant, beaucoup de chefs coutumiers sont impliqués dans des ventes illégales ou sont en collusion avec de grands propriétaires terriens ou de grands éleveurs. Ainsi, ils décident souvent en faveur des plus puissants (et des mieux payants), plutôt qu'en faveur des petits agriculteurs. Il faudrait ainsi trouver des moyens d'appuyer les petits exploitants avec des ressources légales, et de créer des alliances avec d'autres acteurs qui peuvent intervenir ou faire un plaidoyer en leur faveur. Il convient aussi de renforcer leurs négociations avec les autorités coutumières pour qu'ils aient accès à suffisamment de terres et que leur tenure foncière soit plus sécurisée et durable.

- Il faudrait envisager d'appuyer des **structures qui assistent les femmes impliquées dans des différends fonciers**, à travers des formations, du conseil sur le droit foncier et un plaidoyer, afin de soutenir les droits des femmes qui sont souvent contrariées par les pratiques coutumières.

> **Faciliter la participation des femmes dans le processus de paix**

Aujourd'hui, dans le Kivu, il existe un grand mouvement de la société civile féminine qui milite pour la paix et constitue une opportunité et un point d'entrée pour permettre aux femmes de participer au processus de paix à côté des leaders coutumiers et religieux. Il s'agit notamment d'initier des forums multisectoriels pour le positionnement des femmes dans le processus de paix (FMPFPP), avec l'accompagnement des partenaires sur terrain, afin que les bénéficiaires autour des leaders religieux et coutumiers puissent échanger avec les femmes sur les questions relatives aux conflits et sur les mesures locales d'atténuation. Ce forum peut se tenir une fois chaque semestre.

> **Continuer et améliorer la facilitation des négociations entre concessionnaires et petits exploitants**

La collaboration en cours avec l'Association des fermiers concessionnaires pour le Nord-Kivu (AFCOD), qui a pour objectif de faciliter les négociations entre grands concessionnaires et petits exploitants, est un aspect du projet à continuer de promouvoir, car également apprécié par les bénéficiaires. Elle permet de rendre les transactions entre concessionnaires et petits agriculteurs plus transparentes et prévisibles, avec des prix de location des terres plus abordables. Pourtant, tous les concessionnaires de terres ne sont pas membres de l'AFCOD. Il faudrait trouver un moyen d'associer plus de concessionnaires, en particulier ceux qui habitent loin des zones d'intervention, dans les grandes villes de l'est ou à Kinshasa. Ceci permettrait d'amplifier les bénéfices qu'apportent le respect de certains standards dans les conventions et les prix plafonnés de la location des terres à plus d'exploitants agricoles. Une démarche similaire pourrait être bénéfique auprès des grands éleveurs de certaines contrées, qui sont également de grands concessionnaires.

> Appuyer les petits exploitants dans l'obtention de titres fonciers

Il convient d'appuyer les petits exploitants dans l'obtention de titres fonciers, en collaboration avec les services techniques pertinents, notamment les brigades foncières^{xi}. Il faudrait notamment explorer des titrisations en collectif par plusieurs petits exploitants pour partager les coûts et un appui spécifique pour assister des femmes cheffes de ménage à obtenir des titres fonciers, puisqu'elles sont souvent en position de vulnérabilité accrue.

> Explorer l'établissement des champs communautaires ou collectifs

Selon les experts du foncier de l'ONU-Habitat, l'établissement de champs communs de certains regroupements d'agriculteurs ou des champs communautaires partagés par la communauté entière pourraient être des mesures contre la pression démographique et en faveur d'un accès aux terres agricoles plus inclusif. Des champs loués par des collectifs d'agriculteurs pourraient être accessibles, notamment aux femmes ou aux autres personnes marginalisés qui ont du mal à louer ou avoir accès à des terres autrement. Des regroupements en collectifs renforceraient également le pouvoir de négociation des petits exploitants vis-à-vis des chefs locaux et des propriétaires terriens.

> Renforcer la collaboration avec des organisations

Renforcer la collaboration avec des organisations qui ont une expertise et expérience dans les programmes de réforme foncière et de gestion du foncier, notamment les experts de l'ONU-Habitat ou des ONG intervenant dans les droits fonciers comme ZOA.

Conflits entre éleveurs et agriculteurs

Des conflits entre éleveurs et agriculteurs ont été signalés dans toutes les zones du projet. Ceux-ci sont cependant plus accentués dans les zones où sont localisés des éleveurs avec de grands troupeaux de bovins, notamment le Rutshuru, le Nyiragongo et le Masisi au Nord-Kivu, et Uvira au Sud-Kivu.

> Cartographier les couloirs de transhumance pour de nouveaux accords sur les principes à respecter

En l'absence d'un effort compréhensif des services de l'État pour rétablir des couloirs migratoires des animaux, le projet pourrait faciliter une cartographie des anciens couloirs de transhumance dans les communautés ciblées. Ceci permettrait de faciliter des discussions entre éleveurs et agriculteurs et d'identifier comment

^{xi} Bien qu'une collaboration avec les services fonciers de l'État soit nécessaire, il faudrait également prendre en compte que, selon les témoignages recueillis, les agents de l'État ne sont pas bienvenus partout parce qu'ils sont également perçus comme collaborateurs des personnes nanties dans leurs efforts de s'accaparer des terres à travers des faux titres fonciers. Ils sont également perçus comme concurrents par des chefs coutumiers.

rétablir et protéger des couloirs suffisamment larges pour minimiser les dommages causés par la migration des bovins. Des accords entre éleveurs et agriculteurs pourraient permettre d'établir certains standards et principes de comportements, afin de réduire les dommages causés par les troupeaux et minimiser les conflits.

> **Rétablir ou établir des pâturages communautaires**

Selon les témoignages recueillis, les pâturages communs étaient fréquents dans le passé (avant les guerres des années 1990). Depuis, la majorité des terres de pâturages communs a été vendue et transformée en plantations ou champs. Selon certains interlocuteurs, le rétablissement des pâturages communs pourrait atténuer les conflits entre éleveurs et agriculteurs, car ils établiraient clairement les terres disponibles pour les troupeaux de bovins. Il n'est pas assuré que suffisamment de terres vacantes existent dans la majorité des communautés pour établir ces pâturages communs.

Insécurité

L'insécurité reste un défi majeur dans les zones du projet, notamment à Uvira. Dans un climat marqué par des tensions ethniques et des conflits sous-jacents, le projet doit faire particulièrement attention au principe de «Ne pas nuire» et à ne pas aggraver les tensions existantes par des actions qui paraissent privilégier l'un ou l'autre groupe.

> **Communication claire et transparente**

Communication claire et transparente autour des intentions du projet et des critères de sélection des bénéficiaires, de l'assistance fournie et du calendrier des activités et de distribution: il convient de souligner l'importance d'une communication claire et fréquente avec toutes les parties prenantes sur les objectifs, activités et critères de sélection du projet afin de prévenir les tensions. Il est également essentiel de bien documenter ces communications et de les afficher publiquement, ou de communiquer à travers les radios communautaires, par exemple, afin de prévenir des malentendus ou une manipulation du projet par des acteurs malveillants.

> **Faire une cartographie et élaborer des stratégies communautaires**

Faire une cartographie des défis sécuritaires dans les communautés du projet les plus touchées par les conflits et élaborer des stratégies communautaires de réduction d'insécurité et de protection des agriculteurs: les mesures d'autoprotection des communautés pourraient inclure des réseaux d'alerte précoce par rapport aux menaces sécuritaires entre villages d'une zone, des brigades collectives pour aller aux champs ou l'accompagnement des femmes par des (jeunes) hommes quand elles se rendent aux champs plus éloignés, où elles risquent notamment des harcèlements ou attaques des groupes armés.

> Plaidoyer et négociations continus pour démanteler les barrières et réduire les tracasseries

Dans les localités où les barrières des forces de l'ordre sont nombreuses, le programme pourrait collaborer avec les partenaires et présidents des organisations de producteurs pour élaborer une cartographie de celles-ci. Sur cette base, le projet pourrait appuyer les présidents des organisations de producteurs dans un plaidoyer auprès des autorités locales pour réduire le nombre de barrières, la charge imposée aux exploitants et transporteurs et faciliter la libre circulation des personnes et produits, notamment en période de récolte.

> Plaidoyer pour une réduction de la taxation formelle et informelle

Lié au point précédent, sur base d'une cartographie participative, avec les présidents ou membres des organisations de producteurs, qui répertorie toutes les taxes imposées aux exploitants agricoles dans chaque localité: le projet devrait appuyer les agriculteurs à faire un plaidoyer continu auprès des autorités locales et des acteurs sécuritaires – les FARDC, la PNC et les autres services de sécurité de l'État (ANR, douanes etc.) – pour réduire le nombre de taxes et les montants qu'ils prélèvent régulièrement auprès des exploitants agricoles. Ceci réduirait la lourde charge qu'impose ces taxes et leur impact négatif sur la subsistance et la résilience des ménages. Il faut cependant être conscient que ce type de plaidoyer peut être risqué⁶⁶ pour les acteurs locaux, mais plus acceptable pour les acteurs internationaux.

Prévention des conflits

> Canalisation et évacuation des eaux et mesures antiérosives pour prévenir des conflits

Certaines activités du projet pourraient être réorienté pour plus explicitement contribuer à la prévention de conflits. C'est notamment le cas des activités de reboisement et des activités concentrées sur la réhabilitation des infrastructures, comme la réparation des dessertes agricoles. La recherche a enregistré le problème des éboulements et des inondations comme source d'endommagement des champs et des récoltes, mais également de tensions entre agriculteurs qui ont leurs champs sur les collines et ceux opérant dans les bas-fonds. Le projet devrait envisager d'assister les communautés à améliorer leurs systèmes de drainage, de canalisation et d'évacuation des eaux de collines et prendre des mesures antiérosives dans des endroits où les tensions existent déjà ou ont été signalées dans le passé, autour de cette même question.

> Focaliser les activités de cohésion sociale sur les conflits les plus pertinents par zone

Les activités de cohésion sociale prévues dans les territoires ajoutés au projet pour la phase 2 présentent une opportunité pour s'attaquer aux conflits locaux et

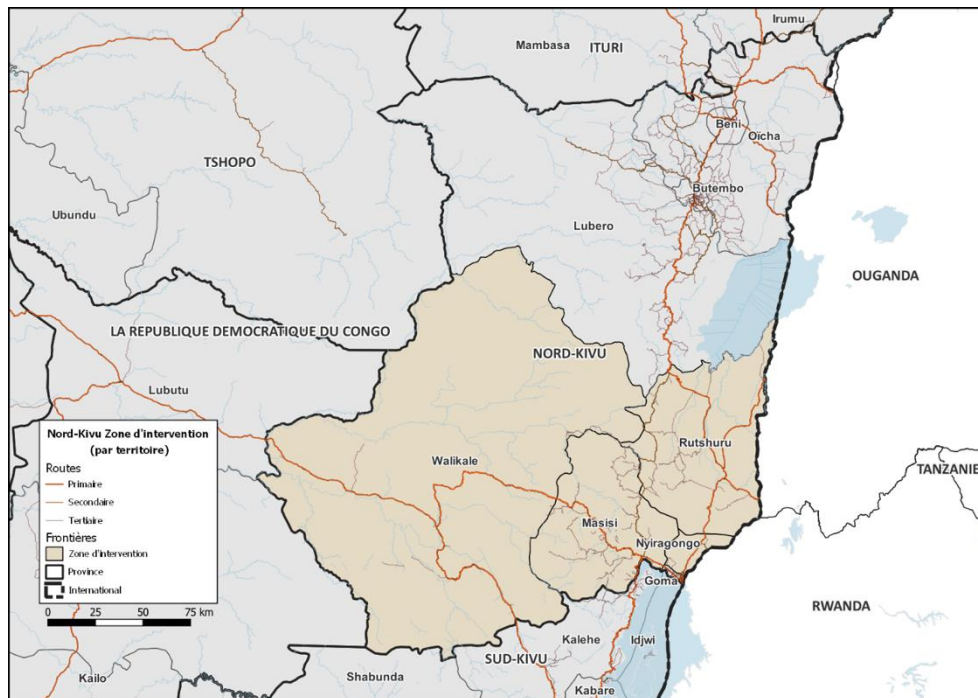
renforcer la sensibilité aux conflits. Actuellement, les interventions dans le domaine semblent se concentrer sur la promotion de la cohésion sociale d'une manière générale. Pour assurer un impact maximal de ces interventions, les partenaires de mise en œuvre du volet cohésion sociale devraient orienter leurs activités de manière à répondre directement aux conflits repérés dans les zones et utiliser toute la panoplie d'approches prévues dans le volet. Ceci comprend les comités villageois de paix, le théâtre participatif ou les émissions de radio, mis en place dans une perspective de médiation foncière, de vulgarisation des lois sur le foncier et de soutien aux petits exploitants agricoles dans les conflits foncier pour prévenir les déguerpissements. Par rapport au fonctionnement des comités villageois de paix, le projet devrait veiller à ce que les chefs locaux qui serviront comme présidents des comités villageois de paix, jouent un rôle de médiateur et prennent les intérêts des petits agriculteurs en compte au lieu de trancher en faveur des intérêts des individus les plus puissants. Les activités de promotion de cohésion sociale à travers le théâtre participatif et la radio devraient se concentrer sur des zones où il existe des tensions interethniques, afin de créer des liens et améliorer les relations des groupes spécifiques qui sont en conflit.



Annexe I. Contexte des zones d'intervention

Nord-Kivu

Carte administrative du territoire de Nord-Kivu



Source: OCHA. 2023. République démocratique du Congo. Dans: *OCHA Interactive Data*. [Consulté le 15 janvier 2022]. Modifié par l'auteur. <https://data.humdata.org/organization/ocha-dr-congo>

Masisi

Le territoire de Masisi est situé au cœur de la province du Nord-Kivu avec une superficie de 4 734 km² et une population estimée de 843 000 habitants. Il est limitrophe au territoire de Walikale à l'ouest, le territoire de Lubero au nord, le Rutshuru à l'est, la ville de Goma et le territoire de Nyiragongo au sud-est, et le Sud-Kivu (Kalehe) au sud.

Le territoire de Masisi est très montagneux et abrite de nombreux grands pâturages avec une production importante de lait et de fromage, ainsi que de larges plantations de thé, café et quinquina datant de la période coloniale. Il est riche en minerais, notamment le coltan, cassitérite, mais également des pierres précieuses comme la tourmaline. Le Masisi est majoritairement habité par des rwandophones, notamment des Hutu (50 pour cent) mais aussi de nombreux Tutsi (10 pour cent), ainsi que les Hunde (20 pour cent) et des Tembo (10 pour cent), Kumu (5 pour cent) et Twa (5 pour cent)⁶⁷. Les Hunde se considèrent comme les

autochtones et se disputent le contrôle politique du territoire avec les peuples rwandophones depuis longtemps.

Ainsi, le Masisi a été au cœur des violences entre milices des peuples qui se considèrent autochtones et les populations rwandophones dès 1993. Depuis, le territoire est en proie de nombreux milices armés sur base ethnique, mais aussi à des alliances changeantes et des commandants et groupuscules qui se succèdent. Il est tout de même un bastion des APCLS, qui se veulent les représentants des intérêts de la communauté Hunde et des milices Hutu locales (Nyatura) et Rwandais (FDLR), ainsi que les Nduma Défense Forces du Congo (NDC), les anciens Mai-Mai Sheka, aujourd'hui divisés en plusieurs factions (NDC-R/Guidon, NDC-R/Bwira), qui sont majoritairement des Nyanga, à l'extrême nord du territoire, et ce qui reste des Mai Kifuafua, représentant des intérêts Tembo, à l'extrême sud du Masisi. Certains de ces groupes, notamment les APCLS et NDC ont des liens informels étroits avec les FARDC, qui les ont utilisés dans le passé pour des guerres de procuration contre d'autres groupes, notamment les FDLR⁶⁸.

La zone du projet visité à Sake, qui est au sud-est du territoire et à proximité de Goma, ne connaît pas d'activité directe des groupes armés actuellement, mais l'insécurité règne toute de même dans les montagnes autour de Sake à cause des incursions occasionnelles des groupes armés et des kidnappings fréquents ciblant souvent les acteurs humanitaires, y compris les agences onusiennes.

Territoire de Nyiragongo

Malgré sa superficie très limitée de 163 km², le territoire de Nyiragongo abrite une population significative de presque 290 000⁶⁹ et couvre une partie de la banlieue nord de la ville de Goma. Le territoire est constitué d'une seule chefferie, la chefferie de Bukumu, qui comprend sept groupements. Le projet travaille dans trois de ces groupements, notamment Buhumba, Kirumba, et Mudja.

Au Nord-Kivu, la zone de santé de Nyiragongo, avec des milieux péri-urbains et des zones rurales, située entre Goma et la frontière avec le Rwanda, a connu d'un côté les défis de la ville de Goma avec une criminalité en croissance depuis des années, et, notamment, une augmentation des kidnappings ces dernières années. Les auteurs de ces kidnappings restent pour la plupart inconnu, mais il existe des soupçons de l'implication des ex-combattants des groupes armés et des membres des forces de l'ordre.

Il y a plusieurs hypothèses sur l'accroissement des kidnappings. Elle peut être liée à l'inertie générale des conflits et, plus récemment, l'impact économique des mesures prises pour endiguer la covid-19 qui ont pu pousser des bandits ou ceux avec accès à des armes à chercher des sources de revenus plus lucratifs. Les rançons demandées dans les kidnappings ont augmenté à travers les années et souvent les commerçants locaux ou le personnel local des ONG internationales sont visés parce qu'on suppose qu'ils paient des rançons élevées. Les preneurs

d'otages ne sont pas toujours sélectifs, et les kidnappings peuvent toucher en principe tous les civils.

Au fur et à mesure que la ville de Goma s'étend dans les zones précédemment rurales, les terres deviennent de plus en plus rares et l'accès à la terre est devenu une source fréquente de tensions. Ces tensions autour du foncier plus volatiles puisqu'elles prennent souvent une dimension politique et ethnique, notamment la concurrence entre les leaders des communautés Kumu, qui se considèrent les autochtones de la ville de Goma et du Nyiragongo, et les communautés Nande, arrivées plus récemment, pour le contrôle de la chefferie et des ressources dans le territoire⁷⁰. Ces tensions ont connu des escalades intermittentes, la plus récente datant seulement du mois d'avril 2021 quand une manifestation contre la MONUSCO a dégénéré en conflit ouvert et échange de balles entre jeunes Kumu et Nande, causant au moins dix morts et provoquant l'incendie de nombreuses maisons et boutiques dans les quartiers à périphérie nord de Goma⁷¹.

De nombreux groupes armés ont trouvé refuge dans le vaste parc national de Virunga et montent régulièrement des incursions dans les zones autour du parc. Parmi ces groupes, les FDLR, les Nyatura-CMC et des petits groupes issus de l'ex-rébellion des M23 sont particulièrement puissants et actifs. Puisque les zones du parc commencent à peine à une vingtaine de kilomètres de Goma et certaines parties des territoires de Nyiragongo et de Rutshuru se trouvent dans le parc, les zones ciblées par le projet sont donc vulnérables à des attaques régulières, ce qui a un impact considérable sur les économies locales, ainsi que sur le comportement et le sentiment de sécurité des populations locales⁷². La menace constante à laquelle les populations locales, les commerçants et voyageurs sur l'axe Goma-Rutshuru font face a été mise en exergue en février 2021 par l'attaque d'un convoi du PAM à seulement une vingtaine de kilomètres de Goma, qui a coûté la vie à l'Ambassadeur italien en République démocratique du Congo, son chauffeur et son garde du corps⁷³.

Territoire de Rutshuru

Le territoire de Rutshuru est situé à l'est de la province du Nord-Kivu, avoisinant le Rwanda et l'Ouganda à l'est, le territoire de Lubero au nord, les territoires de Masisi et Walikale à l'ouest, et le territoire de Nyiragongo au sud. Il a une superficie de 5 289 km² et une population estimée de 1,7 million. Le Rutshuru est composé de deux chefferies, la chefferie de Bwito dans sa partie ouest, et la chefferie de Bwisha à l'est. La zone de santé de Rwanguba occupe la partie sud-est du Rutshuru et tout la partie sud de la chefferie de Bwisha, englobant les collectivités de Jomba, Kisigari, et Rugari, les groupements ciblés par le projet. La population de la zone est composée à majorité des Hutu, ainsi que des groupes minoritaires, notamment les Nande, les Tutsi, et les Twa (pygmées). Les terres volcaniques dans la partie sud du Rutshuru reçoivent des pluies abondantes et ont un climat tropical de montagne rendant la zone très fertile pour les agriculteurs ainsi que pour les éleveurs. L'agriculture vivrière est la principale activité de la zone avec une production de

bananes, pommes de terre, patates douces, manioc, sorgho, carottes, choux et autres légumes, ainsi que des cultures d'exportation (café, thé, quinquina). Le Parc national de Virunga, le parc national le plus connu de la République démocratique du Congo avec une biodiversité unique dans le monde, couvre une large partie du Rutshuru.

Le territoire de Rutshuru, avec le Masisi, a été l'épicentre des conflits armés du Nord-Kivu depuis une vingtaine d'années. Ces conflits ont leur origine dans la compétition historique pour l'accès à la terre, les ressources naturelles, et le pouvoir politique, notamment dans les territoires de Masisi, Rutshuru, et Walikale, entre les communautés Hunde, Nande, Nyanga, et Tembo, qui se considèrent les autochtones du milieu; et les communautés rwandophones^{xii}, Hutu et Tutsi, qu'ils considèrent comme allochtones sans droit traditionnel d'accès à la terre. Bien qu'il y ait eu des communautés rwandophones (notamment dans l'est du Rutshuru, dans la chefferie de Bwisha, et dans le territoire d'Uvira au Sud-Kivu) qui vivent depuis des siècles sur ce qui est devenu en 1960 le territoire congolais, une large partie d'entre eux ne sont arrivés qu'après 1938, lors des migrations spontanées ou organisées par le pouvoir colonial belge. Leur traitement préférentiel par les autorités belges leur a donné accès aux terres, surtout aux grands pâturages et concessions au Masisi et à l'ouest du Rutshuru. Le contrôle de ces terres, ainsi que les institutions politiques au niveau local, territorial, et provincial sont âprement contestées par les différentes communautés, ce qu'explique en partie l'instabilité constante qu'a connue le Rutshuru depuis 1994. Bien sûr, les enjeux des guerres de 1996-1997 et de 1998-2003 allaient au-delà des enjeux locaux, mais une dimension clé des guerres de l'AFDL et du RCD était la question de l'appartenance des populations rwandophones à l'État congolais qui est intimement liée à leur place dans les économies et sociétés locales.

Même si la zone de santé de Rwanguba a été épargnée par les flambées de violence des dernières années qui sont concentrées plutôt dans la chefferie de Bwito à l'ouest du Rutshuru, les groupements ciblés par le projet ont été des zones de combats et d'occupation entre 2006 et 2009 durant le règne du CNDP et en 2012-2013 pendant l'occupation du mouvement M23. Tous les deux mouvements étaient issus de l'intégration incomplète des combattants et réseaux d'influence des rebelles du RCD dans les FARDC et les structures politiques des Kivu. Les deux rébellions avaient l'appui supposé des gouvernements voisins, du Rwanda surtout, aussi de l'Ouganda pour le M23. Depuis la fin de la rébellion du M23 fin 2013, les activités des groupes armés au Rutshuru se sont concentrées principalement à l'ouest du Rutshuru. Les populations de la zone ont donc plus de deux décennies

^{xii} Le terme rwandophone et souvent utilisé comme désignation des communautés Hutu et Tutsi au Congo, donc toutes les populations qui parlent le kinyarwanda, la langue officielle du Rwanda. Même si le terme est politiquement sensible comme il est utilisé par des uns et des autres pour suggérer que les Hutu et Tutsi congolais auraient un lien plus étroit avec le Rwanda, l'utilisation du terme est suffisamment commune pour être utilisé ici au sens linguistique du terme, c'est-à-dire ceux dont la première langue est le kinyarwanda.

de guerre avec des déplacements fréquents, la destruction ou perte de leurs biens, et la reconstitution de leurs vies et moyens de subsistance à plusieurs reprises. Ces longues périodes de guerres ont laissé beaucoup de traces auprès des communautés locales, causant une vulnérabilité continue et accrue due au manque de biens et d'épargne des ménages qui ont perdu leurs possessions à multiples reprises, des traumatismes liés aux violences vécues et déplacements fréquents, surtout pour les survivantes et survivants des violences sexuelles.

Même si les tensions entre la communauté majoritaire des Hutu et les Tutsi, qui avaient contribué aux rébellions du CNDP et des M23, ne sont plus aussi marquées que pendant les rébellions et gérées à un niveau politique, ces tensions pourraient rejaillir si la donne politique nationale ou provinciale change.

En 2021, les activités des groupes armés se sont calmées et sont plutôt du côté de la chefferie de Bwito, vers la frontière avec le Masisi où les groupes armés sont plus actifs, notamment les groupes NDC (NDC-R/Guidon et NDC-R/Bwira), les APCLS, et les Nyatura. Ce qui inquiète, fin 2021, est la résurgence des présumés éléments M23 retranché à la frontière entre le Rutshuru et le Rwanda. Plusieurs attaques des M23 depuis novembre 2021 ont un impact immédiat sur la zone de projet, même si ces attaques ont été de courte durée pour l'instant^{74, 75}. Il y a également une activité continue des présumés groupes Nyatura et FDLR dans le Parc National de Virunga, ce qui se manifeste par des attaques occasionnelles des villages avoisinants, mais surtout par une activité criminelle (braquage des boutiques, camions et bus; kidnappings) dans les alentours du parc et surtout le long des routes parcourant le parc.

Walikale

Le territoire de Walikale est le plus vaste de la province du Nord-Kivu avec 23 475 km² soit presque 40 pour cent de la superficie totale de la province et presque la superficie du pays voisin du Rwanda (environ 26 000 km²). Des frontières communes avec la province du Maniema à l'ouest, les territoires de Lubero et Masisi au nord et est, et la province du Sud-Kivu (territoire de Kalehe) au sud. Il a une population estimée d'1,2 million, mais avec une très faible densité de population. Le projet cible sept des 15 groupements du territoire, notamment Banabangi, Luberike, Bakusu, Wassa, Utunda, Bafuna et Bakano pour atteindre la population ciblée d'à peu près 13 000 bénéficiaires.

Les activités minières représentent une forte partie des projets de développement communautaire exploités par l'entreprise La Société minière Alphamin Bisie Mining SA, avec les communautés locales, estimés à 4 millions d'USD, répartis en différents secteurs tels que l'agriculture, pêche, élevage, énergie, eau, potable, santé et éducation⁷⁶. Les axes principaux le long desquels les activités du projet se déroulent sont relativement en sécurité et épargnés par l'activité des groupes armés. Bien que le territoire de Walikale enregistre régulièrement des activités des groupes armés et de nombreuses violations de droits humains et de protection, la grande majorité de ces activités néfastes a eu lieu dans la zone de santé de Pinga,

au nord du territoire, où s'affrontent régulièrement les forces de Nduma Defence of Congo – Rénové (NDC-R) et du Front Patriotique pour la Paix (FPP)^{xiii, 77}. Cette zone autour de Pinga a également vu des luttes internes au groupe NDC et une certaine reconfiguration et des combats entre leaders et factions rivalisant au sein de ce mouvement armé⁷⁸. Ces affrontements provoquent régulièrement des mouvements de populations considérables dans la zone de santé de Pinga et même dans les territoires voisins de Rutshuru et Masisi. Selon le gouvernement congolais, depuis l'année dernière, de nombreux membres des groupes armés NDC-R, FPP, Kifua Fua, et MFA (Mouvement d'action pour le changement) ont déposé les armes et attendent un programme DDR⁷⁹.

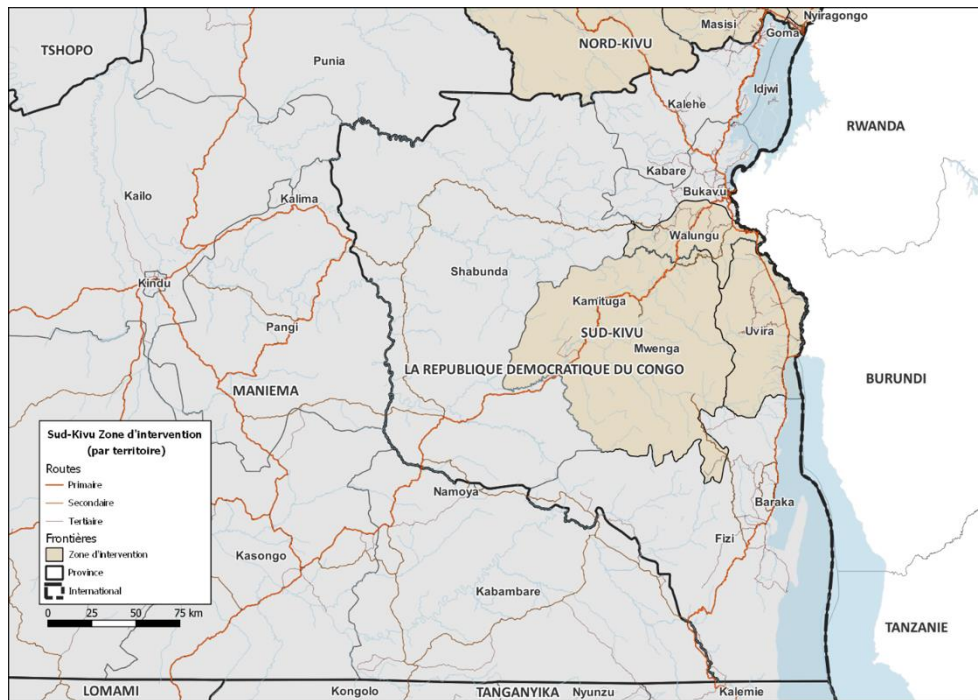
La zone de santé de Walikale, ciblée par le projet n'est pas directement touchée par cette instabilité, mais reçoit des déplacés internes. Elle souffre tout de même de son enclavement relatif et une très faible présence de l'autorité de l'État. Selon le personnel de projet, des désinformations et des attentes non-satisfaites de la population ainsi que des intérêts politiques à Walikale ont créé certaines tensions avec la population de la zone de santé de Walikale, notamment avec des groupes de jeunes. Il y a également des milices locales dans le territoire sur l'axe vers le Sud-Kivu, dont l'activité peut provoquer des déplacements et des PDI qui trouvent refuge dans les zones du projet.

Il y a toujours une présence des groupuscules armés qui opèrent à la périphérie des zones d'intervention du projet, notamment des activités continues des miliciens NDC-R/Guidon autour des carrés miniers de Kailaenge sur l'axe Walikale-Goma, un groupe réfractaire de miliciens Simba près du village Abatokolo sur l'axe Walikale-Kisangani, et des groupes de bandits près du village Kabangwa, dans la forêt Bakano, sur l'axe Walikale-Sud-Kivu⁸⁰. Les représentants et membres des groupes armés seraient présents dans la ville de Walikale Centre, chef-lieu du territoire et siège du bureau conjoint du projet, mais sans y être actif. Les informateurs et membres des groupes armés interrogés lors de la recherche n'ont pas indiqué qu'ils se sentiraient menacés par les groupes armés. En fait, Walikale Centre a toujours été épargné par l'activité des groupes armés pendant les décennies de guerres en République démocratique du Congo. Pourtant, la zone abrite de nombreux déplacés et est une zone d'accueil des migrants des parties moins sécurisées du territoire et même des territoires voisins, notamment le Masisi au Nord-Kivu et le Kalehe au Sud-Kivu.

^{xiii} Par exemple, le Cluster de Protection du système humanitaire a enregistré 169 cas d'incidents de protection au seul mois de mars 2021.

Sud-Kivu

Carte administrative du Sud-Kivu



Source: OCHA. 2023. République démocratique du Congo. Dans: OCHA Interactive Data. [Consulté le 15 janvier 2022]. <https://data.humdata.org/organization/ocha-dr-congo>. Modifié par l'auteur.

Territoire d'Uvira

Le territoire d'Uvira est une entité administrative déconcentrée de la province du Sud-Kivu ayant pour chef-lieu la ville d'Uvira. Il comprend trois cités notamment la cité d'Uvira, la cité de Kagando (chef-lieu Kiliba) et la cité de Sange. Il a, en outre, trois chefferies à savoir la chefferie de Fuliru avec cinq groupements, la chefferie des Bavira avec sept groupements et la chefferie de la plaine de la Ruzizi subdivisée en quatre groupements. Selon une étude de 2016, le territoire d'Uvira affiche l'une des plus fortes concentrations de groupes armés de l'est du Congo avec des dizaines de groupes, souvent composés tout au plus d'une cinquantaine de combattants, résident dans les montagnes de ce territoire ainsi que dans la Plaine de la Ruzizi⁸¹. Ainsi, le territoire représente un microcosme de la militarisation des relations intercommunautaires et de la compétition entre chefs coutumiers, acteurs politiques et éleveurs et agriculteurs autour du contrôle du pouvoir politique et des terres. Dans les zones du projet, dans la plaine de Ruzizi, ce conflit est surtout entre les communautés des Bafulliiru et les Barundi qui vivent en opposition depuis des décennies. Le contexte sécuritaire du territoire d'Uvira reste donc volatile. Les nombreux groupes armés nationaux et étrangers présents dans la zone ont des motifs et des modes opératoires variés, avec certains représentant des intérêts communautaires, d'autres les intérêts de certains acteurs politiques

ou autorités coutumières, et encore d'autres dont la motivation semble être la prédation et le profit économique. Les FARDC sont présents dans la zone, mais, selon les interlocuteurs, en nombre insuffisant pour faire face aux groupes armés malgré quelques opérations menées pour le rétablissement la paix (par exemple Sokola 2, opération conjointe FARDC-MONUSCO en 2015).

Actuellement, le territoire compte à son actif une dizaine de groupes armés^{xiv} : une circulation active des armes entre les mains de la population civile couplée à une forte présence des acteurs armés renforcent la fragilité sécuritaire de la zone; des tensions entre les Barundi et les Bafuliiru dans la chefferie plaine de la Ruzizi persistent. Dans ce contexte, il faut signaler la présence des éléments des Forces de libération nationale burundais, un groupe armé en opposition au gouvernement actuel burundais. Les Forces de libération nationale sont installées vers le territoire frontalier de la République démocratique du Congo et la république Burundaise depuis la deuxième moitié des années 2000, utilisant la province du Sud-Kivu comme base pour recruter de nouveaux partisans et pour des incursions occasionnelles au Burundi. Ces éléments opèrent dans la plaine de la Ruzizi (et dans les hauts plateaux d'Uvira et jusqu'au Mwenga). Dans certaines localités ils coalisent avec la communauté Barundi pour s'attaquer à la communauté Bafuliiru mais en général, ils agissent d'une manière indépendante poursuivant leurs intérêts liés au contexte politique du Burundi.

Malgré le nombre de projets/programmes de cohésion sociale et résolution des conflits qui y sont mis en œuvre, il y a une réelle suspicion entre ces deux communautés qui s'accusent mutuellement de constituer des milices à caractère tribal et l'implication dans des cas d'assassinats ciblés. Les conflits les plus récurrents dans la zone sont les conflits de pouvoir coutumiers, de succession, entre agriculteurs et éleveurs et les conflits fonciers. Il s'y ajoute des tensions entre familles militaires et civils, entre réfugiés Burundais, déplacés internes et communauté d'accueil et des mésententes criantes entre société civile et autorités politico-administratives dans la plaine de la Ruzizi.

Ces différents conflits et situation d'opposition persistants ont un impact négatif sur la stabilité sécuritaire. Dans un contexte tellement combustible, les conflits locaux autour l'accès à la terre ou même autour de la distribution de l'assistance humanitaire peut facilement dégénérer en violences impliquant des acteurs armés. L'insécurité permanente impacte davantage sur la situation humanitaire déjà détériorée dans les zones de mise en œuvre du projet, contribuant à des déplacements de population à grande échelle, à des activités agricoles perturbées et entravant l'accès aux marchés, aux écoles et aux soins de santé. Au sud de la province du Sud-Kivu, par exemple, les conflits, les déplacements et les chocs agricoles et climatiques récurrents ont également dévasté le tissu socio-économique de ces provinces, entraînant l'appauvrissement et la

^{xiv} Cartographie des groupes armés actifs avec détails sur leurs seigneurs fournis par *Help Channel Congo* (partenaire de mise en œuvre à Uvira).

vulnérabilité chronique de ses habitants. De plus, les groupes armés profitent souvent de la vulnérabilité socio-économique et du faible niveau d'éducation des adolescents pour les enrôler dans ces groupes.

Bien qu'il y ait des initiatives de paix mises en œuvre par divers acteurs non-étatiques dans le cadre du rétablissement de la paix et la stabilité sécuritaire à travers la transformation des conflits et la cohésion sociale, ces initiatives restent dispersées avec pour conséquence moins d'acquis palpables. Cette dispersion est dû principalement à une absence de coordination entre les acteurs qui exercent dans la zone. Il s'observe également un décalage énorme entre les actions posées et la complexité des problèmes locaux. Les réponses et les réalisations ne sont pas à la hauteur des attentes et des demandes des populations par rapport aux problèmes que ces derniers rencontrent au quotidien.

Territoire de Mwenga

Le territoire de Mwenga comme celui d'Uvira est une entité territoriale déconcentrée situé au nord-ouest de la ville de Baraka et réparti en six collectivités, qui sont principalement la collectivité d'Itombwe (cinq groupements), de Wamuzimu (22 groupements), de Basile (dix groupement), de Lwindi (six groupements), de Luhwinja et de Burhinyi. Les quatre premières sont majoritairement habitées par la communauté Lega, une des tribus majoritaires à Mwenga et les deux dernières sont peuplées par la communauté Shi. L'accès au territoire de Mwenga se fait soit par voie routière ou aérienne. La nationale R2 est la principale voie d'accès. Pendant la saison pluvieuse, l'accès à Mwenga était complexe avant sa réhabilitation récente. Le défi reste au niveau des routes de dessertes agricoles qui sont pour la plupart impraticables.

La situation sécuritaire à Mwenga est relativement calme. On constate la présence de quelques groupes armés nationaux (par exemple des groupes Maï-Maï variés: Mupekenya, Mushombwe, Issa Mutoka, Ilunga) et étrangers (les FDLR notamment dans les forêts d'Itombwe), mais ils ne sont moins actifs que dans d'autres zones. Quelques cas isolés d'attaques par des acteurs armés inconnus, mais suspectés d'être des jeunes membres de la communauté, sont signalés de temps en temps sur l'axe Mwenga – Walungu et parfois des affrontements entre les FNL ou des ex-FDLR (intégrés déjà dans la communauté) et les Maï-Maï ou les FARDC sont enregistrés. D'autres incidents sécuritaires sont les braquages, attaques armées contre les cibles civiles et/ou acteurs humanitaires, des viols et pillages dans cette zone. Ces cas sont assez rares, pourtant, avec une baisse des cas rapportés au niveau du bureau de coordination de la société civile comparé à il y a deux ou trois ans.

Les conflits autour de l'exploitation minière entre les creuseurs artisanaux et les compagnies chinoises présentent une autre forme d'insécurité signalée à Mwenga avec des manifestations occasionnelles et parfois violentes des creuseurs artisanaux contre le déguerpissement de leurs mines.

Territoire de Walungu

Le territoire de Walungu compte deux principales chefferies, notamment la chefferie de Ngweshe avec 16 groupements et la chefferie de Kaziba avec 15 groupements. Sa superficie est estimée à 1 800 km². Dans le cadre de cette analyse, l'équipe sur terrain a visité la chefferie de Kaziba précisément dans la localité de Mulamba et la chefferie de Ngweshe dans le groupement d'Izege et Kanyola. Walungu a un sous-sol riche en minerais avec une exploitation d'or et de cassitérite principalement à Nzibira et à Mushinga. On y trouve les communautés Shi, qui sont majoritaires, des Tembo, Lega et d'autres communautés minoritaires. Le territoire ne connaît pas, cependant, des tensions identitaires et /ou les tensions autour du pouvoir coutumier entre les communautés qui se considèrent autochtones et non-autochtones comme c'est le cas dans d'autres zones. Selon les autorités locales consultées, toutes ces autres communautés vivant sur le territoire reconnaissent le pouvoir coutumier de la communauté majoritaire Shi.

De focus group et entretiens individuels organisés il est ressorti que les conflits les plus accrus dans cette zone de mise en œuvre du projet sont ceux liés au pouvoir coutumier entre familles régnantes, ceux autour de la terre, notamment les limites de champs, et ceux qui sont liés à la présence des groupes armés. Les groupes armés n'ont pas été identifiés, mais semblent être associés aux déplacés venus du territoire de Kabare et installés à la limite avec la chefferie de Nindja, dans le territoire de Kabare et le groupement de Kaniola en territoire de Walungu. Les autorités locales considèrent qu'il y a une insuffisance des éléments FARDC dans la zone, une situation qui favorise l'installation et les opérations de ces groupuscules armés créant ainsi terreur et désolation dans le chef de la communauté.

Il convient de préciser que beaucoup d'incidents de petite criminalité sont une réalité dans le territoire de Walungu, notamment dans les groupements d'Izege, Kanyola et Mulamba où l'équipe est passée pour collecter les informations. Les coupeurs de route, essentiellement orchestrées par des acteurs armés non-identifiés, sont signalés sur le tronçon Walungu-Burale, Burhale-Mulamba, des disparitions sans suite au sein de la communauté à Mulamba et des barrières illégales sont érigées sur l'axe Mungamba dont les éléments FARDC seraient présumées responsables. Il y a une forte circulation des armes entre les mains de la population civile à Kaniola. Cela est une forme d'auto-prise-en-charge par la communauté après s'être vue victime d'une suite des massacres du groupe armé Rastades années 2000^{xv}.

^{xv} Pour mieux comprendre la situation actuelle, il faudrait la situer dans le contexte historique du groupement de Kaniola, où la population a été particulièrement traumatisée par les violences et massacres perpétrés par le groupe Rasta, un groupe armé composé de certains dissidents des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR) rejoints par quelques Congolais, entre 2004 et 2007 dans le territoire de Walungu et une partie de Kabare. Ces violences et traumatismes causés par le groupe armé Rasta ont été la motivation principale des notables du coin à formuler une demande aux autorités provinciales de doter la jeunesse des armes et de les rassembler en comité de vigilance et d'alerte. Ces comités jouent un rôle d'alerte en cas de menaces sécuritaires et assistent ainsi les

Par ailleurs, les voies d'accès au territoire de Walungu sont relativement bonnes, et cela réduit tant soit peu les risques et le bilan de coupages de route dans ladite zone. Les éléments de Raia Mutomboki qui jadis (il y quelques années) tracassaient la population sur certaines routes dans le groupement de Mulamba, ne sont plus d'actualité a affirmé le chef de groupement de Mulamba, qui a confirmé une grande amélioration de la situation sécuritaire à Mulamba comme sur toute l'étendue du territoire.

forces de l'ordre dans leur tâche de protection des populations. C'est dans ce même contexte que le colonel Albert Kahasha, dit Foka Mike fut déployé par le gouvernement provincial pour démanteler les Rasta. Sa mission a été considéré un succès et il est considéré un héros local. Après sa mission, Foka Mike avait renforcé la logistique des comités de vigilance en leur cédant ses armes et munitions.

Bibliographie

- ¹ **Ministère de l'agriculture et du développement rural.** 2013. *Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) 2014 – 2020*. Kinshasa, septembre 2013, p. 37.
<http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/cng146463.pdf>
- ² **Nations Unies.** 2020. *UN Common Guidance on Helping to Build Resilient Societies*. [Consulté le 28 septembre 2021. www.sparkblue.org/basic-page/un-common-guidance-helping-build-resilient-societies]
- ³ **Nations Unies.** 2019. *Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) 2020-2024*. République démocratique du Congo, Kinshasa, décembre 2019. [Consulté le 23 août 2021. <https://unsdg.un.org/un-in-action/democratic-republic-congo>]
- ⁴ **FAO.** 2019. *Guide de l'analyse contextuelle pour éclairer la prise de décision de la FAO: Approches pour le travail dans des contextes fragiles et en proie aux conflits*. Rome. www.fao.org/publications/card/en/c/CA5968FR
- ⁵ **FAO.** 2019. *Clinique de programmation pour concevoir des interventions sensibles aux conflits: Guide à l'intention des facilitateurs*. Rome. www.fao.org/3/ca5784fr/CA5784FR.pdf
- ⁶ **Bergehazan, G. et Nkundabagenzi, F.** 1999. *La guerre du Congo-Kinshasa: analyse du conflit et transferts d'armes vers l'Afrique centrale*, Bruxelles: Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP). p. 13.
<http://archive.grip.org/en/siteweb/images/RAPPORTS/1999/1999-02.pdf>
- ⁷ **Comité international de secours.** 2008. *Mortality in the Democratic Republic of Congo: An ongoing crisis*. www.rescue.org/sites/default/files/document/661/2006-7congomortalitysurvey.pdf
- ⁸ **Titeca, K. et Vlassenroot, K.** 2012. Rebels without borders in the Rwenzori borderland? A biography of the Allied Democratic Forces. *Journal of Eastern African Studies*, 6:1, 154-176. [Consulté le 5 janvier 2022]. <https://doi.org/10.1080/17531055.2012.664708>
- ⁹ **Agence France Presse (AFP).** 2021. 200 killed, 40,000 displaced in DR Congo by AFD militia since Jan: UN. *France24*, 19 mars 2021. Genève. [Consulté le 25 novembre 2021]. www.france24.com/en/live-news/20210319-200-killed-40-000-displaced-in-dr-congo-by-adf-militia-since-jan-un
- ¹⁰ **Cano, M.** 2019. *Literature review of Gender and Power Analyses in the Provinces of North and South Kivu, DRC. rep.* CARE.
- ¹¹ **Cano, M.** 2019. *Literature review of Gender and Power Analyses in the Provinces of North and South Kivu, DRC. rep.* CARE.
- ¹² **FAO.** 2020. *Profil National Genre des Secteurs de l'Agriculture et du Développement Rural – République démocratique du Congo*. Série des évaluations genre des pays. Kinshasa. <https://doi.org/10.4060/ca7767fr>
- ¹³ **BMZ.** 2021. *Renforcement de la résilience socio-économique des petits exploitants agricoles et des populations vulnérables en République démocratique du Congo*. Présentation projet WFP-FAO-UNICEF.
- ¹⁴ **Cano, M.** 2019. *Literature review of Gender and Power Analyses in the Provinces of North and South Kivu, DRC. rep.* CARE.

- ¹⁵ **Amnistie internationale.** 2008. *République démocratique du Congo Nord-Kivu. Une guerre sans fin pour les femmes et les enfants.*
- ¹⁶ **Amnistie internationale.** 2008. *République démocratique du Congo Nord-Kivu. Une guerre sans fin pour les femmes et les enfants.*
- ¹⁷ **Sous-cluster GBV.** 2017. *Note de plaidoyer Les femmes et les filles du Nord-Kivu à nouveau à risque de violence.*
- ¹⁸ **Cano, M.** 2019. *Literature review of Gender and Power Analyses in the Provinces of North and South Kivu, DRC. rep.* CARE.
- ¹⁹ **Cano, M.** 2019. *Literature review of Gender and Power Analyses in the Provinces of North and South Kivu, DRC. rep.* CARE.
- ²⁰ **Cano, M.** 2015. *Audit de genre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.*
- ²¹ **OCHA (Bureau de la coordination des affaires humanitaires).** 2021. *Aperçu des Besoins Humanitaires: République démocratique du Congo.* (Décembre 2021), p. 8. [Consulté le 28 décembre 2021].
https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/hno_2022_drc_20211222vf.pdf
- ²² **OIM (Organisation internationale pour les migrations).** 2021. *DTM: Tableau de bord de suivi des mouvements de populations: République démocratique du Congo - Province du Nord-Kivu 6^e cycle,* avril 2021.
- ²³ **OIM.** 2021. *DTM: Tableau de bord de Suivi de mobilité - Évaluation des villages République démocratique du Congo - Province du Sud-Kivu 6^e cycle,* avril 2021. [Consulté le 24 septembre 2021]. <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/tableau-de-bord-de-suivi-de-mobilit-valuation-des-villages-r>
- ²⁴ **OCHA.** 2021. *Aperçu des Besoins Humanitaires: République démocratique du Congo.* (Décembre 2021), p. 14. [Consulté le 28 décembre 2021].
https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/hno_2022_drc_20211222vf.pdf
- ²⁵ **KST (Baromètre sécuritaire du Kivu).** 2021. *La Cartographie des Groupes Armés dans l'Est du Congo,* New York: Center for International Cooperation, New York University. [Consulté le 15 août 2021].
<https://kivusecurity.nyc3.digitaloceanspaces.com/reports/39/2021%20KST%20rapport%20FR.pdf>
- ²⁶ **ACLED (Armed Conflict Location & Event Data Project).** 2021. *Dashboard.* Dans: *ACLED.* [Consulté le 25 septembre 2021]. <https://acleddata.com/#/dashboard>.
- ²⁷ **Stearns, Jason et al.** 2013. *Les Raïa Mutomboki: Déficience du processus de paix en République démocratique du Congo et naissance d'une franchise armée.* Institut de la Vallée du Rift. [Consulté le 29 décembre 2021].
https://riftvalley.net/sites/default/files/publication-documents/RVI_Projet_Usalama_6_Les_Ra%23U00efa_Mutomboki_FR.pdf
- ²⁸ **Boisselet, P.** 2021. *L'état de siège a-t-il amélioré la sécurité dans l'est de la RDC ? Kivu Security Tracker,* 10 juin 2021. [Consulté le 28 août 2021].
<https://blog.kivusecurity.org/fr/letat-de-siege-a-t-il-ameliore-la-securite-dans-lest-de-la-rdc>
- ²⁹ **KST.** 2021. *Incidents.* Dans: *Kivu Security Tracker.* [Consulté le 23 août 2021].
<https://kivusecurity.org/graph>
- ³⁰ **KST.** 2021. *Data.* Dans: *Kivu Security Tracker.* [Consulté le 23 août 2021].
<https://kivusecurity.org>

- ³¹ **El Miviri, R. et Boisselet, P.** 2021. Le nouveau programme de désarmement et démobilisation peut-il réussir ? Dans: *Kivu Security Tracker*, 10 septembre, 2021. [Consulté le 20 septembre 2021]. <https://blog.kivusecurity.org/fr/le-nouveau-programme-de-desarmement-et-demobilisation-peut-il-reussir>
- ³² **Titeca, K, et De Herdt, T.** 2011. *Real Governance Beyond the 'Failed State': Negotiating Education in the Democratic Republic of Congo*. African Affairs. Vol. 110, No. 439 (April), p. 213-231.
- ³³ **De Sardan, J-P. O.** 2008. *A la recherche des normes pratiques de la gouvernance réelle en Afrique*. Overseas Development Institute, Londres. <https://assets.publishing.service.gov.uk/media/57a08bbe40f0b64974000d38/APPP-Discpaper5-fr.pdf>
- ³⁴ **Trefon, T.** 2010. Les obstacles administratifs à la réforme en République démocratique du Congo. *Revue Internationale des Sciences Administratives*. 2010/4 Vol. 76, p. 735-755 (p. 747).
- ³⁵ **Verweijen, J.** 2016. *Une instabilité stable: Ententes politiques et groupes armés au Congo*. Nairobi: Rift Valley Institute. [Consulté le 3 décembre 2021]. <https://riftvalley.net/publication/stable-instability>
- ³⁶ **Trefon, T.** 2009. Public Service Provision in a Failed State: Looking Beyond Predation in the Democratic Republic of Congo. *Review of African Political Economy*. No. 119. p. 9-21 (p. 12).
- ³⁷ **Verweijen, J. et Iguma Wakenge, C.** 2015. *Understanding Armed Group Proliferation in the Eastern Congo*. Rift Valley Institute. [Consulté le 8 décembre 2021]. <https://riftvalley.net/publication/understanding-armed-group-proliferation-eastern-congo>
- ³⁸ **Trefon, T.** 2010. Les obstacles administratifs à la réforme en République démocratique du Congo. *Revue Internationale des Sciences Administratives*. 2010/4 Vol. 76, p. 735-755 (p. 751).
- ³⁹ Par exemple: **Radio Okapi.** 2022. Nord-Kivu: des hommes armés attaquent une position de l'armée à Masisi. Dans: *Radio Okapi*, 9 janvier 2022. [Consulté le 12 janvier 2022]. <https://www.radiookapi.net/2022/01/09/actualite/securite/nord-kivu-des-hommes-armes-attaquent-une-position-de-larmee-masisi>
- ⁴⁰ **Actman, J.** 2021. *Le parc national des Virunga connaît un regain de violence sans précédent*. National Geographic (France), 2 avril 2021. [Consulté le 5 janvier 2022]. www.nationalgeographic.fr/animaux/le-parc-national-des-virunga-connaît-un-regain-de-violence-sans-precedent
- ⁴¹ Pour un exemple, voir: **VOA (Voice of America).** 2021. Au moins 6 gardes forestiers tués par des miliciens en République démocratique du Congo. *VOA*, 10 janvier 2021. [Consulté le 14 septembre 2021]. <https://www.voafrique.com/a/des-miliciens-tuent-au-moins-6-%C3%A9cogardes-congolais/5732031.html>
- ⁴² **Zaidi Zanem, N.** 2021. Le parc des Virunga, théâtre d'un conflit sanglant. *Deutsche Welle*, 11 janvier 2021. [Consulté le 5 janvier 2022]. www.dw.com/fr/le-parc-des-virunga-th%C3%A9%C3%A2tre-dun-conflit-sanglant/a-56197760
- ⁴³ **UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la population).** 2022. Les données. Dans : *UNFPA data*. [Consulté le 6 janvier 2022]. www.unfpa.org/data/CD
- ⁴⁴ **Büscher, K, et Gillian, M.** 2019. War, Displacement and Rural–Urban Transformation: Kivu's Boomtowns, Eastern D.R. Congo. *The European Journal of Development Research*. Vol. 31 (1), p. 53-71.
- ⁴⁵ **Büscher, K.** 2018. Urbanisation and the Political Geographies of Violent Struggle for Power and Control: Mining Boomtowns in Eastern Congo. *International Development Policy*. Vol. 10, p. 302-324.

- ⁴⁶ **UNEP (Programme des Nations Unies pour l'environnement)**. 2012. *République démocratique du Congo Évaluation Environnementale Post-Conflict*. Nairobi, p. 219. [Consulté le 10 janvier 2022].
- ⁴⁷ Voir par exemple: **Balume, G.** 2018. République démocratique du Congo: au cœur d'une mine de cassitérite du Kivu, où les mineurs artisanaux craignent l'expulsion. *France24*, 16 janvier 2018. [Consulté le 15 janvier 2022]. <https://observers.france24.com/fr/20180116-rdc-congo-mine-bisie-cassiterite-kivu-mineurs-artisanaux-expulsion>
- ⁴⁸ **UNEP**. 2012, 2012. *République démocratique du Congo Évaluation Environnementale Post-Conflict*. Nairobi, p. 218. [Consulté le 10 janvier 2022].
- ⁴⁹ **International Alert**. 2010. *The Role of the Exploitation of Natural Resources in Fuelling and Prolonging Crises in the Eastern DRC*. London, UK. www.international-alert.org/wp-content/uploads/2021/09/DRC-Natural-Resources-Conflict-EN-2010.pdf
- ⁵⁰ **UNEP**. 2017. *Organized Crime in Wildlife, Gold and Timber, Worth Over One Billion USD, Further Fuels Conflict in Eastern DR Congo – UN Report*. Dans: *UNEP*, 7 août 2017. Kinshasa. [Consulté le 12 janvier 2022]. www.unep.org/news-and-stories/story/organized-crime-wildlife-gold-and-timber-worth-over-one-billion-usd-further
- ⁵¹ **Radio Okapi**. 2021. Rutshuru: retour au calme à Bunagana, Tshanzu et Runyonyi. Dans: *Radio Okapi*, 9 novembre 2021. [Consulté le 28 décembre 2021]. <https://www.radiookapi.net/2021/11/10/actualite/securite/rutshuru-retour-au-calme-bunagana-tshanzu-et-runyonyi>
- Radio Okapi**. 2021. Nord-Kivu: deux positions des FARDC attaquées par de présumés rebelles M23 à Rutshuru. Dans: *Radio Okapi*, 22 novembre 2021. [Consulté le 28 décembre 2021]. <https://www.radiookapi.net/2021/11/22/actualite/securite/nord-kivu-deux-positions-des-fardc-attaquees-par-de-presumes-rebelles>
- ⁵² **Malangu, Ni**. 2017. *Module de Vulgarisation de la Loi Foncière de la République démocratique du Congo*, p. 2. www.leganet.cd/Doctrine.textes/DroitCiv/Droitdesbiens/Droit%20foncier%20rdc.pdf
- ⁵³ **GBM (Groupe de la Banque Mondiale), ONU Habitat et GLTN (Global Land Tool Network)**. 2017. *République démocratique du Congo: Revue du Secteur Foncier*, p. xxvii.
- ⁵⁴ **Holenu, M. H., Ngalumulume Munekayi, J., et Kiasukua, A.** 2020. Dualisme du système foncier en République démocratique du Congo: Pratiques déviantes et source des conflits. *African Journal of Land Policy and Geospatial Science* Vol. 3 (5), p. 2657-2664.
- ⁵⁵ **Lwambo, D.** 2011. *Avant La Guerre, j'étais Un Homme »: Hommes et Masculinités Dans l'est de La RD Congo*. Goma: Heal Africa, 2011.
- ⁵⁶ **FAO**. 2020. *Profil National Genre des Secteurs de l'Agriculture et du Développement Rural – République démocratique du Congo*. Série des évaluations genre des pays. Kinshasa. <https://doi.org/10.4060/ca7767fr>
- ⁵⁷ **ONU Habitat**. 2019. *Une analyse de l'économie politique du secteur foncier à l'Est de la République démocratique du Congo*. Nairobi, Kenya, p. 6. https://unhabitat.org/sites/default/files/2019/10/analyse_de_leconomie_politique.pdf
- ⁵⁸ **Justice & Paix**. 2018. *RD Congo – L'accès à la terre en milieu rural: différences de genre et genres de différences* (27 septembre 2018). www.justicepaix.be/rd-congo-l-acces-a-la-terre-en-milieu-rural-differences-de-genre-et-genres-de/?pdf=15685

- ⁵⁹ **Corriveau-Bourque, A., Maindo, A., de Wit, P., Oyono, R., Mpoyi, A. et Mugangu, S.** 2019. *Étude de référence sur la tenure en République démocratique du Congo*. Rights and Resources Initiative (RRI). https://rightsandresources.org/wp-content/uploads/2019/05/Etude-de-Reference-RDC_RRI_2019.pdf
- ⁶⁰ **Holenu, M. H., Ngalumulume Munekeyi, J., et Kiasukua, A.** 2020. Dualisme du système foncier en République démocratique du Congo: Pratiques déviantes et source des conflits. *African Journal of Land Policy and Geospatial Science* Vol. 3 (5), p. 3.
- ⁶¹ **ONU Habitat.** 2019. *Une analyse de l'économie politique du secteur foncier à l'Est de la République démocratique du Congo*. Nairobi, Kenya, p. ix. https://unhabitat.org/sites/default/files/2019/10/analyse_de_leconomie_politique.pdf
- ⁶² **Reuters.** 2021. Ten killed in inter-communal violence amid protests in eastern Congo. *Reuters*, 13 avril 2021. [Consulté le 16 septembre 2021]. www.reuters.com/world/africa/ten-killed-inter-communal-violence-amid-protests-eastern-congo-2021-04-13
- ⁶³ **Mukumo, J. I. et Chatelain, C.** 2021. *Kisimbosa: Des «forêts fécondes» au service de leurs gardiens autochtones, les Pygmées Bambuti-Babuluko, à l'est de la République démocratique du Congo*. ICCA Consortium. [Consulté le 2 février 2022]. <https://report.territoriesoflife.org/fr/territoires/kisimbosa-rdc>
- ⁶⁴ **Muchukiwa, B.** 2006. *Territoires Ethniques et Territoires Étatiques: Pouvoirs locaux et conflits interethniques au Sud-Kivu (R.D. Congo)*. L'Harmattan, Paris.
- ⁶⁵ **Verweijen, J.** 2016. *Un microcosme de militarisation: conflit, gouvernance et mobilisation armée en territoire d'Uvira*. Nairobi: Rift Valley Institute, p. 16-17. [https://riftvalley.net/sites/default/files/publication-documents/Un%20microcosme%20de%20militarisation%20par%20Judith%20Verweijen%20ORVI%20PSRP%20Projet%20Usalama%20\(2016\).pdf](https://riftvalley.net/sites/default/files/publication-documents/Un%20microcosme%20de%20militarisation%20par%20Judith%20Verweijen%20ORVI%20PSRP%20Projet%20Usalama%20(2016).pdf)
- ⁶⁶ Pour un exemple d'un plaidoyer pour élimination des taxes qui a mal tourné, voir: **Actualité.cd.** 2021. République démocratique du Congo-Walikale: un activiste des droits de l'homme est mort après être torturé par des militaires pour avoir appelé à la suppression d'une taxe illégale. *Actualité.cd*, 2 novembre 2021. [Consulté le 2 février 2022]. <https://actualite.cd/2021/11/02/rdc-walikale-un-activiste-des-droits-de-lhomme-est-mort-apres-etre-torture-par-des>
- ⁶⁷ **CAID (Cellule d'analyses des indicateurs de développement).** 2021. Données par provinces administratives. Dans: *CAID*. Kinshasa/Gombe. [Consulté le 3 décembre 2021]. <https://caid.cd>
- ⁶⁸ **Groupe d'étude sur le Congo.** 2021. *For the Army, With the Army, Like the Army?* [Consulté le 10 octobre 2021]. www.congoresearchgroup.org/en/2021/01/25/for-the-army-with-the-army
- ⁶⁹ **CAID.** 2021. Territoire de Nyiragongo. Dans: *CAID*. Kinshasa/Gombe. [Consulté le 3 décembre 2021]. https://caid.cd/?page_id=10542
- ⁷⁰ **Kniknie, S.** 2021. Why the Recent Violence in Goma is not Simply an Ethnic Conflict. *Suluhu Blog*, 4 May 2021. [Consulté le 15 septembre 2021]. <https://suluhu.org/2021/05/04/why-the-recent-violence-in-goma-is-not-simply-an-ethnic-conflict>
- ⁷¹ **Reuters.** 2021. Ten killed in inter-communal violence amid protests in eastern Congo. *Reuters*, 13 avril 2021. [Consulté le 16 septembre 2021]. www.reuters.com/world/africa/ten-killed-inter-communal-violence-amid-protests-eastern-congo-2021-04-13

- ⁷² Un exemple récent: **VOA**. 2021. Au moins 6 gardes forestiers tués par des miliciens en République démocratique du Congo. *VOA*, 10 janvier 2021. [Consulté le 14 septembre 2021]. <https://www.voafrique.com/a/des-miliciens-tuent-au-moins-6-%C3%A9cogardes-congolais/5732031.html>
- ⁷³ **Dubois, J.** 2021. Dans l'est de la République démocratique du Congo, «un grand nombre de combattants démobilisés reprennent déjà le maquis. *Le Monde*, 25 février 2021. Kinshasa. [Consulté le 14 septembre 2021]. www.lemonde.fr/afrique/article/2021/02/25/dans-l-est-de-la-rdc-un-grand-nombre-de-combattants-demobilises-reprennent-deja-le-maquis_6071182_3212.html
- ⁷⁴ **Radio Okapi.** 2022. Nord-Kivu: situation sécuritaire précaire à Rutshuru, déplore la société civile. *Radio Okapi*, 13 janvier 2022. [Consulté le 25 janvier 2022]. www.radiookapi.net/2022/01/13/actualite/securite/nord-kivu-situation-securitaire-precaire-rutshuru-deplore-la-societe
- ⁷⁵ **Radio Okapi.** 2022. Nord-Kivu: psychose à Rugari après combats entre l'armée et des présumés rebelles du M23. *Radio Okapi*, 26 janvier 2022. [Consulté le 2 février 2022]. www.radiookapi.net/2022/01/26/actualite/securite/nord-kivu-psychose-rugari-apres-combats-entre-larmee-et-des-presumes
- ⁷⁶ **Congo Mines.** 2022. *Cahier des charges définissant les responsabilités sociétales Alphamin Bisie*. <https://congominer.org/reports/2244-cahier-des-charges-definissant-les-responsabilites-societales-alphamin-bisie>
- ⁷⁷ **Protection Cluster République démocratique du Congo.** 2021. *Situation de Protection Mars 2021, RD Congo, Province du Nord-Kivu*. https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/profil_zone_nord_kivu_mars_2021_vf_28_04_2021_v2.pdf
- ⁷⁸ **KST.** 2019. Kinshasa veut-il vraiment lâcher le chef milicien Guidon? *Kivu Security Tracker*, 26 juillet 2019. [Consulté le 25 septembre 2021]. <https://blog.kivusecurity.org/fr/kinshasa-veut-il-vraiment-lacher-le-chef-milicien-guidon>
- ⁷⁹ **Radio Okapi.** 2021. Nord-Kivu: 220 combattants se sont rendus aux FARDC à Walikale. *Radio Okapi*, 6 septembre 2021. [Consulté le 25 septembre 2021]. www.radiookapi.net/2021/09/06/actualite/securite/nord-kivu-220-combattants-se-sont-rendus-aux-fardc-walikale
- ⁸⁰ **Kahindo, V.** 2021. *Back-to-office Report. Mission à Walikale du 28 juin au 05 juillet 2021*. (28 juillet 2021).
- ⁸¹ **Verweijen, J.** 2016. *Un microcosme de militarisation: conflit, gouvernance et mobilisation armée en territoire d'Uvira*. Nairobi: Rift Valley Institute, p. 9. [https://riftvalley.net/sites/default/files/publication-documents/Un%20microcosme%20de%20militarisation%20par%20Judith%20Verweijen%20RVI%20PSRP%20Projet%20Usalama%20\(2016\).pdf](https://riftvalley.net/sites/default/files/publication-documents/Un%20microcosme%20de%20militarisation%20par%20Judith%20Verweijen%20RVI%20PSRP%20Projet%20Usalama%20(2016).pdf)

Lectures complémentaires

Documents et rapports des Nations Unies ou du gouvernement

CAID (Cellule d'analyses des indicateurs de développement). 2021. Territoire de Nyiragongo. Dans: *CAID*. Kinshasa/Gombe. [Consulté le 3 décembre 2021].

https://caid.cd/?page_id=10542

FAO. 2020. *Profil National Genre des Secteurs de l'Agriculture et du Développement Rural – République démocratique du Congo. Série des évaluations genre des pays*, Kinshasa.

<https://doi.org/10.4060/ca7767fr>

FAO. 2019. *Clinique de programmation pour concevoir des interventions sensibles aux conflits – Approches pour le travail dans des contextes fragiles et en proie aux conflits. Guide à l'intention des facilitateurs*. Rome. <http://www.fao.org/3/ca5784fr/CA5784FR.pdf>

FAO. 2019. *Guide de l'analyse contextuelle pour éclairer la prise de décision de la FAO – Approches pour le travail dans des contextes fragiles et en proie aux conflits*. Rome.

<http://www.fao.org/publications/card/en/c/CA5968FR/>

Kahindo, Venance. 2021. *Back-to-office Report. Mission à Walikale du 28 juin au 05 juillet 2021*. (28 juillet 2021), FAO Goma.

Ministère de l'Agriculture et du développement rural. 2013. *Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) 2014 – 2020*. Kinshasa, septembre 2013, p. 37.

Nations Unies. 2020. *UN Common Guidance on Helping to Build Resilient Societies*. [Consulté le 28 septembre 2021]. <https://www.sparkblue.org/basic-page/un-common-guidance-helping-build-resilient-societies>

Nations Unies. 2019. *Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) 2020-2024*, République démocratique du Congo, Kinshasa, décembre 2019. [Consulté le 23 août 2021].

OCHA (Bureau de la coordination des affaires humanitaires). 2021. *Aperçu des Besoins Humanitaires: République démocratique du Congo, Cycle de programme humanitaire 2022*. (décembre 2021), p. 8. New York.

https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/hno_2022_drc_20211222vf.pdf

OIM (Organisation internationale pour les migrations). 2021. DTM: *Tableau de bord de suivi des mouvements de populations: République démocratique du Congo - Province du Nord-Kivu 6^e cycle*, avril 2021. <https://dtm.iom.int/reports/rdc---sud-kivu-dashboard-devaluation-des-villages-avril-2021>

OIM. 2021. DTM: *Tableau de bord de Suivi de mobilité - Évaluation des villages République démocratique du Congo - Province du Sud-Kivu 6^e cycle*, avril 2021.

<https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/tableau-de-bord-de-suivi-de-mobilite-valuation-des-villages-r>

ONU-Habitat. 2019. *Une analyse de l'économie politique du secteur foncier à l'Est de la République démocratique du Congo*. Nairobi, Kenya, pp. 6.

https://unhabitat.org/sites/default/files/2019/10/analyse_de_leconomie_politique.pdf

Protection Cluster République démocratique du Congo. 2021. *Situation de Protection Mars 2021, RD Congo, Province du Nord-Kivu*. Kinshasa.
https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/profil_zone_nord_kivu_mars_2021_vf_28_04_2021_v2.pdf

UNEP (Programme des Nations Unies pour l'environnement). 2012. *République démocratique du Congo Évaluation Environnementale Post-Conflict*. Nairobi, pp. 219.

UNEP. 2017. Organized Crime in Wildlife, Gold and Timber, Worth Over One Billion USD, Further Fuels Conflict in Eastern DR Congo. *UNEP*, 17 août 2017. Kinshasa. [Consulté le 12 janvier 2022]. www.unep.org/news-and-stories/story/organized-crime-wildlife-gold-and-timber-worth-over-one-billion-usd-further

Études de recherche et littérature

Actman, J. 2021. Le parc national des Virunga connaît un regain de violence sans précédent. *National Geographic (France)*, 2 avril 2021. [Consulté le 5 janvier 2022].
www.nationalgeographic.fr/animaux/le-parc-national-des-virunga-connaît-un-regain-de-violence-sans-precedent

ACLED (Armed Conflict Location & Event Data Project). 2021. Dashboard. *ACLED*. [Consulté le 25 septembre 2021]. <https://acleddata.com/#/dashboard>

Berghezan, G. et Nkundabagenzi, F. 1999. *La guerre du Congo-Kinshasa: analyse du conflit et transferts d'armes vers l'Afrique centrale*, Bruxelles: Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP). p. 13. Bruxelles.
<http://archive.grip.org/en/siteweb/images/RAPPORTS/1999/1999-02.pdf>

Boisselet, P. 2021. L'état de siège a-t-il amélioré la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo ? *KST*, 10 juin 2021. [Consulté le 28 août 2021].
<https://blog.kivusecurity.org/fr/letat-de-siege-a-t-il-ameliore-la-securite-dans-lest-de-la-rdc>

Büscher, K. et Mathys, G. 2019. War, Displacement and Rural–Urban Transformation: Kivu's Boomtowns, Eastern D.R. Congo. *The European Journal of Development Research*. Vol. 31 (1), p. 53-71;

Büscher, K. 2018. Urbanisation and the Political Geographies of Violent Struggle for Power and Control: Mining Boomtowns in Eastern Congo. *International Development Policy*. Vol. 10, p. 302-324.

De Sardan, J-P. O. 2008. *A la recherche des normes pratiques de la gouvernance réelle en Afrique*. Overseas Development Institute, Londres.
<https://assets.publishing.service.gov.uk/media/57a08bbe40f0b64974000d38/APPP-Discpaper5-fr.pdf>

El Miviri, R. et Boisselet, P. 2021. Le nouveau programme de désarmement et démobilisation peut-il réussir ? *KST*, 10 septembre 2021. [Consulté le 20 septembre 2021].
<https://blog.kivusecurity.org/fr/le-nouveau-programme-de-desarmement-et-demobilisation-peut-il-reussir>

Groupe de Recherche sur le Congo. 2020. *For the Army, With the Army, Like the Army?*
www.congoresearchgroup.org/en/2021/01/25/for-the-army-with-the-army/?searched=NDC

- Holenu, M. H., Ngalamulume Munekayi, J., et Kiasukua, A.** 2020. Dualisme du système foncier en République démocratique du Congo: Pratiques déviantes et source des conflits. *African Journal of Land Policy and Geospatial Science* Vol. 3 (5), p. 2657-2664.
- Kniknie, S.** 2021. Why the Recent Violence in Goma is not Simply an Ethnic Conflict. *Suhulu (Blog – online)*, 4 May 2021. [Consulté le 15 septembre 2021]. <https://suluhu.org/2021/05/04/why-the-recent-violence-in-goma-is-not-simply-an-ethnic-conflict>
- KST.** 2021. *La Cartographie des Groupes Armés dans l'Est du Congo*, New York: Center for International Cooperation, New York University. <https://kivusecurity.nyc3.digitaloceanspaces.com/reports/39/2021%20KST%20rapport%20FR.pdf>
- KST.** 2019. Kinshasa veut-il vraiment lâcher le chef milicien Guidon? *KST*, 26 juillet 2019. [Consulté le 25 septembre 2021]. <https://blog.kivusecurity.org/fr/kinshasa-veut-il-vraiment-lacher-le-chef-milicien-guidon>
- Malangu, N.** 2017. *Module de Vulgarisation de la Loi Foncière de la République démocratique du Congo*, p. 2. www.leganet.cd/Doctrine.textes/DroitCiv/Droitdesbiens/Droit%20foncier%20rdc.pdf
- Muchukiwa, B.** 2006. *Territoires Ethniques et Territoires Étatiques: Pouvoirs locaux et conflits interethniques au Sud-Kivu (R.D. Congo)*. L'Harmattan, Paris.
- Stearns, J. et al.** 2013. *Les Raïa Mutomboki: Déficience du processus de paix en République démocratique du Congo et naissance d'une franchise armée*. Institut de la Vallée du Rift. <https://riftvalley.net/sites/default/files/publication-documents/RVI%20Projet%20Usalama%206%20Les%20Ra%23U00efa%20Mutomboki%20FR.pdf>
- Titeca, K. et De Herdt, T.** 2011. *Real Governance Beyond the 'Failed State': Negotiating Education in the Democratic Republic of Congo*. *African Affairs*. Vol. 110, No. 439 (April), p. 213-231.
- Titeca, K. et Vlassenroot, K.** 2012. Rebels without borders in the Rwenzori borderland? A biography of the Allied Democratic Forces. *Journal of Eastern African Studies*, 6:1, p. 154-176. [Consulté le 5 janvier 2022]. <https://doi.org/10.1080/17531055.2012.664708>
- Trefon, T.** 2010. Les obstacles administratifs à la réforme en République démocratique du Congo. *Revue Internationale des Sciences Administratives*. 2010/4 Vol. 76, p. 735-755 (p. 747).
- Trefon, T.** 2009. Public Service Provision in a Failed State: Looking Beyond Predation in the Democratic Republic of Congo. *Review of African Political Economy*. No. 119. p. 9-21 (p. 12).
- Verweijen, J.** 2016. *Une instabilité stable: Ententes politiques et groupes armés au Congo*. Rift Valley Institute, Nairobi. <https://riftvalley.net/publication/stable-instability>
- Verweijen, J.** 2016. *Un microcosme de militarisation: conflit, gouvernance et mobilisation armée en territoire d'Uvira*. p. 9. Rift Valley Institute, Nairobi. [https://riftvalley.net/sites/default/files/publication-documents/Un%20microcosme%20de%20militarisation%20par%20Judith%20Verweijen%20RVI%20PSRP%20Projet%20Usalama%20\(2016\).pdf](https://riftvalley.net/sites/default/files/publication-documents/Un%20microcosme%20de%20militarisation%20par%20Judith%20Verweijen%20RVI%20PSRP%20Projet%20Usalama%20(2016).pdf)
- Verweijen, J. et Wakenge, C. I.** 2015. *Understanding Armed Group Proliferation in the Eastern Congo*. Rift Valley Institute, Nairobi. <https://riftvalley.net/publication/understanding-armed-group-proliferation-eastern-congo>

Rapports des ONG internationales ou nationales

Corriveau-Bourque, A., Maindo, A., de Wit, P., Oyono, R., Mpoyi, A. et Mugangu, S. 2019.

Étude de référence sur la tenure en République démocratique du Congo. Rights and Resources Initiative (RRI). https://rightsandresources.org/wp-content/uploads/2019/05/Etude-de-Reference-RDC_RRI_2019.pdf

International Alert. 2010. *The Role of the Exploitation of Natural Resources in Fuelling and Prolonging Crises in the Eastern DRC.* London, UK. www.international-alert.org/wp-content/uploads/2021/09/DRC-Natural-Resources-Conflict-EN-2010.pdf

IRC (International Rescue Committee). 2008. *Mortality in the Democratic Republic of Congo: An ongoing crisis.* <https://www.rescue.org/sites/default/files/document/661/2006-7congomortalitysurvey.pdf>

Justice & Paix. 2018. *RD Congo – L'accès à la terre en milieu rural: différences de genre et genres de différences (27 septembre 2018).* <https://www.justicepaix.be/rd-congo-l-acces-a-la-terre-en-milieu-rural-ifferences-de-genre-et-genres-de/?pdf=15685>

Lwambo, D. 2021. « *Avant La Guerre, j'étais Un Homme* »: Hommes et masculinités dans l'est de la RD Congo. Heal Africa, 2011. Goma.

Mukumo, J. I. et Chatelain, C. 2021. Kisimbosa: Des «forêts fécondes» au service de leurs gardiens autochtones, les Pygmées Bambuti-Babuluko, à l'est de la République démocratique du Congo. *ICCA Consortium*. [Consulté le 2 février 2022]. <https://report.territoriesoflife.org/fr/territoires/kisimbosa-rdc>

Articles de presse/média

Actualité.cd. 2021. République démocratique du Congo-Walikale: un activiste des droits de l'homme est mort après être torturé par des militaires pour avoir appelé à la suppression d'une taxe illégale. *Actualité.cd*, 2 novembre 2021. [Consulté le 2 février 2022]. <https://actualite.cd/2021/11/02/rdc-walikale-un-activiste-des-droits-de-lhomme-est-mort-apres-etre-torture-par-des>

Agence France Presse (AFP). 2021. 200 killed, 40,000 displaced in DR Congo by AFD militia since Jan: UN. *France24*, 19 mars 2021. Genève. [Consulté le 25 novembre 2021]. www.france24.com/en/live-news/20210319-200-killed-40-000-displaced-in-dr-congo-by-adf-militia-since-jan-un

Balume, G. 2018. République démocratique du Congo: au cœur d'une mine de cassitérite du Kivu, où les mineurs artisanaux craignent l'expulsion. *France24*, 16 janvier 2018. [Consulté le 15 janvier 2022]. <https://observers.france24.com/fr/20180116-rdc-congo-mine-bisie-cassiterite-kivu-mineurs-artisanaux-expulsion>

Dubois, J. 2021. Dans l'est de la République démocratique du Congo, «un grand nombre de combattants démobilisés reprennent déjà le maquis. *Le Monde*, 25 février 2021. Kinshasa. [Consulté le 14 septembre 2021]. www.lemonde.fr/afrique/article/2021/02/25/dans-l-est-de-la-rdc-un-grand-nombre-de-combattants-demobilises-reprennent-deja-le-maquis_6071182_3212.html

Radio Okapi. 2022. Nord-Kivu: situation sécuritaire précaire à Rutshuru, déplore la société civile. *Radio Okapi*, 13 janvier 2022. [Consulté le 25 janvier 2022].

www.radiookapi.net/2022/01/13/actualite/securite/nord-kivu-situation-securitaire-precaire-rutshuru-deploire-la-societe

Radio Okapi. 2022. Nord-Kivu: psychose à Rugari après combats entre l'armée et des présumés rebelles du M23. *Radio Okapi*, 26 janvier 2022. [Consulté le 2 février 2022].

www.radiookapi.net/2022/01/26/actualite/securite/nord-kivu-psychose-rugari-apres-combats-entre-larmee-et-des-presumes

Radio Okapi. 2022. Nord-Kivu: des hommes armés attaquent une position de l'armée à Masisi. *Radio Okapi*, 9 janvier 2022. [Consulté le 12 janvier 2022].

www.radiookapi.net/2022/01/09/actualite/securite/nord-kivu-des-hommes-armes-attaquent-une-position-de-larmee-masisi

Radio Okapi. 2021. Rutshuru: retour au calme à Bunagana, Tshanzu et Runyonyi. *Radio Okapi*, 9 novembre 2021. [Consulté le 28 décembre 2021].

www.radiookapi.net/2021/11/10/actualite/securite/rutshuru-retour-au-calme-bunagana-tshanzu-et-runyonyi

Radio Okapi. 2021. Nord-Kivu: deux positions des FARDC attaquées par de présumés rebelles M23 à Rutshuru. *Radio Okapi*, 22 novembre 2021. [Consulté le 28 décembre 2021].

<https://www.radiookapi.net/2021/11/22/actualite/securite/nord-kivu-deux-positions-des-fardc-attaquees-par-de-presumes-rebelles>

Radio Okapi. 2021. Nord-Kivu: 220 combattants se sont rendus aux FARDC à Walikale. *Radio Okapi*, 6 septembre 2021. [Consulté le 25 septembre 2021].

<https://www.radiookapi.net/2021/09/06/actualite/securite/nord-kivu-220-combattants-se-sont-rendus-aux-fardc-walikale>

Reuters. 2021. Ten killed in inter-communal violence amid protests in eastern Congo.

Reuters, 13 avril 2021. [Consulté le 16 septembre 2021]. www.reuters.com/world/africa/ten-killed-inter-communal-violence-amid-protests-eastern-congo-2021-04-13

VOA. 2021. Au moins 6 gardes forestiers tués par des miliciens en République démocratique du Congo. *VOA*, 10 janvier 2021. [Consulté le 14 septembre 2021].

<https://www.voafrique.com/a/des-miliciens-tuent-au-moins-6-%C3%A9cogardes-congolais/5732031.html>

Zaidi Zanem, N. 2021. Le parc des Virunga, théâtre d'un conflit sanglant. *Deutsche Welle*, 11 janvier 2021. [Consulté le 5 janvier 2022].

<https://www.dw.com/fr/le-parc-des-virunga-th%C3%A9tre-dun-conflit-sanglant/a-56197760>

Protéger les moyens d'existence c'est sauver des vies

Contacts

Représentation de la FAO en République démocratique du Congo

FAO-CD@fao.org

fao.org/republique-democratique-congo | @FAORDCongo

Kinshasa, République démocratique du Congo

Bureau des urgences et de la résilience

OER-Director@fao.org

fao.org/emergencies | @FAOemergencies

Rome, Italie

**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture**

ISBN 978-92-5-138135-9



9 789251 381359

CC7526FR/1/10.23